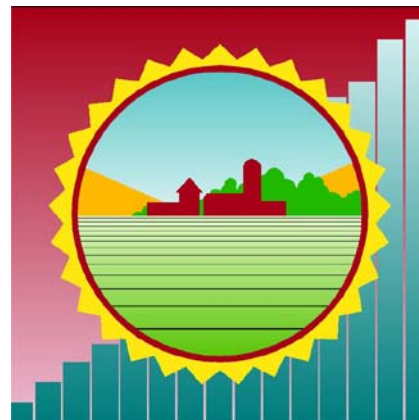


N° 21F0005G au catalogue

Base de données complètes sur les exploitations agricoles : manuel de référence

2008



Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services à la clientèle, Division de l'agriculture, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : 1-800-465-1991 ou par courriel à : agriculture@statcan.ca).

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 21F0005G au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Ce produit n° 21F0005G au catalogue est aussi disponible gratuitement en version imprimée standard.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada

Division de l'agriculture

Section des projets des données complètes sur les exploitations agricoles

Base de données complètes sur les exploitations agricoles : manuel de référence

2008

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2008

N° 21F0005G au catalogue
ISSN 1709-5867

Papier
ISSN 1715-3301

Périodicité : annuel

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 21F0005G).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Légende des signes conventionnels

Les signes dont il est question dans le présent document s'appliquent à toutes les données que Statistique Canada publie, y compris les totalisations simples et les estimations, quelle qu'en soit la source (enquêtes, recensements et fichiers administratifs).

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s la valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et le valeur arrondie
- ^P provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Légende des signes conventionnels

Quand les données ne sont pas suivies d'un signe qualitatif, cela signifie que leur qualité est « acceptable ou supérieure » en vertu des politiques et des normes en vigueur à Statistique Canada. Pour dénoter des niveaux plus précis de qualité « acceptable ou supérieure », des cotes alphabétiques telles les lettres ^A à ^D devraient être inscrites à côté des données.

Lettre	Coefficient de variation	Cote
^A	0,00 % à 4,99 %	excellent
^B	5,00 % à 9,99 %	très bon
^C	10,00 % à 14,99 %	bon
^D	15,00 % à 24,99 %	acceptable
^E	25,00 % à 34,99 %	à utiliser avec prudence
^F	>=35,00 %	trop peu fiable pour être publié

BDCEA	Base de données complètes sur les exploitations agricoles
EJB	Enquête de juillet sur le bétail
EJC	Enquête de juin sur les cultures
EFF	Enquête financière sur les fermes
ENF	Enquête nationale sur les fermes
PDF/PCSRA	Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
PDNEA	Projet de données au niveau des exploitations agricoles
SESA	Système d'extraction des statistiques agricoles

Table des matières

Introduction	7
1 Base de données complètes sur les exploitations agricoles	
1.1 Contexte	7
1.2 Structure de la base de données	7
1.3 Critères de sélection	9
1.4 Présentation normalisée	9
Tableau 1 Présentation normalisée – Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	
Revenus et dépenses d'exploitation	10
Acquisition et cession d'éléments d'actif	11
Revenus hors ferme	11
Tableau 2 Présentation normalisée – Enquête nationale sur les fermes	12
Tableau 3 Présentation normalisée – Enquête de juin sur les cultures	13
Tableau 4 Présentation normalisée – Enquête de juillet sur le bétail	14
Tableau 5 Présentation normalisée – Enquête financière sur les fermes	
Actif et passif	15
Capitaux	16
1.5 Qualité des données	
Erreurs d'échantillonnage	17
Erreurs non liées à l'échantillonnage	17
1.6 Confidentialité	17
2 Produits et services	
2.1 Introduction	18
2.2 Statistiques sur les revenus des exploitants agricoles — publication dans Internet	18
2.3 Statistiques sur les revenus des familles agricoles — publication dans Internet	18
2.4 Statistiques sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles – publication dans Internet	19
2.5 Enquête financière sur les fermes (EFF) — publication dans Internet	19
2.6 Système d'extraction des statistiques agricoles (SESA)	19
2.7 Demandes de données personnalisées	20
2.8 Comment obtenir les produits et services de la BDCEA	20
Annexes	
A Description des variables de base	
Variables géographiques	21
Renseignements sur les exploitations agricoles	22
Renseignements sur l'exploitant	25
Tableau A.1 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et disponibilité selon la source de données	26
Tableau A.2 Concordance entre les codes des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et les codes de la BDCEA basés sur la structure de la CTI selon la source de données	28
Tableau A.3 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure de la CTI	31
B Description des variables du PDF/PCSRA	
Revenus	33
Dépenses	36
Acquisition et cession d'éléments d'actif — jusqu'à l'année d'imposition 1995	39
Acquisition et cession d'éléments d'actif — années d'imposition 1996 à 1999	40
Revenus hors ferme	41

Table des matières — fin**Annexes — fin****C Échantillon et méthodologie des enquêtes**

Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	43
Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole — revenus hors ferme	44
Enquête nationale sur les fermes	45
Enquête de juin sur les cultures	45
Enquête de juillet sur le bétail	46
Enquête financière sur les fermes	46
Tableau C.1 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur – Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	48
Tableau C.2 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur – Enquête de juin sur les cultures.....	50
Tableau C.3 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur – Enquête de juillet sur le bétail.....	51
Tableau C.4 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur – Enquête financière sur les fermes	52

D Description des codes SCIAN 53**E Cartes du recensement**

Terre-Neuve-et-Labrador	65
Île-du-Prince-Édouard	66
Nouvelle-Écosse	67
Nouveau-Brunswick	68
Québec	69
Ontario	70
Manitoba	71
Saskatchewan	72
Alberta	73
Colombie-Britannique	74

F Questionnaires des enquêtes

Enquête sur les fermes, juin 2006 (cultures) — Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique (nord de la rivière de la Paix)
Enquête sur les fermes, juin 2006 (cultures) — Québec, Ontario, Colombie-Britannique (sud de la rivière de la Paix)
Enquête de juillet sur le bétail, 2006
Enquête financière sur les fermes, 2007

Introduction

Répondre aux besoins des utilisateurs

La Base de données complètes sur les exploitations agricoles (BDCEA) est le résultat d'un projet mené conjointement par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Statistique Canada. La base a été conçue pour répondre à un besoin accru de données plus désagrégées au niveau de l'exploitation agricole. Parmi les utilisateurs éventuels de la base de données, citons les responsables de l'élaboration des politiques publiques, les analystes du secteur agricole et les décideurs du secteur privé. La base de données fournit aux utilisateurs l'outil dont ils ont besoin pour évaluer les politiques et programmes agricoles de même que la viabilité, la stabilité et la compétitivité de différents types d'exploitations agricoles.

Intégration de toutes les données dans une seule base

La BDCEA intègre en une seule base les résultats de diverses enquêtes et les données provenant de dossiers administratifs. Tout en permettant de réduire le fardeau de réponse, d'éliminer les doubles emplois et de tirer le maximum des ressources existantes, la BDCEA peut fournir aux utilisateurs un éventail plus vaste que jamais de données désagrégées de nature physique et financière à l'égard des exploitations agricoles.

Un guide pour la Base de données complètes sur les exploitations agricoles

Ce manuel vise à familiariser les utilisateurs éventuels de la BDCEA avec la structure de la base et les normes de qualité des données qu'elle renferme, ainsi qu'avec les autres produits et services offerts par la BDCEA.

1 Base de données complètes sur les exploitations agricoles

1.1 Contexte

Depuis le milieu des années 1920, la Division de l'agriculture de Statistique Canada publie des séries de données qui illustrent les tendances du secteur agricole par province. Bien que ces séries soient actuelles et fiables, elles ne permettent pas toujours de répondre à la demande accrue de données plus désagrégées sur les exploitations agricoles.

En 1991, Agriculture et Agroalimentaire Canada a obtenu des fonds pour mettre sur pied le Projet de données au niveau des exploitations agricoles (PDNEA). Ce projet a pour objectif de suivre la situation financière des entreprises agricoles, d'évaluer l'incidence sur celles-ci de tout changement en matière de politiques, de programmes ou dans les conditions économiques et aussi de gérer et d'évaluer les programmes agricoles.

Pour atteindre un tel objectif, Agriculture et Agroalimentaire Canada et la Division de l'agriculture de Statistique Canada ont lancé une composante essentielle du PDNEA, soit la Base de données complètes sur les exploitations agricoles (BDCEA). Cette base a pour but de fournir aux utilisateurs des données aussi complètes que possible sur les caractéristiques physiques et les finances des exploitations agricoles¹. À cette fin, les résultats de diverses enquêtes et des données provenant de dossiers administratifs ont été intégrés dans la BDCEA. C'est d'ailleurs à partir de cet ensemble de données que sont produites les statistiques désagrégées selon le type d'exploitation, la catégorie de revenu et la région géographique infraprovinciale.

1.2 Structure de la base de données

La BDCEA offre actuellement plusieurs grandes sources de données qui permettent de tirer des estimations annuelles sur les exploitations agricoles. Il s'agit du Programme des données fiscales et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PDF/PCSRA), de l'Enquête nationale sur les

1. Pour plus de renseignements, se reporter au document intitulé **Rapport sur la consultation des utilisateurs et sur les tableaux proposés à l'égard des données complètes sur les exploitations agricoles, janvier 1992**, Ménard, Chartrand et Culver, lequel est produit par la Division de l'agriculture de Statistique Canada.

fermes (ENF), de l'Enquête de juin sur les cultures (EJC), de l'Enquête de juillet sur le bétail (EJB) et de l'Enquête financière sur les fermes (EFF). Bien qu'elle nous permette de produire des estimations sur différentes caractéristiques des exploitations agricoles, quel que soit le revenu de ces dernières, **la BDCEA a été conçue à l'origine pour fournir des données sur des exploitations agricoles ayant un revenu annuel de 10 000 \$ et plus**. Chacune des sources a été choisie pour fournir des données relatives aux composantes et aux années de référence suivantes :

- **Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole^{2,3} — de 1987 à 2006**
 - données détaillées sur les revenus et les dépenses
 - acquisition et cession d'éléments d'actif⁴
 - revenus hors ferme des exploitants agricoles (secteur non constitué en société seulement)⁵
 - revenus hors ferme des exploitants agricoles (secteurs constitué en société et non constitué en société)⁶
 - revenus hors ferme des familles agricoles⁷
- **Enquête nationale sur les fermes^{8,9} — de 1988 à 1992**
 - superficies cultivées
 - stocks de bétail
 - certains éléments financiers¹⁰
- **Enquête de juin sur les cultures¹¹ — de 1993 à 2006**
 - superficies cultivées
- **Enquête de juillet sur le bétail¹¹ — de 1993 à 2006**
 - stocks de bétail
- **Enquête financière sur les fermes¹² — de 1987 à 2006¹³**
 - achats et ventes de biens en immobilisation¹⁴
 - actif et passif
 - capitaux empruntés à long terme

L'**annexe C** contient un résumé sur la méthodologie et la procédure d'échantillonnage utilisées pour chacune des sources de données.

2. Depuis l'année de référence 2003, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).
3. De 1987 à 1989, le PDF/PCSRA ne comprenait pas les provinces des Prairies. De plus, les données relatives à la région de la rivière de la Paix (Colombie-Britannique) pour les années 1988 et 1989 ne sont pas disponibles.
4. De 1996 à 1999, la série statistique sur l'acquisition et la cession d'éléments d'actif ne comprend pas le secteur non constitué en société. Interruption de la série après les données de 1999.
5. Exploitants agricoles d'une exploitation unique.
6. Exploitants agricoles qui exploitent une ferme constituée ou non constituée en société. Données disponibles depuis 1993.
7. Secteur non constitué en société seulement. Familles agricoles exploitant une exploitation unique, pour les années de 1989 à 2005 seulement.
8. Depuis l'année de référence 1993, l'ENF a été remplacée par l'Enquête de juin sur les cultures et l'Enquête de juillet sur le bétail.
9. L'ENF ne comprend pas Terre-Neuve-et-Labrador pour l'année 1992.
10. Provinces des Prairies seulement. Ces données ne sont pas disponibles pour 1992.
11. L'EJC ne comprend pas Terre-Neuve-et-Labrador pour les années 1993 à 1997. Cette province est exclue de l'EJB de 1993 et 1994.
12. L'EFF était à l'origine menée par Financement agricole Canada (antérieurement Société du crédit agricole) et s'appelait « Enquête agricole ». Les années correspondent aux années de référence. Les données sont disponibles à tous les deux ans de 1987 à 2001. Depuis 2002, les données sont disponibles à tous les ans.
13. L'EFF menée en 1992 comprenait seulement les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique.
14. Ces données ne sont pas disponibles pour 2006.

1.3 Critères de sélection

La BDCEA permet de produire des tableaux en utilisant, comme critère de sélection, chacune des variables examinées dans les sources de données. Toutefois, la production de tableaux croisés à partir de ces sources n'est possible que pour un ensemble de variables descriptives (appelées variables de base). Les renseignements financiers tirés du Programme des données fiscales et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, par exemple, ne peuvent être totalisés selon le nombre d'animaux sur la ferme puisque cette source de données ne contient pas de variables sur les stocks de bétail.

Les variables de base se divisent en trois catégories : variables géographiques, variables sur les activités des exploitations agricoles et variables sur les exploitants agricoles. Ces variables de base forment la structure de la BDCEA à partir de laquelle sont produites les statistiques désagrégées. Par ailleurs, parce que la BDCEA contient des variables de base communes à la plupart des sources de données, il est possible de produire des tableaux en utilisant les mêmes critères de sélection (p. ex., des tableaux sur les revenus et dépenses (composante PDF/PCSRA), sur les stocks de bétail (composante EJB) et sur l'actif et le passif (composante EFF) pour une même division de recensement, un même type d'exploitation et une même catégorie de revenu). **Bien que presque toutes les variables de base soient disponibles pour chaque enregistrement, le niveau de désagrégation possible est limité par la qualité des données obtenues et le nombre de répondants pour une variable quelconque** (p. ex., il est impossible de produire des données désagrégées pour un seul code postal, mais comme les codes postaux figurent dans chaque enregistrement, l'utilisateur peut sélectionner un groupe de codes pour obtenir des données sur une petite région qu'il aura lui-même définie).

Les variables de base sont définies à [l'annexe A](#).

1.4 Présentation normalisée

La BDCEA permet de produire des estimations pour chacune des variables recueillies de toutes les sources de données. Pour assurer à la fois la qualité et la cohérence des données, une série précise de variables agricoles a été élaborée pour chacune des sources de données. Les présentations normalisées correspondantes permettent de produire des chiffres plus complets et plus représentatifs du secteur agricole sur une base annuelle (voir les [tableaux 1 à 5](#) aux pages 10 à 16).

La plupart des variables utilisées correspondant aux sources de données de l'ENF, de l'EJC, de l'EJB et de l'EFF ont été tirées directement des questionnaires d'enquête pertinents. On trouvera dans ces questionnaires (voir [l'annexe F](#)) et dans les manuels de formation des intervieweurs une définition plus précise des variables. Ces documents sont disponibles en communiquant avec la [Division de l'agriculture](#). Par contre, les variables du PDF/PCSRA utilisées pour les présentations normalisées sont constituées de combinaisons de données relatives aux déclarations de revenus des contribuables (voir [l'annexe B](#) pour les descriptions).

Tableau 1 Présentation normalisée – Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

Revenus d'exploitation		Dépenses d'exploitation	
R000	Estimation du nombre d'exploitations agricoles		
R400	Blé de tous genres	R230	Engrais et chaux
R401	Avoine	R235	Pesticides
R402	Orge	R240	Semences et plants
R405	Canola (colza)	R265	Contenants, ficelle, fil pour emballage
R406	Soya	R2102	Autres dépenses au titre des cultures
R407	Maïs	R2105	Total des dépenses au titre des cultures
R423	Petites céréales non précisées et autres céréales		
R2002	Céréales et oléagineux non précisés et autres grains	R245	Achats de bovins
R2005	Total des revenus au titre des céréales et oléagineux	R246	Achats de porcs
		R247	Achats de volaille et d'œufs
R410	Pommes de terre	R248	Achats de moutons et d'agneaux
R421	Fruits	R249	Autres achats de bétail
R411	Légumes (cultivés hors serre)	R250	Aliments, compléments, paille et litière
R412	Tabac	R255	Vétérinaire, médicaments et insémination
R2011	Produits de serre, de pépinière et de floriculture	R2107	Autres dépenses au titre du bétail
R435	Récoltes de fourrage (y compris les graines fourragères)	R2110	Total des dépenses au titre du bétail
R3009	Autres cultures		
R2000	Total des revenus au titre des autres cultures	R270	Petits outils
		R2111	Dépenses nettes de carburant pour machines, camions, autos
R2020	Total des revenus au titre des cultures	R2112	Réparations, permis et assurances
		R2120	Total des dépenses au titre des machines
R2016	Bovins		
R441	Porcs	R2121	Salaires (y compris RPC, RRQ, AE)
R2017	Volaille et œufs	R2122	Loyers
R443	Moutons et chèvres	R275	Assurances
R2018	Produits laitiers et subventions	R285	Téléphone (fraction agricole)
R2019	Autres animaux et produits	R2123	Électricité, dépenses nettes (fraction agricole)
R2025	Total des revenus au titre du bétail et des produits	R295	Chauffage (fraction agricole)
		R300	Travaux à forfait et location de machines
R3011	Paiements de programme et produits d'assurance	R2126	Frais d'intérêts nets
R475	Travaux à forfait et location de machines	R2127	Impôts fonciers nets
R2027	Revenus de location	R2128	Réparations de bâtiments et clôtures
R2021	Autres produits de la forêt	R2129	Dépenses de commercialisation
R2004	Avances en espèces (nettes)	R2131	Frais divers
R2029	Revenus divers	R2135	Total des dépenses générales
R2030	Total des autres revenus		
		R2140	Total des dépenses d'exploitation
R2040	Total des revenus d'exploitation	R2500	Bénéfice net d'exploitation
R458	Vente de contingents (quotas)		
R469	Récupération de la DPA	R310	Défrichage et amélioration des terres
R2041	Rajustement de l'inventaire	R316	Drainage
R2042	Revenus non applicables	R2141	Rajustement de l'inventaire
R2045	Total, rajustements des revenus	R330	Déduction pour amortissement
		R331	Déduction relative aux biens en immobilisation admissibles
R2050	Revenu agricole brut aux fins d'impôt		
		R350	Dépenses non applicables
		R2142	Autres rajustements des dépenses
		R2145	Total, rajustements des dépenses
		R2150	Total des dépenses aux fins d'impôt

Tableau 1 Présentation normalisée – Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (fin)

Acquisition et cession d'éléments d'actif¹ – jusqu'à l'année d'imposition 1995

R000 Estimation du nombre d'exploitations agricoles

Acquisition

S101	Catégorie 1
S102	Catégorie 2
S103	Catégorie 3
S106	Catégorie 6
S107	Catégorie 7
S108	Catégorie 8
S109	Catégorie 9
S110	Catégorie 10
S112	Catégorie 12
S116	Catégorie 16
S117	Catégorie 17
S134	Catégorie 34
S150	Contingents (quotas)
S160	Autre
S199	Total

Cession

S201	Catégorie 1
S202	Catégorie 2
S203	Catégorie 3
S206	Catégorie 6
S207	Catégorie 7
S208	Catégorie 8
S209	Catégorie 9
S210	Catégorie 10
S212	Catégorie 12
S216	Catégorie 16
S217	Catégorie 17
S234	Catégorie 34
S250	Contingents (quotas)
S260	Autre
S299	Total

Acquisition et cession d'éléments d'actif² – années d'imposition 1996 à 1999³

R000 Estimation du nombre d'exploitations agricoles

Acquisition

S140	Équipements
S141	Immeubles
S142	Terrains
S150	Contingents (quotas)
S160	Autre
S198	Total

Cession

S240	Équipements
S241	Immeubles
S242	Terrains
S250	Contingents (quotas)
S260	Autre
S298	Total

Revenus hors ferme⁴

R000 Estimation du nombre d'individus ou de familles agricoles

T6010 Salaires et traitements

T6020	Revenus nets d'entreprise
T6030	Revenus nets de profession libérale
T6040	Revenus nets de commissions
T6050	Revenus nets d'activités de pêche
T6060	Revenus nets d'un travail indépendant non agricole
T6070	Revenus de placements
T6080	Revenus de pensions
T6090	Autres revenus hors ferme
T6092	REER
T6095	Total des autres revenus hors ferme

T6105 Total des revenus hors ferme (excluant T6091 Gains en capital imposables)

T6091 Gains en capital imposables

T6100 Total des revenus hors ferme (incluant T6091 Gains en capital imposables)

1. Fraction représentant l'usage commercial net.
2. Fraction représentant l'usage commercial net.
3. Tous les secteurs sont couverts jusqu'à 1995. De 1996 à 1999, la série de données porte uniquement sur le secteur constitué en société et les organisations communautaires agricoles. Interruption de la série après les données de 1999.
4. La série statistique sur les revenus hors ferme des exploitants agricoles qui exploitent une entreprise agricole constituée en société ou non constituée en société débute en 1993.

Tableau 2 Présentation normalisée – Enquête nationale sur les fermes

Cultures : utilisation des terres

Stocks de bétail

R000 Estimation du nombre d'exploitations agricoles

C280 Blé de tous genres

C208 Avoine

C209 Orge

C234 Alpiste des Canaries

C235 Fèves des marais

C213 Céréales mélangées

C282 Seigle, total

C216 Maïs-grain

C226 Sarrasin

C215 Canola (colza)

C228 Soya

C214 Lin

C224 Graines de moutarde

C230 Graines de tournesol

C1010 Total, céréales et oléagineux

C223 Pois secs

C229 Haricots blancs secs

C231 Lentilles

C236 Haricots colorés secs

C1020 Total, pois et haricots secs de grande culture

C217 Maïs fourrager

C220 Foin cultivé

C218 Pommes de terre

C221 Fruits et légumes

C227 Tabac

C225 Autres cultures

C1030 Total, superficie des autres cultures

C1050 Total, superficie des cultures

C222 Pâturages ensemencés

C219 Jachères

C241 Autres terres

C1100 Superficie totale des exploitations agricoles

C403 Taureaux d'un an et plus

C404 Vaches laitières

C405 Vaches de boucherie

C406 Génisses d'un an et plus — laitières

C407 Génisses d'un an et plus — boucherie

C402 Génisses d'un an et plus — abattage

C408 Bouvillons d'un an et plus

C409 Veaux de moins d'un an

C410 Nombre total de bovins et veaux

C605 Verrats de 6 mois et plus

C606 Truies de reproduction et jeunes truies saillies

C607 Porcs < 45 lb (< 20 kg)

C608 Porcs 45-130 lb (20-60 kg)

C609 Porcs > 130 lb (> 60 kg)

C610 Nombre total de porcs

C302 Brebis d'un an et plus

C303 Agneaux de moins d'un an — reproduction

C304 Agneaux de moins d'un an — abattage

C301 Béliers d'un an et plus, non castrés

C331 Béliers d'un an et plus, castrés

C310 Nombre total de moutons et d'agneaux

C323 Poules et poulettes, 20 semaines et plus

C325 Autres volailles

C335 Autres animaux

C1200 Nombre total des autres animaux

Tableau 3 Présentation normalisée – Enquête de juin sur les cultures

Cultures : utilisation des terres

R000	Estimation du nombre d'exploitations agricoles		
C280	Blé de tous genres	C217	Maïs fourrager
C208	Avoine	C220	Foin cultivé
C209	Orge	C218	Pommes de terre
C234	Alpiste des Canaries	C227	Tabac ¹
C235	Fèves des marais	C225	Autres cultures
C213	Céréales mélangées	C1030	Total, superficie des autres cultures
C282	Seigle, total		
C216	Maïs-grain	C1050	Total, superficie des cultures
C226	Sarrasin		
C215	Canola (colza)	C222	Pâturagesensemencés ²
C228	Soya	C219	Jachères
C214	Lin	C241	Autres terres ³
C224	Graines de moutarde		
C230	Graines de tournesol	C1100	Superficie totale des exploitations agricoles
C1010	Total, céréales et oléagineux		
C223	Pois secs		
C229	Haricots blancs secs		
C231	Lentilles		
C236	Haricots colorés secs		
C1020	Total, pois et haricots secs de grande culture		

1. S'applique après l'année de référence 1993.

2. Pour les années de référence 1993 à 2005, les pâturagesensemencés correspondent aux terres améliorées pour le pâturage ou le pacage. Pour l'année de référence 2006, ils correspondent aux terres améliorées et non améliorées pour le pâturage ou le pacage.

3. Avant l'année de référence 2006, cette catégorie comprenait également les terres non améliorées pour le pâturage ou le pacage.

Tableau 4 Présentation normalisée – Enquête de juillet sur le bétail

Stocks de bétail

R000	Estimation du nombre d'exploitations agricoles		
C403	Taureaux d'un an et plus	C302	Brebis et béliers castrés d'un an et plus
C404	Vaches laitières	C303	Agneaux de moins d'un an — reproduction
C405	Vaches de boucherie	C304	Agneaux de moins d'un an — abattage
C406	Génisses d'un an et plus — laitières	C301	Béliers d'un an et plus, non castrés
C407	Génisses d'un an et plus — boucherie	C310	Nombre total de moutons et d'agneaux
C402	Génisses d'un an et plus — abattage		
C408	Bouvillons d'un an et plus		
C409	Veaux de moins d'un an	C335	Autres animaux ¹
C410	Nombre total de bovins et veaux		
		C1300	Volailles ²
C605	Verrats de 6 mois et plus	C1301	Autres volailles ²
C606	Truies de reproduction et jeunes truies saillies	C1302	Mammifères ²
C607	Porcs < 45 lb (< 20 kg)		
C608	Porcs 45-130 lb (20-60 kg)		
C609	Porcs > 130 lb (> 60 kg)		
C610	Nombre total de porcs		

1. S'applique à l'année de référence 1994.

2. S'applique après l'année de référence 1994 et avant l'année de référence 1998.

Tableau 5 Présentation normalisée – Enquête financière sur les fermes

Actif		Passif	
R000	Estimation du nombre d'exploitations agricoles		
Actif à court terme		Passif à court terme	
F309	Liquidités, obligations, épargnes, actions, REER ¹	F4401	Gouvernement fédéral ⁸
F658	Liquidités et placements à court terme ²	F401	Financement agricole Canada ^{9,10}
F305	Comptes à recevoir	F436	Programme de paiements anticipés ⁹
F306	Intrants	F403	Gouvernement provincial
F307	Récoltes à vendre ¹	F410	Banques, fiducies, etc.
F661	Récoltes à vendre (incluant serres et pépinières) ²	F405	Caisses populaires et caisses de crédit
F308	Animaux pour l'abattage et l'engraissement	F407	Vendeurs de machines agricoles et fournisseurs
F659	Autres éléments d'actif à court terme ²	F408	Particuliers
F3001	Total de l'actif à court terme	F409	Autres ⁹
		F441	Total du passif à court terme
Actif à long terme		Passif à long terme	
F301	Terres et bâtiments agricoles possédés	F4402	Gouvernement fédéral ¹¹
F302	Animaux de reproduction et de remplacement ¹	F481	Financement agricole Canada ^{10,12}
F662	Animaux de reproduction, de remplacement et autres ²	F483	Gouvernement provincial
F303	Machines et matériel agricoles ³	F480	Banques, fiducies, etc.
F317	Machines et matériel agricoles ⁴	F485	Caisses populaires et caisses de crédit
F304	Contingents (quotas)	F487	Vendeurs de machines agricoles et fournisseurs
F656	CSRN ^{5,6}	F488	Particuliers
F685	CSRA ⁷	F489	Autres ¹²
F673	Placements à long terme ²	F4001	Total du passif à long terme
F663	Autres placements à long terme ²		
F3002	Total de l'actif à long terme		
F391	Autres éléments d'actif ¹		
F3003	Total de l'actif agricole	F4002	Total du passif agricole
F350	Actif non agricole ¹	F450	Passif non agricole ¹
		F4003	Avoir net total

1. S'applique avant l'année de référence 1997.
2. S'applique après l'année de référence 1995.
3. S'applique avant l'année de référence 1999.
4. S'applique après l'année de référence 1997.
5. Compte de stabilisation du revenu net, s'applique après l'année de référence 1993.
6. Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Les règles visant la fermeture du CSRN obligent les producteurs à retirer tous leurs fonds d'ici le 31 mars 2009.
7. Compte de stabilisation du revenu agricole — Québec seulement — en vigueur depuis l'année de référence 2002.
8. S'applique avant l'année de référence 1999. Les obligations à court terme envers les organismes fédéraux comprenaient Financement agricole Canada (FAC), le Programme de paiements anticipés (PPA) et les autres programmes fédéraux tels que ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et de la Banque de développement du Canada (BDC).
9. À partir de l'année de référence 1999, les obligations envers FAC et le PPA sont inscrites dans des catégories distinctes, tandis que celles envers les autres organismes fédéraux sont regroupées dans la catégorie « Autres ».
10. Pour les années de référence antérieures à 1999, les obligations envers FAC paraissent deux fois dans les présentations normalisées : dans une catégorie distincte et dans la catégorie « Gouvernement fédéral ».
11. S'applique avant l'année de référence 1999. Les obligations à long terme envers les organismes fédéraux comprenaient Financement agricole Canada et les autres programmes fédéraux tels que ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de la Banque de développement du Canada.
12. À partir de l'année de référence 1999, les obligations envers FAC sont inscrites dans une catégorie distincte, tandis que celles envers les autres organismes fédéraux sont regroupées dans la catégorie « Autres ».

Tableau 5 Présentation normalisée – Enquête financière sur les fermes (fin)

Capitaux

R000 Estimation du nombre d'exploitations agricoles

Achats de biens en immobilisation¹³

F201	Achat de terres et de bâtiments agricoles
F202	Améliorations foncières ¹⁴
F203	Construction d'une maison ou rénovations majeures
F212	Construction d'une structure d'entreposage de fumier ou rénovations majeures ¹⁵
F213	Construction d'une structure d'entreposage de pesticides, de produits chimiques ou de carburant ou rénovations majeures ¹⁵
F204	Construction d'autres bâtiments ou rénovations majeures ¹⁵
F214	Protection de l'environnement ¹⁴
F205	Animaux de reproduction et de remplacement
F206	Achat de contingents (quotas)
F264	Dépenses brutes pour machines et matériel agricoles ¹⁶
F261	Machines et matériel agricoles ¹⁷
F217	Autres éléments d'actif agricole
F2001	Total des achats de biens en immobilisation¹⁸

F250 Total de l'investissement non agricole¹⁹

Ventes de biens en immobilisation¹³

F233	Terres et bâtiments
F237	Machines et matériel donnés en échange ¹⁶
F234	Machines et matériel vendus sans condition
F235	Contingents (quotas) vendus
F236	Animaux de reproduction et de remplacement
F238	Autres éléments d'actif agricole ²⁰
F2002	Total des ventes de biens en immobilisation²¹

Capitaux empruntés à long terme

F5501	Gouvernement fédéral ²²
F581	Financement agricole Canada ^{23, 24}
F583	Gouvernement provincial
F580	Banques, fiducies, etc.
F585	Caisses populaires et caisses de crédit
F587	Vendeurs de machines agricoles et fournisseurs
F588	Particuliers
F589	Autres ²³
F5001	Total des capitaux empruntés à long terme

13. Ces données ne sont pas disponibles pour 2006.

14. Avant l'année de référence 2001, les « améliorations foncières » comprenaient la « protection de l'environnement ».

15. Avant l'année de référence 2001, la catégorie « construction d'autres bâtiments ou rénovations majeures » comprenait la catégorie « construction d'une structure d'entreposage de fumier ou rénovations majeures » et la catégorie « construction d'une structure d'entreposage de pesticides, de produits chimiques ou de carburant ou rénovations majeures ».

16. S'applique après l'année de référence 1991.

17. S'applique avant l'année de référence 1992.

18. Après l'année de référence 1991, comprend les dépenses brutes (avant la déduction de la valeur des machines donnés en échange) pour acquérir des machines et du matériel agricoles. Avant l'année de référence 1992, comprend le coût net après la déduction de la valeur des machines donnés en échange.

19. S'applique avant l'année de référence 1997.

20. S'applique après l'année de référence 1995.

21. Après l'année de référence 1991, comprend la valeur des machines et matériel donnés en échange.

22. S'applique avant l'année de référence 1999. Les emprunts auprès des organismes fédéraux comprenaient Financement agricole Canada et les autres organismes fédéraux tels que la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Banque de développement du Canada.

23. À partir de l'année de référence 1999, les emprunts auprès de FAC sont inscrits dans une catégorie distincte, tandis que ceux auprès des autres organismes fédéraux sont regroupés dans la catégorie « Autres ».

24. Pour les années de référence antérieures à 1999, les emprunts auprès de FAC paraissent deux fois dans les présentations normalisées : dans une catégorie distincte et dans la catégorie « Gouvernement fédéral ».

1.5 Qualité des données

Erreurs d'échantillonnage

Toutes les estimations produites à partir de la BDCEA sont établies à l'aide d'un échantillon, ce qui peut donner lieu à des erreurs d'échantillonnage. De telles erreurs sont attribuables au fait que les observations portent sur un échantillon et non sur la population totale. La taille de l'échantillon, la variabilité des caractéristiques étudiées, le plan d'échantillonnage et la méthode d'estimation sont des facteurs qui vont influencer sur la qualité des estimations. Étant donné que dans une enquête-échantillon on fait des inférences sur l'ensemble d'une population en se fondant sur des renseignements recueillis auprès d'une fraction seulement de cette dernière, les résultats sont susceptibles de différer de ce que l'on obtiendrait en effectuant un recensement complet, dans les mêmes conditions que dans l'enquête-échantillon. La principale caractéristique des sondages probabilistes est que l'erreur d'échantillonnage peut être directement mesurée à partir de l'échantillon.

Pour toutes les estimations produites au moyen de la BDCEA, nous avons attribué un coefficient de variation (c.v.) pour indiquer la qualité des estimations. Étant une mesure statistique objective de l'écart entre l'estimation d'une caractéristique donnée produite à partir d'un échantillon aléatoire et la valeur « vraie » de cette caractéristique, le c.v. fournit une indication du niveau de confiance de l'estimation en question. Il revient à l'utilisateur de décider s'il doit ou non se servir d'une estimation assortie d'un c.v. élevé.

Nous proposons le système de cotation suivant pour les différents intervalles de c.v. possibles.

Lettre	Coefficient de variation	Cote
A	0,00 % à 4,99 %	excellent
B	5,00 % à 9,99 %	très bon
C	10,00 % à 14,99 %	bon
D	15,00 % à 24,99 %	acceptable
E	25,00 % à 34,99 %	à utiliser avec prudence
F	>=35,00 %	trop peu fiable pour être publié

Erreurs non liées à l'échantillonnage

Les erreurs non liées à l'échantillonnage se produisent aussi bien dans les enquêtes-échantillon que dans les recensements. Elles peuvent survenir aux différentes étapes du traitement (par exemple au moment du codage, de l'entrée des données, de la vérification, de la pondération ou de la totalisation). Ces types d'erreurs peuvent avoir lieu lorsqu'un répondant fournit involontairement de l'information incorrecte. Les vérifications exhaustives et l'analyse des données permettent de réduire ces erreurs, mais on ne peut pas toutes les supprimer. Par exemple, pour la Saskatchewan, il est impossible de déterminer avec certitude les régions agricoles de recensement (RAR) à cause du manque de fiabilité des ventilations pour les subdivisions de recensement (SDR) du PDF/PCSRA. En outre, jusqu'à l'année d'imposition 1992, les données provenant du PDF/PCSRA ne permettaient pas, pour certaines fermes du Québec, de déterminer le genre de cultures pratiquées. Ces fermes étaient donc classées dans la catégorie « cultures non précisées ». Cette restriction a été revue par les spécialistes. Depuis l'année d'imposition 1993, les revenus au titre des « cultures non précisées » sont alloués selon le type de culture. Enfin, les données du PDF/PCSRA ne permettent pas de calculer des estimations pour la région de la rivière de la Paix (Colombie-Britannique) pour les années 1988 et 1989.

1.6 Confidentialité

Statistique Canada reconnaît l'importance que revêt la protection du caractère confidentiel des renseignements recueillis. Avant d'être diffusées, toutes les données totalisées doivent satisfaire aux exigences établies en matière de confidentialité. C'est en raison de ces exigences que chaque cellule d'un tableau fait l'objet d'un certain nombre de contrôles informatiques visant à empêcher la publication ou la divulgation de tout renseignement jugé confidentiel.

Dans chacun des tableaux produits, le nombre estimatif de fermes est arrondi au multiple de 5, puis les estimations des autres variables sont ajustées en fonction d'un facteur variable. Le nombre estimé de familles agricoles est arrondi au multiple de 10. En ce qui a trait au nombre estimé d'exploitants agricoles, il est arrondi au multiple de 5 dans la série sur les exploitants agricoles qui exploitent une seule entreprise agricole non constituée en société et au multiple de 10 dans la série sur les exploitants agricoles qui exploitent des entreprises agricoles constituées en société ou non constituées en société. Lorsqu'un utilisateur demande des données dont le niveau de détail s'avère incompatible avec les exigences de confidentialité des renseignements, le système supprime automatiquement, selon le cas, les données en question ou le tableau au complet.

Cette méthode permet d'assurer la confidentialité des données sans compromettre la qualité des estimations.

2 Produits et services

2.1 Introduction

Pour répondre aux divers besoins des utilisateurs, la BDCEA offre différents produits et services de même que des produits personnalisés. Grâce à cette base de données, il est possible de fournir aux utilisateurs les renseignements dont ils ont besoin, que ce soit sur papier ou sur support électronique.

2.2 Statistiques sur les revenus des exploitants agricoles — publication dans Internet

La publication (n^o 21-206-XIF au catalogue de Statistique Canada) renferme de l'information sur les sources et le niveau des revenus agricole et hors ferme des exploitants selon la province, le type de ferme (basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) et la catégorie de revenu. Y sont fournis également des tableaux indiquant la répartition des revenus des exploitants. La publication comprend en outre des faits saillants et des renseignements sur les concepts, les méthodes et la qualité des données. On y présente aussi un article sur les tendances qui se dégagent des données.

Les statistiques présentées dans cette publication sont compilées à partir de données extraites des déclarations de revenus de l'Agence du revenu du Canada produites par les exploitants de fermes constituées ou non constituées en société.

La publication est disponible dans le site Internet de Statistique Canada au www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=21-206-XWF

2.3 Statistiques sur les revenus des familles agricoles — publication dans Internet

La publication (n^o 21-207-XIF au catalogue de Statistique Canada) renferme de l'information sur les sources et le niveau des revenus agricole et hors ferme des familles agricoles selon la province, le type de ferme (basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) et la typologie (basée sur l'âge de l'exploitant, la dépendance du revenu agricole et le niveau de revenu). Y sont fournis également des tableaux indiquant la répartition des revenus des familles agricoles. La publication comprend en outre des faits saillants et des renseignements sur les concepts, les méthodes et la qualité des données. On y présente aussi un article sur les tendances qui se dégagent des données.

Les statistiques présentées dans cette publication sont compilées à partir de données extraites des déclarations de revenus de l'Agence du revenu du Canada produites par les familles agricoles exploitant une seule ferme non constituée en société.

La publication est disponible dans le site Internet de Statistique Canada au www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=21-207-XWF

2.4 Statistiques sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles — publication dans Internet

La publication (n^o 21-208-XIF au catalogue de Statistique Canada) renferme de l'information financière détaillée sur les revenus, les dépenses et le bénéfice net d'exploitation des fermes selon la province, le type de ferme (basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) et la catégorie de revenu. Y sont fournis également des renseignements sur le degré de spécialisation de certains types de fermes et des indicateurs de rendement financier des fermes selon la province et le type de ferme. La publication comprend en outre des faits saillants et des renseignements sur les concepts, les méthodes et la qualité des données. On y présente aussi un article sur les tendances qui se dégagent des données.

Les statistiques présentées dans cette publication sont compilées à partir de données extraites des déclarations de revenus de l'Agence du revenu du Canada produites par les exploitations agricoles constituées ou non constituées en société, ainsi que les organisations communautaires telles les colonies huttières.

La publication est disponible dans le site Internet de Statistique Canada au www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=21-208-XWF.

Nota : À partir de l'année de référence 2005, la publication **Statistiques sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles** est diffusée deux fois par année. La première édition porte sur les estimations provisoires de l'année de référence et la seconde édition, sur les estimations finales.

2.5 Enquête financière sur les fermes (EFF) — publication dans Internet

La publication électronique (n^o 21F0008XIB au catalogue de Statistique Canada) est accessible gratuitement dans Internet. Elle présente des statistiques régionales détaillées sur la structure financière des exploitations agricoles canadiennes. La publication renferme des données sur le bilan des exploitations (actif et passif) par région, la structure financière par type d'exploitation agricole et région et par catégorie de revenu et région, et les achats et ventes de biens en immobilisation par région. En plus des faits saillants, cette publication inclut des données chronologiques. Les tableaux sont accompagnés de graphiques et d'un texte explicatif qui contient des faits saillants ainsi que la description des concepts et des méthodes sur lesquels s'appuient les données produites.

Les nouvelles versions paraîtront tous les ans en décembre dans le site Internet de Statistique Canada au www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=21F0008XIF

2.6 Système d'extraction des statistiques agricoles (SESA)

La base de données Système d'extraction des statistiques agricoles (SESA n^o 21F0001XBB au catalogue de Statistique Canada) est un outil facile à utiliser qui fournit aux utilisateurs l'outil dont ils ont besoin pour évaluer les politiques et les programmes agricoles de même que la viabilité, la stabilité et la compétitivité des exploitations agricoles. Ce produit sur le Web constitue une base de données détaillée et actuelle qui comprend des statistiques agricoles à partir des sources administratives et d'enquêtes. Il contient des milliers de séries de données croisées qui s'étendent sur deux décennies. La base de données offre les données suivantes : le bilan détaillé des revenus et des dépenses d'exploitation; les sources et le niveau des revenus agricole et hors ferme des exploitants et des familles agricoles; les éléments de l'actif et du passif et les achats de biens en immobilisation pour l'exploitation agricole; et des renseignements sur l'utilisation des terres et sur les stocks de bétail, selon la région, le type d'exploitation et la catégorie de revenu.

La base de données Système d'extraction des statistiques agricoles est disponible dans le site Web de Statistique Canada au www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=21F0001XBB

2.7 Demandes de données personnalisées

Les utilisateurs peuvent en outre demander des tableaux personnalisés. Pour obtenir une totalisation personnalisée, l'utilisateur doit indiquer les variables (voir [section 1.2](#)) pour lesquelles il veut des données (revenus hors ferme, stocks de bétail, etc.), les sources de données voulues et les variables de base correspondant au niveau de désagrégation recherché (type d'exploitation, catégorie de revenu, région, etc.).

Les totalisations personnalisées peuvent être fournies sur papier, sur disquette, sur cédérom ou par courrier électronique.

Il est important de souligner que le niveau de détail de certaines demandes nous oblige, pour des raisons de confidentialité, à supprimer certaines données des totalisations.

Le coût des données personnalisées de la BDCEA varie selon la nature et la complexité de la demande.

2.8 Comment obtenir les produits et services de la BDCEA

Pour commander les produits et services de la BDCEA ou pour obtenir plus de renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Section des projets des données complètes sur les exploitations agricoles
Division de l'agriculture
Statistique Canada
12^e étage, immeuble Jean-Talon
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Autres façons de communiquer avec nous :

Appel sans frais : 1-800-465-1991
Télécopieur : 613-951-3868
Courrier électronique : agriculture@statcan.ca

Annexe A Description des variables de base

Variables géographiques

Province¹ : Principales divisions politiques du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'une unité de base à partir de laquelle les données sont totalisées et recoupées.

Région agricole de recensement^{1,2} : Mieux connue sous le sigle **RAR**, cette région géographique infraprovinciale est utilisée aux fins du Recensement de l'agriculture pour diffuser les statistiques agricoles. Elle est utilisée par la BDCEA pour la même raison. Dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, la région agricole de recensement est formée de groupes de **divisions de recensement adjacentes**. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de **subdivisions de recensement unifiées adjacentes** qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement. À l'Île-du-Prince-Édouard, chacune des trois divisions de recensement existantes (comtés) est traitée comme une région agricole de recensement pour la diffusion des données statistiques. Dans les provinces des Prairies, les régions agricoles de recensement sont souvent appelées districts agricoles.

Division de recensement : Terme qui désigne les régions géographiques établies en vertu des lois provinciales et qui constituent les régions intermédiaires entre la subdivision de recensement et la province (par exemple, comtés, districts régionaux, municipalités régionales). Les lois provinciales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec ces provinces.

Subdivision de recensement unifiée : Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupement de subdivisions de recensement adjacentes. En général, on combine les subdivisions de recensement plus petites et plus urbaines (p. ex., villes, villages) avec la subdivision de recensement avoisinante, plus grande et plus rurale, afin de créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement. Une subdivision de recensement dont la superficie est supérieure à 25 kilomètres carrés peut former à elle seule une subdivision de recensement unifiée. Les subdivisions de recensement dont la superficie des terres est inférieure à 25 kilomètres carrés sont généralement groupées avec une subdivision de recensement de plus grande taille. Une subdivision de recensement dont la superficie des terres est supérieure à 25 kilomètres carrés et qui est entourée par une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre est habituellement incluse dans la SRU formée par la subdivision de recensement qui l'entoure. De même, une subdivision de recensement dont la population dépasse 100 000 habitants (au dernier recensement) forme habituellement à elle seule une subdivision de recensement unifiée. La subdivision de recensement unifiée porte généralement le nom de sa subdivision de recensement qui comprend la plus grande superficie.

Subdivision de recensement : Terme qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leur équivalent. À Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également les régions géographiques créées et délimitées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces.

Secteur de dénombrement³ : Terme utilisé par le recensement et qui correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur.

Circonscription électorale fédérale⁴ : Un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes (source : *Loi électorale du Canada*, 1990).

Code postal : Un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le traitement (tri et distribution) du courrier.

1. Variables actuellement offertes dans le SESA.

2. Les RAR sont indiquées sur les cartes présentées à l'annexe E (pages 65 à 74). Toutes les cartes sont basées sur les limites du Recensement de l'agriculture de 2006.

3. Non disponible après l'année de référence 2000.

4. Non disponible après l'année de référence 2005.

Renseignements sur les exploitations agricoles

Nouveau système de classification des exploitations agricoles

Depuis l'année de référence 2001, les données de toutes les sources de données offertes dans la BDCEA sont calculées d'après le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), qui remplace la Classification type des industries (CTI) de 1980⁵. Les séries de données chronologiques pour toutes les sources de données ont été reproduites en fonction du SCIAN afin de faciliter la transition entre la CTI⁶ et le SCIAN.

Le SCIAN est un système de classification des activités économiques qui a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain, le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure des activités économiques des trois pays ainsi qu'un cadre statistique commun qui facilitera l'analyse et la comparabilité des trois économies. Le SCIAN est fondé sur un cadre conceptuel axé sur la production ou l'offre. Les unités de production sont donc groupées en fonction de la similitude de leurs processus de production. Étant donné que l'on regroupe les entreprises qui utilisent des méthodes de production semblables, les données classées conformément au SCIAN se prêtent mieux à l'analyse des questions liées à la production comme la productivité ou le rendement industriel.

Le SCIAN a une structure hiérarchique et utilise un système de numérotation à six chiffres. Les deux premiers chiffres désignent le secteur (le secteur agricole étant représenté par le 11 — Agriculture, foresterie, pêche et chasse), le troisième chiffre, le sous-secteur, le quatrième chiffre, le groupe, le cinquième chiffre, la classe et le sixième chiffre, la classe nationale. Le SCIAN qui contient les classes canadiennes s'appelle le SCIAN Canada.

Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PDF/PCSRA)

Le PDF/PCSRA a adopté le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord à compter de l'année de référence 2001. Les séries de données du PDF/PCSRA fondées sur la CTI-E de 1980, qui ont été publiées jusqu'à l'année de référence 2001 (données provisoires), ne sont désormais plus produites. Les données des années antérieures, qui remontent à 1987, ont été refondues en fonction du SCIAN. Chaque enregistrement a été revu et le type d'exploitation agricole a été réassigné selon le SCIAN.

Enquête financière sur les fermes (EFF)

L'année de référence 2001 est la dernière année pour laquelle les données de l'EFF ont été publiées selon la CTI. Les données de 2001 et des années précédentes ont été converties directement au SCIAN.

Autres sources de données

Comme pour l'EFF, toutes les séries de données tirées de l'**Enquête de juin sur les cultures** (EJC), de l'**Enquête de juillet sur le bétail** (EJB) et de l'**Enquête nationale sur les fermes** (ENF) ont été converties directement au SCIAN; l'année de référence 2000 est la dernière année pour laquelle les données de l'EJC et de l'EJB ont été produites à partir de la CTI.

Type d'exploitation⁷ : Pour chacune des sources ayant servi à l'élaboration de la base de données, le type d'exploitation a été déterminé en se fondant sur le pourcentage que représente les ventes de produits agricoles. Ainsi, c'est le produit ou groupe de produits qui représente au moins 50 %⁸ des ventes de la ferme qui détermine l'activité principale de l'exploitation (type de ferme **primaire**). Les fermes sont par ailleurs classées selon leur activité secondaire (type de ferme **secondaire**), c'est-à-dire en fonction du produit ou groupe de produits qui représente la seconde part en importance dans les ventes totales de l'exploitation. Tel que noté précédemment, on se sert du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) pour classer les types d'exploitations.

5. Le SCIAN Canada remplace à la fois la Classification type des industries pour établissements (CTI-E) de 1980 et la Classification canadienne type des industries pour compagnies et entreprises (CTI-C) de 1980.

6. La CTI est un système de classification développé par Statistique Canada pour désigner les différents types d'industries.

7. Indique les variables actuellement offertes dans le SESA.

8. La règle de 51 % ou plus des ventes était utilisée par la BDCEA pour déterminer le type de ferme primaire selon la CTI.

Le **degré de spécialisation** est une autre variable de base qui est offerte pour permettre la désagrégation des données. Cette variable permet de mesurer le pourcentage de la contribution d'un produit particulier ou d'un groupe de produits en fonction des ventes agricoles totales d'une ferme. Par exemple, si dans une ferme d'élevage de bovins de boucherie, la vente de bovins représente 90 % du chiffre des ventes totales de produits agricoles, alors le degré de spécialisation dans l'élevage de bovins sera de 90 %.

Les 11 types d'exploitations normalisés sur lesquels s'appuient les données de la BDCEA sont énumérés ci-dessous. La version 2008 du **Système d'extraction des statistiques agricoles** portera également sur ces types d'exploitations. On trouve au **tableau A.1** la liste complète des différents types d'exploitations et les données pouvant être produites pour chacune des sources de données.

Types d'exploitations

- Culture de plantes oléagineuses et de céréales
- Culture de pommes de terre
- Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)
- Culture de fruits et de noix
- Culture en serre et en pépinière et floriculture
- Autres cultures agricoles
- Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement
- Élevage de bovins laitiers et production laitière
- Élevage de porcs
- Élevage de volailles et production d'œufs
- Autres types d'élevage

Le SCIAN divise les établissements du secteur agricole en deux sous-secteurs : les cultures agricoles et l'élevage.

Les cultures agricoles (code SCIAN 111)

Ce sous-secteur comprend les établissements, tels les fermes, vergers, plantations, serres et pépinières, dont l'activité principale est la culture agricole, la culture de plantes, de plantes grimpantes, d'arbres et de leurs semences (à l'exception des établissements qui se consacrent à la foresterie). Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des terres, les conditions climatiques, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'œuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. En règle générale, le processus de production arrive à terme lorsque le produit brut ou le produit cultivé est prêt à être mis sur le marché, c'est-à-dire lorsqu'il atteint le point de première vente ou de fixation des prix. Un établissement est rangé dans une classe du SCIAN ou dans une classe nationale de ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production agricole est constituée des cultures de la classe en question. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent aux cultures agricoles, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes de culture mixte et figurent à la rubrique 11199, Toutes les autres cultures agricoles, sauf les établissements pour qui les plantes oléagineuses et les céréales constituent 50 % ou plus de la production, qui se retrouvent à la rubrique 11119, Autres cultures céréalières.

Les types d'exploitations normalisés de la BDCEA dans le sous-secteur des **cultures agricoles** sont :

Culture de plantes oléagineuses et de céréales (code SCIAN 1111)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de céréales et de plantes oléagineuses. Les établissements dont l'activité principale est la production de semences se trouvent dans la classe de la culture appropriée.

Culture de pommes de terre (code SCIAN 111211)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de pommes de terre et de pommes de terre de semence, sauf les patates douces.

Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre) (code SCIAN 111219)

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons. Sont également compris dans cette classe canadienne les établissements dont l'activité principale est la production de semences potagères et de semences de melons, sauf les pommes de terre de semence, ainsi que de légumes et de melons à repiquer.

Culture de fruits et de noix (code SCIAN 1113)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des fruits et des noix.

Culture en serre et en pépinière et floriculture (code SCIAN 1114)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée de toutes sortes, la culture en pépinière et la floriculture. La culture protégée comprend notamment la culture en serre, sous châssis froid, sous un abri en coton ou sous un abri en lattis. Les plantes cultivées en sont retirées lorsqu'elles atteignent divers stades de maturité.

Autres cultures agricoles (code SCIAN 1119)

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la culture d'autres produits, comme le tabac, les arachides, la betterave à sucre, le coton, la canne à sucre, le foin, l'agave, les herbes et épices, la menthe, le houblon et les semences de foin et de gazon. Les cultures agricoles mixtes et la récolte de l'eau d'érable sont comprises dans ce groupe.

Élevage (code SCIAN 112)

Ce sous-secteur comprend les établissements, comme les ranchs, les fermes et les parcs d'engraissement, dont l'activité principale est l'élevage, la production de produits d'origine animale et l'engraissement des animaux. Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des pâturages, les bâtiments spécialisés, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'œuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. Un établissement est rangé dans une classe du SCIAN ou dans une classe nationale de ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production agricole est constituée des produits de la classe en question. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent à l'élevage des animaux, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes d'élevage mixte et figurent à la rubrique 11299, Tous les autres types d'élevage.

Les types d'exploitations normalisés de la BDCEA dans le sous-secteur de l'**élevage** sont :

Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement (code SCIAN 112110)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage et l'engraissement des bovins. Est également compris dans cette classe l'élevage des bovins en vue du renouvellement du troupeau laitier.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est la traite des bovins laitiers (Élevage de bovins laitiers et production laitière).

Élevage de bovins laitiers et production laitière (code SCIAN 112120)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la traite des bovins laitiers.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est : l'élevage, l'affouragement et l'engraissement des bovins (Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement); l'élevage de bovins laitiers de remplacement (Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement); la traite des chèvres (Élevage de chèvres).

En ce qui a trait aux fermes d'élevage de bovins laitiers et de production laitière, la règle de 50 % ou plus est quelque peu différente — seulement 40 % ou plus des ventes agricoles proviennent de la vente de produits laitiers et 10 % ou plus de l'élevage et de la vente de bovins laitiers.

Élevage de porcs (code SCIAN 112210)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage des porcs.

Élevage de volailles et production d'œufs (code SCIAN 1123)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la reproduction, l'accoupage et l'élevage de la volaille d'abattage et de pondeuses.

Autres types d'élevage (code SCIAN 112A)

Le code SCIAN 112A, qui a été créé par la Division de l'agriculture de Statistique Canada, comprend les deux groupes suivants : l'élevage de moutons et de chèvres (code SCIAN 1124) et les autres types d'élevage (code SCIAN 1129). Le premier groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons

et de chèvres ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux. Le deuxième groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux comme les abeilles, les chevaux et autres équidés, les lapins et autres animaux à fourrure, les lamas, les chevreuils, les vers, les grillons, les animaux de laboratoire et les animaux de maison, notamment les chiens, les chats, les oiseaux de compagnie et autres animaux familiers. Est également comprise dans ce groupe la fabrication de produits d'origine animale, comme le miel et d'autres produits d'apiculture. De plus, les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux rangés dans d'autres classes sont compris dans ce groupe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

Une description détaillée des activités pour chacun des codes et des titres des classes du SCIAN Canada est présentée à l'[annexe D](#).

Pour une concordance entre les codes des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et les codes antérieurs de la BDCEA basés sur la structure de la CTI, voir le [tableau A.2](#).

Revenu⁹ : Désigne le total des revenus d'exploitation, c'est-à-dire les revenus provenant de la vente de produits agricoles ainsi que les paiements et les subventions au titre de l'agriculture. Les revenus provenant de la vente de produits de la forêt et les ventes entre exploitations agricoles sont également pris en compte.

Les estimations sur le revenu calculées à partir de la BDCEA sont présentées selon les mêmes catégories de revenus normalisées que dans les tableaux préétablis. Les catégories sont les suivantes :

10 000 \$ à 24 999 \$
25 000 \$ à 49 999 \$
50 000 \$ à 99 999 \$
100 000 \$ à 249 999 \$
250 000 \$ à 499 999 \$
500 000 \$ à 999 999 \$
1 000 000 \$ et plus

Genre d'organisation : Il y a deux catégories possibles : exploitation agricole constituée en société et exploitation agricole non constituée en société.

Renseignements sur l'exploitant

Âge : Le PDF/PCSRA contient des données sur l'âge des exploitants agricoles.

Sexe : Le PDF/PCSRA contient également des données sur le sexe des exploitants agricoles.

État matrimonial : L'état matrimonial est défini à partir de 5 variables : la personne est mariée, veuve, divorcée, séparée ou célibataire.

Pour de plus amples renseignements concernant les variables relatives aux exploitants agricoles et pour connaître leur disponibilité, communiquez avec la [Division de l'agriculture](#).

9. Indique les variables actuellement offertes dans le SESA

Tableau A.1 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et disponibilité selon la source de données

Types d'exploitations	Codes SCIAN	PDF/ PCSRA ¹	Enquête financière sur les fermes	Enquête de juin sur le bétail	Enquête de juillet sur les cultures	Enquête nationale sur les fermes
Cultures agricoles	111	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	1111	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Culture du soja	111110	disponible
Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja)	111120	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Culture de pois et de haricots secs	111130	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Culture du blé	111140	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Culture du maïs	111150	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Culture du riz	111160
Autres cultures céréalières	111190	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Culture de légumes et de melons	1112	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Culture de pommes de terre	111211	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)	111219	disponible	disponible	disponible	disponible	.
Culture de fruits et de noix	1113	disponible	disponible	disponible	disponible	.
Culture d'oranges	111310
Culture d'agrumes (sauf les oranges)	111320
Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)	111330
Culture en serre et en pépinière et floriculture	1114	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Culture de champignons	111411	disponible	.	disponible	disponible	.
Autres cultures vivrières en serre	111419
Culture en pépinière et arboriculture	111421
Floriculture	111422
Culture en pépinière, floriculture et autres cultures en serre	111488 ²	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Autres cultures agricoles	1119	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Culture du tabac	111910	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Culture du coton	111920
Culture de la canne à sucre	111930
Culture du foin	111940	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Culture mixte de fruits et de légumes	111993	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Toutes les autres cultures agricoles diverses	111999	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage	112	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage de bovins	1121	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement	112110	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage de bovins laitiers et production laitière	112120	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage de porcs	1122	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage de porcs	112210	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau A.1 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et disponibilité selon la source de données (fin)

Types d'exploitations	Codes SCIAN	PDF/PCSRA ¹	Enquête financière sur les fermes	Enquête de juin sur le bétail	Enquête de juillet sur les cultures	Enquête nationale sur les fermes
Élevage de volailles et production d'œufs	1123³	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Production d'œufs de poules	112310 ⁴	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage	112320	.	disponible	.	.	disponible
Élevage de dindons	112330	.	disponible	.	.	.
Élevage de volailles combiné à la production d'œufs	112391
Élevage de toutes autres volailles	112399	.	disponible	.	.	.
Élevage de poulets à griller, de dindons et de toutes autres volailles	112388 ²	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Couvoirs	112340	disponible	.	disponible	disponible	.
Élevage de moutons et de chèvres	1124	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage de moutons	112410
Élevage de chèvres	112420
Aquaculture animale	1125
Aquaculture animale	112510
Autres types d'élevage	1129	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Apiculture	112910	disponible	disponible	disponible	disponible	.
Élevage d'animaux à fourrure et de lapins	112930	disponible	disponible	disponible	disponible	.
Élevage de chevaux et d'autres équidés	112920	.	disponible	.	.	.
Tous les autres types d'élevage divers	112999	.	disponible	.	.	.
Élevage de chevaux et tous les autres types d'élevage	112988 ²	disponible	.	disponible	disponible	.
Élevage mixte d'animaux	112991	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Autres types d'élevage	112888 ^{2,5}	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible

. indisponible pour toute période de référence.

1. Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.

2. Ces codes ont été créés par la Division de l'agriculture de Statistique Canada. Les codes officiels du SCIAN sont 1114A, 1123A, 1129A et 112A.

3. À partir de l'année de référence 2001, le code SCIAN 1123 comprend le code SCIAN 112340 pour le Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, l'Enquête de juin sur les cultures et l'Enquête de juillet sur le bétail.

4. À partir de l'année de référence 2002, les couvoirs sont inclus dans la Production d'œufs de poules du SCIAN pour l'Enquête financière sur les fermes.

5. Le code SCIAN 112A comprend le code SCIAN 1124 et le code SCIAN 1129.

Tableau A.2 Concordance entre les codes des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et les codes de la BDCEA basés sur la structure de la CTI selon la source de données

Types d'exploitations	Codes SCIAN	Codes de la BDCEA basés sur la CTI ¹				
		PDF/PCSRA ²	Enquête financière sur les fermes	Enquête de juin sur le bétail	Enquête de juillet sur les cultures	Enquête nationale sur les fermes
Cultures agricoles	111
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	1111
Culture du soja	111110	1330
Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja)	111120	1330	...	1330	1330	1330
Culture de pois et de haricots secs	111130	1360	...	1360	1360	1360
Culture du blé	111140	1310	...	1310	1310	1310
Culture du maïs	111150	1340	...	1340	1340	1340
Culture du riz	111160
Autres cultures céréalières	111190	1320	1396	1320	1320	1320
		1405	...	1396	1396	1405
		1405	1405	...
Culture de légumes et de melons	1112
Culture de pommes de terre	111211	1380	1380	1380	1380	1380
Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)	111219	1520	1520	1520	1520	...
Culture de fruits et de noix	1113	1510	1510	1510	1510	...
Culture d'oranges	111310
Culture d'agrumes (sauf les oranges)	111320
Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)	111330
Culture en serre et en pépinière et floriculture	1114
Culture de champignons	111411	1610	...	1610	1610	...
Autres cultures vivrières en serre	111419
Culture en pépinière et arboriculture	111421
Floriculture	111422
Culture en pépinière, floriculture et autres cultures en serre	111488 ³	1625	1620	1625	1625	1625
		1693	1625	1693	1693	...
Autres cultures agricoles	1119
Culture du tabac	111910	1370	1370	1370	1370	1370
Culture du coton	111920
Culture de la canne à sucre	111930
Culture du foin	111940	1350	...	1350	1350	1350
Culture mixte de fruits et de légumes	111993	1590	...	1590	1590	1590
Toutes les autres cultures agricoles diverses	111999	1390	1320	1390	1390	1409
		1395	1390	1395	1395	...
		1409	1397	1397	1397	...
		1691	1692	1400	1409	...
		1692	1700	1409	1690	...
		1694	...	1690	1691	...
		1699	...	1691	1692	...
		1700	...	1692	1699	...

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau A.2 Concordance entre les codes des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et les codes de la BDCEA basés sur la structure de la CTI selon la source de données (suite)

Types d'exploitations	Codes SCIAN	Codes de la BDCEA basés sur la CTI ¹				
		PDF/PCSRA ²	Enquête financière sur les fermes	Enquête de juin sur le bétail	Enquête de juillet sur les cultures	Enquête nationale sur les fermes
Élevage	112
Élevage de bovins	1121
Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement	112110	1120	1121	1120	1120	1121
		...	1122	1122
		...	1123	1123
		...	1124	1124
Élevage de bovins laitiers et production laitière	112120	1110	1110	1110	1110	1110
Élevage de porcs	1122
Élevage de porcs	112210	1130	1131	1130	1130	1131
		...	1132	1132
		...	1133	1133
		...	1134	1134
Élevage de volailles et production d'œufs	1123⁴
Production d'œufs de poules	112310 ⁵	1142	1142	1142	1142	1142
		...	1144
Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage	112320	...	1141	1141
Élevage de dindons	112330	...	1143
Élevage de volailles combiné à la production d'œufs	112391
Élevage de toutes autres volailles	112399	...	1144
Élevage de poulets à griller, de dindons et de toutes autres volailles	112388 ³	1141	...	1140	1140	1149
		1149	...	1141	1141	...
		1149	1149	...
Couvoirs	112340	1145	...	1145	1145	...
Élevage de moutons et de chèvres	1124	1150	1150	1150	1150	1150
Élevage de moutons	112410
Élevage de chèvres	112420
Aquaculture animale	1125
Aquaculture animale	112510
Autres types d'élevage	1129
Apiculture	112910	1210	1210	1210	1210	...
Élevage d'animaux à fourrure et de lapins	112930	1230	1230	1230	1230	...
Élevage de chevaux et d'autres équidés	112920	...	1220
		...	1290
Tous les autres types d'élevage divers	112999	...	1290
Élevage de chevaux et tous les autres types d'élevage	112988 ³	1290	...	1220	1220	...
		1290	1290	...

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau A.2 Concordance entre les codes des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et les codes de la BDCEA basés sur la structure de la CTI selon la source de données (fin)

Types d'exploitations	Codes SCIAN	Codes de la BDCEA basés sur la CTI ¹				
		PDF/PCSRA ²	Enquête financière sur les fermes	Enquête de juin sur le bétail	Enquête de juillet sur les fermes	Enquête nationale sur les fermes
Élevage mixte d'animaux	112991	1190	1190	1190	1190	1190
		1299	1700	1200	1299	1299
		1700	...	1299
Autres types d'élevage	112888 ^{3,6}

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Pour les titres, voir le **tableau A.3**.
2. Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.
3. Ces codes ont été créés par la Division de l'agriculture de Statistique Canada. Les codes officiels du SCIAN sont 1114A, 1123A, 1129A et 112A.
4. À partir de l'année de référence 2001, le code SCIAN 1123 comprend le code SCIAN 112340 pour le Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, l'Enquête de juin sur les cultures et l'Enquête de juillet sur le bétail.
5. À partir de l'année de référence 2002, les couvoirs sont inclus dans la production d'œufs de poules du SCIAN pour l'Enquête financière sur les fermes.
6. Le code SCIAN 112A comprend le code SCIAN 1124 et le code SCIAN 1129.

Tableau A.3 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure de la CTI

Codes de la Base de données complètes sur les exploitations agricoles basés sur la CTI	Types d'exploitations
1100	Bétail
1110	Laitier
1120	Bovins
1121	Bovins, vache-veau
1122	Bovins, engraissement – vache-veau
1123	Bovins, parcs d'engraissement
1124	Bovins, autres bovines
1130	Porcs
1131	Porcs, naissance
1132	Porcs, engraissement
1133	Porcs, naissance et engraissement
1134	Porcs, autres porcs
1140	Volaille et œufs
1141	Volaille
1142	Œufs
1143	Dindes
1144	Autres volailles
1145	Couvoirs
1149	Combinaison – volaille et œufs
1150	Moutons, chèvres et agneaux
1190	Combinaison – bétail
1200	Autres spécialités animaux
1210	Miel et produits connexes
1220	Chevaux et autres équidés
1230	Animaux à fourrure
1240	Aquaculture
1250 ¹	Insémination artificielle
1290	Autres spécialités animaux
1299	Total des combinaisons animaux
1300	Grandes cultures
1310	Blé
1320	Petites céréales
1330	Oléagineux
1340	Maïs-grain
1350	Fourrage
1360	Pois et haricots secs
1370	Tabac
1380	Pommes de terre
1390	Autres grandes cultures
1396	Grains
1397	Cultures spécialisées
1395	Cultures non précisées (Québec seulement)
1400	Grandes cultures mixtes
1405	Cultures mixtes de céréales et d'oléagineux (combinaison de blé, petites céréales, oléagineux, maïs-grain, ou pois et haricots secs)

1. Dans le SCIAN, l'insémination artificielle est comprise dans le code 115210 (Activités de soutien à l'élevage).

Table A.3 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure de la CTI (fin)

Codes de la Base de données complètes sur les exploitations agricoles basés sur la CTI	Types d'exploitations
1409	Autres grandes cultures mixtes
9990	Céréales et oléagineux (<i>y compris les sections 1300 et 1400, sauf 1350, 1370, 1380, 1390, 1397 et 1409</i>)
1500	Fruits et légumes
1510	Fruits
1520	Légumes
1590	Cultures mixtes de fruits et de légumes
1600	Horticulture
1610	Champignons
1620	Serres
1625	Serres et pépinières
1690	Autres produits horticoles
1691	Ginseng
1692	Produits de l'érable
1693	Arbres de Noël
1694	Autres spécialités horticoles
1699	Produits horticoles mixtes
1700	Bétail, grandes cultures et produits horticoles mixtes
1800	Aucun type de ferme assigné

Annexe B Description des variables du PDF/PCSRA

Description des variables du PDF/PCSRA

La BDCEA offre une grande variété de variables sur les caractéristiques physiques et les informations financières tirées de différentes enquêtes. La présentation normalisée des variables figure aux **tableaux 1 à 5** (pages 10 à 16). Bien que d'autres variables soient offertes, nous vous recommandons celles qui figurent dans le tableau, car elles représentent les estimations les plus fiables obtenues grâce à l'utilisation la plus efficace de chacune des sources de données.

La présentation normalisée des variables du PDF/PCSRA figure ci-dessous et dans les pages qui suivent. Tous les codes à quatre chiffres indiquent des agrégations dont certaines ont été énumérées et définies au besoin.

Revenus

R2040 Total des revenus d'exploitation, y compris :

R2020 Total des revenus au titre des cultures, y compris :

R2005 Total des revenus au titre des céréales et oléagineux, y compris :

- R400 Blé de tous genres — blé d'hiver, blé de printemps, blé dur, blé roux de printemps et blé d'utilité générale¹
- R401 Avoine¹
- R402 Orge¹
- R405 Canola (colza)¹
- R406 Soya¹
- R407 Maïs — maïs-grain et maïs de semence¹
- R423 Petites céréales non précisées et autres céréales — catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare un montant se rapportant aux autres petites céréales ou un montant global à ce titre¹
- R2002 Céréales et oléagineux non précisés et autres grains — seigle, lin, pois et haricots secs (haricots blancs, haricots rouges, pois secs, lentilles sèches et légumineuses sèches) et graines oléagineuses non précisées et autres¹

R2000 Total des revenus au titre des autres cultures, y compris :

- R410 Pommes de terre — pommes de terre de consommation, pommes de terre de semence et de transformation
- R2006 Fruits et légumes, y compris :
 - R421 fruits
 - R411 légumes (cultivés hors serre) — artichauts, asperges, haricots jaunes, haricots verts, betteraves de table, brocoli, choux de Bruxelles, choux, carottes, choux-fleurs, céleri, maïs sucré, concombres, ail, raifort, poireaux, laitue, oignons, pois, piments, citrouilles, radis, rhubarbe, rutabagas (navets) de consommation, épinards, courges, tomates et semences de légumes
 - R412 Tabac — tabac blond, tabac en feuille et tabac brun
 - R2011 Produits de serre, de pépinière et de floriculture, y compris :
 - R414 champignons

1. La majeure partie des données se rapportant à cette variable étaient imputées pour les années 1996 à 2004 parce que la source des données fiscales déclarées électroniquement (TED) par les exploitations non constituées en société ne comprenait pas la ventilation des céréales et des oléagineux.

- R415 produits de serre et de pépinière — pépinières, serres et exploitations de floriculture (aussi inclus : plantes, arbustes et arbres ornementaux; fleurs à couper et de plein champ; boutures racinées; semences et bulbes; et gazonnières)
- R471 arbres de Noël
- R435 Récoltes de fourrage (y compris les graines fourragères) — foin, luzerne, trèfle et semence de trèfle, trèfle hybride, fléole des prés et fétuque, et graines de graminées
- R3009 Autres cultures, y compris :
 - R437 Cultures non précisées (Québec seulement) — catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare un montant global pour les revenus au titre des cultures (s'applique avant 1993)
 - R2012 Autres cultures, y compris :
 - R413 ginseng
 - R427 autres grandes cultures — betteraves à sucre, houblon, betteraves fourragères et navets (pour le bétail)
 - R465 produits de l'érable — sirop d'érable, sucre d'érable et tire d'érable

R2025 Total des revenus au titre du bétail et des produits, y compris :

- R2016 Bovins, y compris :
 - R440 animaux vendus — bovins — bouillons (d'engraissement), génisses, vaches (laitières et de boucherie), veaux et taureaux
 - R468 transplantations d'embryons²
- R441 Porcs — le terme englobe — porcs, porcelets sevrés, jeunes truies, porcs d'engraissement, truies, verrats castrés, verrats et cochons
- R2017 Volaille et œufs, y compris :
 - R442 animaux vendus — volaille — poussins femelles, poulettes, poules, jeunes coqs, chapons, poulets commerciaux à griller et à rôtir, dindes, canards, oies et autres volailles
 - R445 œufs
 - R497 poussins provenant des couvoirs et œufs d'incubation³
- R443 Moutons et chèvres — moutons, chèvres, agneaux, laine et lait de chèvre
- R2018 Produits laitiers et subventions, y compris :
 - R450 lait et crème — pour le lait liquide ou industriel
 - R455 subventions laitières⁴
- R2019 Autres animaux et produits, y compris :
 - R444 animaux vendus — autres — autres animaux comme les chevaux, poneys, chiens, etc.
 - R460 abeilles, miel — abeilles, miel (naturel et transformé) et cire d'abeilles
 - R461 fourrures — animaux à fourrure élevés en captivité ou peaux de ces animaux, y compris l'élevage de renards, de chinchillas, de visons et de lapins
 - R477 PMU (urine de jument gravide)
 - R498 aquaculture³
 - R499 insémination artificielle, semence bovine, service de haras³ et transplantation d'embryons⁵

2. Avant 1996, l'insémination artificielle, la semence bovine et les services de haras étaient inclus. Depuis 1997, cette variable n'est plus disponible.

3. Disponible depuis 1996 dans le PDF/PCRA.

4. Le subside laitier fédéral à la consommation a été éliminé graduellement sur une période de cinq ans prenant fin le 31 janvier 2002.

5. Les transplantations d'embryons sont incluses depuis 1997.

R2030 Total des autres revenus, y compris :

- R3011 Paiements de programme et produits d'assurance — il s'agit des revenus qui proviennent des programmes provinciaux de stabilisation, du Régime d'assurance-revenu brut (RARB — maintenant terminé), des paiements et des autres subventions (comme les programmes d'encouragement à l'élevage des porcs, les paiements à l'acre, l'aide au défrichage et les subventions gouvernementales), ainsi que les montants totaux déclarés pour les subventions, les ristournes et les remboursements. Les paiements de programme comprennent également les produits d'assurance provenant de programmes (privés et gouvernementaux) au titre des cultures et du bétail, qui sont versés à cause de mauvaises conditions météorologiques, de maladies ou d'autres motifs. Les paiements provenant des programmes d'aide en cas de catastrophe fédéraux et provinciaux y sont également inclus. Les subventions à la production laitière⁶ ne font pas partie des paiements de programme, ni les retraits du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)⁷ effectués par les fermes non constituées en société.
- R475 Travaux à forfait et location de machines — travail à forfait, travail à contrat, location ou location à bail de machinerie, remorquage, camionnage pour compte d'autrui, moissonnage, moissonnage-battage, pulvérisation et poudrage des cultures, ensemencement, séchage, emballage, nettoyage et traitement des semences
- R2027 Revenus de location, y compris :
- R457 revenus provenant de la location de contingents (quotas) — (lait ou tabac, par exemple)
 - R481 revenus provenant de la location de terrains et de bâtiments
 - R482 autres revenus de location — location de concessions de pétrole ou de gaz naturel, droits de passage et location de routes
- R2021 Autres produits de la forêt, y compris :
- R470 bois (y compris droits de coupe) — rondins, arbres, poteaux de clôture en bois ou tout autre produit connexe de la forêt, comme par exemple les copeaux ou la dosse
- moins R353 dépenses au titre de l'abattage
- R2004 Avances en espèces (nettes) — R425 avances en espèces moins R315 remboursements d'avances en espèces
Nota : Ce montant comprend les paiements de la Commission du blé déclarés sur les relevés.
- R2029 Revenus divers, y compris :
- R459 remboursements de contingents ou de prélèvements
 - R467 sable ou gravier — sable, gravier, terre ou terre végétale
 - R479 TPS
 - R480 ristournes — dividendes des groupements céréaliers, paiements des coopératives, revenus des coopératives, etc.
 - R500 autres revenus agricoles sauf le revenu de location — revenus divers
 - R508 part de profit
 - R649 intrants achetés pour la revente — vendus — produits agricoles achetés et vendus mais qui n'ont subi aucune transformation agricole (c.-à-d., engrais, produits chimiques et bois vendus pour la revente, etc.)
 - R650 extrants achetés pour la revente — vendus — produits agricoles achetés en plus de ceux cultivés ou produits (c.-à-d., céréales, fruits, produits, légumes ou petits fruits, etc.)
 - R651 revenus au titre des courses de chevaux (< 100 % — liés au code R354 dépenses au titre des courses de chevaux) (catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare des dépenses au titre des courses de chevaux)

6. Le subside laitier fédéral à la consommation a été éliminé graduellement sur une période de cinq ans prenant fin le 31 janvier 2002.

7. L'année 2003 était la dernière année que des contributions pouvaient être versées au CSRN, ce programme ayant été remplacé par le PCSRA. Les règles visant la fermeture du CSRN obligent les producteurs à retirer tous leurs fonds d'ici le 31 mars 2009.

- moins R351 intrants achetés pour la revente (voir R649 intrants achetés pour la revente ci-dessus)
- moins R352 extrants achetés pour la revente (voir R650 extrants achetés pour la revente ci-dessus)
- moins R354 dépenses au titre des courses de chevaux (< 100 % — voir R651 les revenus au titre des courses de chevaux ci-dessus)

R2045 Total, rajustements des revenus, y compris :

- R458 Vente de contingents (quotas)
- R469 Récupération de la déduction pour amortissement (DPA) — récupération de la DPA, et la DPA de l'année précédente, etc.
- R2041 Rajustement de l'inventaire, y compris :
 - R635 rajustement obligatoire de l'inventaire⁸
 - R641 rajustement facultatif de l'inventaire⁸
- R2042 Revenus non applicables — revenus non tirés de la vente de produits agricoles

R2050 Revenu agricole brut aux fins d'impôt (R2040 plus R2045)**Dépenses****R2140 Total des dépenses d'exploitation, y compris :****R2105 Total des dépenses au titre des cultures, y compris :**

- R230 Engrais et chaux
- R235 Pesticides — pesticides, herbicides, insecticides et fongicides ou tout autre type de produits chimiques tels que les produits pulvérisables en liquide ou en poudre destinés aux récoltes ou aux animaux
- R240 Semences et plants — aussi plantes ornementales, boutures racinées et bulbes
- R264 Dépenses non précisées (serres et pépinières) — catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare des dépenses globales au titre des serres ou des pépinières (avant 1990)
- R265 Contenants, ficelle et fil pour emballage — sacs, conteneurs, ficelle et le matériel servant à emballer, à contenir ou à expédier des produits agricoles
- R2102 Autres dépenses au titre des cultures, y compris :
 - R314 irrigation — toutes dépenses directement associées à l'irrigation de la ferme, y compris les droits d'utilisation de l'eau
 - R324 fournitures pour les cultures — catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare un montant global ou unique au titre des « fournitures pour les cultures »

R2110 Total des dépenses au titre du bétail, y compris :

- R245 Achats de bovins — bovins, bovins d'engraissement, bovins de long engraissement, vaches laitières ou de boucherie, taureaux et veaux⁹

8. Pour obtenir les définitions de ces termes, consultez le Guide d'impôt - Revenus d'agriculture fourni par l'Agence du revenu du Canada.

9. La majeure partie des données se rapportant à cette variable sont imputées pour les années 1996 et subséquentes parce que la plupart des sources des données (les formulaires imprimés traditionnels et les formulaires électroniques pour les exploitations non constituées en société et l'Index général des renseignements financiers (IGRF) pour les exploitations constituées en société) ne comprennent pas la ventilation des achats de bétail.

- R246 Achats de porcs — porcs tels que les verrats de reproduction, jeunes truies, truies et porcelets sevrés⁹
- R247 Achats de volaille et d'œufs — poussins femelles, poulettes, poulets à griller, poules pondeuses, canards, oies, dindes et autres volailles⁹
- R248 Achats de moutons et d'agneaux — moutons, agneaux et chèvres⁹
- R249 Autres achats de bétail — chevaux, poneys, visons, renards, lapins, autruches et abeilles (ou colonies d'abeilles)⁹
- R250 Aliments, compléments, paille et litière — foin, paille, céréales fourragères comme l'avoine, l'orge et le maïs; des compléments tels que le sel, les minéraux, les vitamines, les concentrés et les succédanés de lait; articles de litières tels que les copeaux et sciures de bois
- R255 Honoraires de vétérinaire, frais pour les médicaments et l'insémination — honoraires de vétérinaire, frais pour les médicaments, ainsi que l'insémination, service de haras, semence bovine, transplantation d'embryons, dépistage des infections et castration
- R2107 Autres dépenses au titre du bétail, y compris :
- R312 dépenses encourues pour l'Association de l'amélioration des troupeaux laitiers et dépenses de classement des animaux
- R323 fournitures pour le lait ou le bétail

R2120 Total des dépenses au titre des machines, y compris :

- R270 Petits outils
- R2111 Dépenses nettes de carburant pour machines, camions, autos, y compris :
- R220 dépenses au titre de l'utilisation des machines agricoles et des camions — essence, carburant diesel et huile
- R225 dépenses au titre de l'utilisation des autos (fraction agricole) — essence et huile moins R485 remboursement de la taxe sur l'essence
- R2112 Réparations, permis et assurances, y compris :
- R221 dépenses au titre de l'utilisation des machines agricoles et des camions — réparations, permis et assurances
- R226 dépenses au titre de l'utilisation des autos (fraction agricole) — réparations, assurances et permis

R2135 Total des dépenses générales, y compris :

- R2121 Salaires (y compris RPC, RRQ, AE), y compris :
- R195 salaires (y compris RPC, RRQ ou AE) — salaires et traitements versés aux employés agricoles ainsi que le coût réel d'hébergement et des repas. Y figurent aussi les salaires et traitements payés aux enfants et au conjoint, et tous les avantages sociaux des employés moins salaires ou traitements payés à soi-même
- R2122 Loyers, y compris :
- R205 loyer (terres, bâtiments et pâturages)
- R318 location de quotas

9. La majeure partie des données se rapportant à cette variable sont imputées pour les années 1996 et subséquentes parce que la plupart des sources des données (les formulaires imprimés traditionnels et les formulaires électroniques pour les exploitations non constituées en société et l'Index général des renseignements financiers (IGRF) pour les exploitations constituées en société) ne comprennent pas la ventilation des achats de bétail.

- R275 Assurances
- R285 Téléphone (fraction agricole)
- R2123 Électricité, dépenses nettes (fraction agricole), y compris :
R290 électricité (fraction agricole)
moins R488 remboursements au titre de l'électricité
- R295 Chauffage (fraction agricole) — gaz naturel, charbon ou mazout destiné au chauffage des bâtiments agricoles, combustible servant au séchage du tabac et des cultures ainsi qu'au chauffage des serres
- R300 Travaux à forfait et location de machines — moissonnage, moissonnage-battage, pressage, battage, poudrage et pulvérisation des cultures, préparation du sol, ensemencement, sarclage, séchage des céréales, nettoyage et traitement des semences, lavage des moutons dans un bain parasiticide, tondage des moutons, pulvérisation du bétail, analyse du sol, forgeage, pension et pansage des animaux, dépenses au titre de la location ou de la location à long terme de machines dans le but de générer un revenu agricole, ainsi que les frais d'abattage, de boucherie, de découpage et d'emballage
- R2126 Frais d'intérêts nets — intérêts sur hypothèques immobilières, prêts pour machinerie, etc. moins R487 remboursements d'intérêts
- R2127 Impôts fonciers nets, y compris :
R215 impôts fonciers payés pour les terres et les bâtiments agricoles ainsi que la part des impôts au titre de la maison de ferme principale de même que les impôts scolaires et municipaux
moins R486 remboursements d'impôts fonciers et ceux au chapitre des terres
- R2128 Réparations de bâtiments et clôtures
- R2129 Dépenses de commercialisation, y compris :
R305 transport de marchandises et camionnage — transport des produits agricoles au marché
R328 frais de vente — commissions, ventes aux enchères et étals en bordure de route
R332 cotisations aux offices de commercialisation — par exemple l'Office de commercialisation du lait et l'Office de commercialisation des œufs, aussi prélèvements sur produits laitiers ainsi que les amendes relatives aux quotas de production de lait
- R2131 Frais divers, y compris :
R280 comptabilité, frais juridiques, fournitures de bureau, publicité, cotisations, abonnements
R283 remboursement de paiements en trop provenant d'un programme d'assurance
R308 dépenses au titre de participation
R311 sable, terre et gravier
R320 autres dépenses agricoles — diverses
R322 fournitures pour la ferme — par exemple oxygène et acétylène
R333 prélèvements ou cotisations de stabilisation (prélèvements publics)
R263 produits de l'érable — lorsque l'agriculteur déclare des dépenses globales
R267 dépenses associées au bois — lorsque l'agriculteur déclare des dépenses globales
R307 frais d'élevage — quand un total est déclaré
R317 dépenses pour mauvaises créances (seulement les fermes constituées en société)
R660 frais de bureau à domicile
moins coût des produits vendables consommés
moins dépenses personnelles ou autres dépenses

R2500 Bénéfice net d'exploitation (R2040 total des revenus d'exploitation moins R2140 total des dépenses d'exploitation)**R2145 Total, rajustements des dépenses, y compris :**

R310 Défrichage et amélioration des terres — forage ou creusage de puits artésiens, essouchage, épierrage, etc.

R316 Drainage

R2141 Rajustement de l'inventaire, y compris :

R326 rajustement obligatoire de l'inventaire¹⁰

R327 rajustement facultatif de l'inventaire¹⁰

R330 Déduction pour amortissement — montant déduit pour les biens amortissables

R331 Déduction relative aux biens en immobilisation admissibles — toutes les dépenses en immobilisation admissibles pour l'achat de biens en immobilisation incorporels qui seront utilisés dans l'entreprise agricole, p. ex. contingent de lait ou de tabac ou d'autres droits gouvernementaux qui sont accordés pour une période illimitée

R350 Dépenses non applicables — frais qui n'ont pas été engagés dans le but de générer un revenu agricole

R2142 Autres rajustements des dépenses, y compris :

R319 achats de contingents (quota)

R309 impôt sur le capital

R2150 Total des dépenses aux fins d'impôt (R2140 plus R2145)**Acquisition et cession d'éléments d'actif — jusqu'à l'année d'imposition 1995**

Les pourcentages qui suivent représentent les taux en vertu desquels l'Agence du revenu du Canada considère qu'un élément d'actif est amorti. Ces pourcentages sont en outre accompagnés des articles les plus courants de chaque catégorie. Pour obtenir une liste plus complète des éléments d'actif amortissables que comprend chaque catégorie, consulter le **Guide d'impôt — Revenus d'agriculture**.

Catégorie 1 4 %
bâtiments acquis après 1987
barrages

Catégorie 2 6 %
tuyaux permanents

Catégorie 3 5 %
bâtiments acquis entre 1978 et 1988
bassin — ciment, acier ou pierre
brise-lames — ciment ou pierre

10. Pour obtenir les définitions de ces termes, consultez le Guide d'impôt – Revenus d'agriculture fourni par l'Agence du revenu du Canada.

Catégorie 6	10 % brise-lames — bois serres clôtures — tous genres bâtiments et parties constituantes — bois, galvanisés ou transportables
Catégorie 7	15 % bateaux et parties constituantes
Catégorie 8	20 % matériel apicole nettoyeurs — grains ou semences bâtiments d'entreposage balles — tractées et faucheuses outils de 200 \$ et plus silos et remplisseurs de silo, etc.
Catégorie 9	25 % avions acquis après le 25 mai 1976 installations de production d'électricité (maximum 15 kW) acquises avant le 26 mai 1976
Catégorie 10	30 % automobiles (y compris les voitures de tourisme — catégorie 10.1) tracteurs, remorques, camions, chariots et traîneaux, etc. matériel informatique et logiciels
Catégorie 12	100 % outils de moins de 200 \$
Catégorie 16	40 % avions acquis avant le 26 mai 1976
Catégorie 17	8 % chemins ou autres surfaces revêtues (asphalte ou béton)
Catégorie 34	25 % à 50 % matériel de conversion d'énergie éolienne en électricité
Catégorie 50	contingents (quotas)¹¹
Catégorie 60	autre¹¹

Acquisition et cession d'éléments d'actif¹² — années d'imposition 1996 à 1999

Équipements (S140 et S240)

- catégorie 7 bateaux et parties constituantes
- catégorie 8 matériel apicole
nettoyeurs — grains ou semences
bâtiments d'entreposage
balles — tractées et faucheuses
outils de 200 \$ et plus
silos et remplisseurs de silo, etc.

11. Ces classes ont été créées par la Division de l'agriculture de Statistique Canada.

12. Tous les secteurs sont couverts jusqu'à 1995. De 1996 à 1999, la série de données porte uniquement sur le secteur constitué en société et les organisations communautaires agricoles. Interruption de la série après les données de 1999.

- catégorie 9 avions acquis après le 25 mai 1976
installations de production d'électricité (maximum 15 kW) acquises avant le 26 mai 1976
- catégorie 10 automobiles (y compris les voitures de tourisme — catégorie 10.1)
tracteurs, remorques, camions, chariots et traîneaux, etc.
matériel informatique et logiciels
- catégorie 12 outils de moins de 200 \$
- catégorie 16 avions acquis avant le 26 mai 1976
- catégorie 17 chemins ou autres surfaces revêtues (asphalte ou béton)
- catégorie 34 matériel de conversion d'énergie éolienne en électricité

Immeubles (S141 et S241)

- catégorie 1 bâtiments acquis après 1987
barrages
- catégorie 2 tuyaux permanents
- catégorie 3 bâtiments acquis entre 1978 et 1988
bassin — ciment, acier ou pierre
brise-lames de ciment ou pierre
- catégorie 6 brise-lames de bois
serres
clôtures de tous genres
bâtiments et parties constituantes — bois, galvanisés ou transportables

Terrains (S142 et S242)

- terrain

Contingents (Quotas)¹³ (S150 et S250)

- catégorie 50 contingents (quotas)

Autre¹³ (S160 et S260)

- catégorie 60 autre

Total (S198 et S298)**Revenus hors ferme¹⁴****Total des revenus hors ferme, y compris :**

- T6010¹⁵ Salaires et traitements, y compris :
 - T101 revenus d'emploi avant déductions
 - T104 autres revenus d'emploi y compris pourboires et gratifications
 - moins T109 déduction — autres dépenses admissibles (s'applique avant 1988)
- T6020 Revenus nets d'entreprise
 - T135 revenus d'entreprise
- T6030 Revenus nets de profession libérale
 - T137 revenus de profession libérale
- T6040 Revenus nets de commissions
 - T139 revenus de commissions

13. Ces catégories ont été créées par la Division de l'agriculture de Statistique Canada.

14. Tous les postes qui suivent (à l'exception des variables TCHIL, FAQUE, FABC, FABEN et de certains postes dont les codes ont 4 chiffres) proviennent du formulaire T1 Générale de l'Agence du revenu du Canada et sont définis dans Votre guide d'impôt général et déclarations Impôt fédéral et provincial.

15. À compter de 1999, le total des salaires et traitements dans la série statistique sur le revenu hors ferme de la famille agricole comprend le revenu d'emploi exempt d'impôts gagné dans les réserves indiennes. À compter de 2000, ce changement est également reflété dans les séries sur le revenu hors ferme des exploitants agricoles.

T6050	Revenus nets d'activités de pêche
T143	revenus de pêche
T6060	Revenus nets d'un travail indépendant non agricole
T6070	Revenus de placements, y compris :
T120	montant imposable des dividendes
T126	revenus nets de location
T121	intérêts et autres revenus de placements
T122	revenus nets de la société en commandite
T6080	Revenus de pensions, y compris :
T113	pension de sécurité de la vieillesse
T114	prestations du RPC et RRQ
T115	autres pensions ou pensions de retraite
T146	versements nets des suppléments fédéraux ¹⁶
T6090	Autres revenus hors ferme, y compris :
T118	allocations familiales (s'applique avant 1993)
T119	prestations d'assurance-emploi ¹⁷
T128	montant imposable de la pension alimentaire reçue
T130	autres revenus
T144	indemnités pour accidents du travail ¹⁶
T145	prestations d'assistance sociale ¹⁶
TCHIL	— Prestation fiscale canadienne pour enfants ¹⁸
FAQUE	— allocations familiales du Québec ¹⁹
FABC	— allocations familiales de la Colombie-Britannique ²⁰
FABEN	— allocations familiales ²¹
T6092	REER
T129	revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite ²²
T6095	Total des autres revenus hors ferme
T6105	Total des revenus hors ferme (excluant T6091 Gains en capital imposables)
T6091	Gains en capital imposables
T127	gains en capital imposables
T6100	Total des revenus hors ferme (incluant T6091 Gains en capital imposables)

16. S'applique à partir de 1992.

17. Le 1^{er} juillet 1996, le Régime d'assurance-chômage est officiellement devenu le Régime d'assurance-emploi.

18. Le programme fédéral de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), qui a débuté en juillet 1998 pour appuyer l'initiative de la Prestation nationale pour enfants, remplace le programme de la Prestation fiscale pour enfants (PFE) précédent. La PFE, qui a été instaurée en janvier 1993, a remplacé le système universel d'allocations familiales et de crédits d'impôt pour enfants. Les estimations de 1993 du revenu hors ferme ne comprennent pas la prestation fiscale pour enfants.

19. En vigueur pour les années de référence 1994 à 1996. Ces prestations sont comprises dans les estimations du revenu hors ferme de la famille seulement.

20. En vigueur pour l'année de référence 1996. Ces prestations sont comprises dans les estimations du revenu hors ferme de la famille seulement.

21. Les allocations familiales de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et du Québec sont incluses dans la variable FABEN depuis 1997; les allocations familiales provinciales de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Saskatchewan, le sont depuis 1998; et celles de Terre-Neuve-et-Labrador, depuis 1999. Les allocations familiales provinciales sont comprises dans la série statistique du revenu hors ferme de la famille seulement.

22. À partir de 1999, seuls les revenus de REER des particuliers âgés de 65 ans et plus sont compris dans la série statistique sur le revenu hors ferme de la famille agricole. À compter de 2000, ce changement est également reflété dans les séries sur le revenu hors ferme des exploitants agricoles.

Annexe C Échantillon et méthodologie des enquêtes

Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

Échantillon

Dans le cadre du Programme des données fiscales et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PDF/PCSRA), on procède chaque année à un échantillonnage des déclarations de revenus des exploitations agricoles constituées en société et des exploitations non constituées en société pour produire des estimations pour un ensemble de variables financières. Des données détaillées sont alors recueillies sur les variables suivantes : revenus et dépenses d'exploitation et revenus hors ferme des exploitants et des familles agricoles. Toutes les variables pour lesquelles des données ont été recueillies et les codes de ces variables sont fournis dans le [tableau 1](#) (pages 10 et 11).

Pour les années 1987 à 1989, l'échantillon du PDF/PCSRA comprenait des fermes des deux secteurs (fermes constituées en société et fermes non constituées en société) dans l'ensemble des provinces, sauf dans les Prairies. À partir de l'année d'imposition 1990, des exploitations des deux secteurs (exploitations constituées en société et exploitations non constituées en société) ont été échantillonnées dans toutes les provinces.

Pour plus de renseignements sur la taille des échantillons des enquêtes, voir le [tableau C.1 BDCEA - Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur](#).

Méthodologie

Les données du PDF/PCSRA sont établies à partir de deux sources distinctes : le fichier sur les exploitants agricoles autonomes (SEFA – Self-Employment File for Agriculture), dans lequel on prélève un échantillon aléatoire des déclarations de revenus pour les exploitations non constituées en société, et le fichier CORTAX¹ (Système de traitement des déclarations de revenus des sociétés), dans lequel on sélectionne un échantillon aléatoire des déclarations de revenus produites par des entreprises constituées en société classées comme exploitations agricoles selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)² et ayant un chiffre de ventes de plus de 25 000 \$. En 2006, les taux d'échantillonnage du secteur des entreprises agricoles non constituées en société ont varié. À Terre-Neuve-et-Labrador, un recensement a été effectué tandis qu'au Québec, le taux d'échantillonnage a été d'environ 31 %. Dans le secteur des entreprises agricoles constituées en société, un recensement a été effectué dans les provinces de l'Atlantique tandis qu'en Alberta, le taux d'échantillonnage a été d'environ 27 %.

Les données du secteur non constitué en société proviennent actuellement de trois types différents de déclarations de revenus : les formulaires imprimés traditionnels, les formulaires électroniques (depuis 1992) et les déclarations conjointes PCSRA-ARC³ (depuis 1997). Les données des exploitations non constituées en société qui sont tirées des formulaires imprimés sont saisies par le personnel de plusieurs centres fiscaux régionaux de l'ARC et transmises à Statistique Canada sous forme électronique. L'ARC fournit aussi à Statistique Canada les déclarations transmises électroniquement ainsi que les données de la déclaration conjointe PCSRA-ARC des entreprises agricoles tout au long de l'année.

Pour le secteur constitué en société, Statistique Canada a saisi toutes les données financières (c.-à-d. les revenus, les dépenses, l'acquisition et la cession, en détail) des déclarations de revenus des sociétés agricoles jusqu'à l'année d'enquête 1999, inclusivement. À compter de l'année d'imposition 2000, les données des sociétés agricoles proviennent d'un fichier appelé l'Index général des renseignements financiers (IGRF) et sont transmises électroniquement par l'ARC.

1. Avant l'année de référence 2001, la source pour les entreprises constituées en société était le fichier CORPAC (système de comptabilité et de recouvrement visant les sociétés).
2. Avant l'année de référence 2001, les entreprises étaient classées comme exploitations agricoles selon la Classification type des industries (CTI).
3. PCSRA : Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
ARC : Agence du revenu du Canada

Les données de toutes les sources (entreprises constituées et non constituées en société) sont soumises à une série de procédures de vérification et d'imputation spécialisées, conçues et révisées chaque année par Statistique Canada. On vérifie l'exactitude de toutes les variables de revenu et de dépenses des exploitations qui ont le plus contribué dans chaque province. Les données brutes sont plus tard augmentées selon le « poids » d'échantillonnage (ajusté en fonction de la part des associés, s'il y a lieu) puis agrégées pour l'établissement des estimations finales conçues pour représenter l'ensemble de la population des déclarants du secteur des fermes.

La publication décrite dans la [section 2.4](#) intitulée **Statistiques sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles — publication dans Internet** contient de plus amples renseignements sur l'échantillon et la méthodologie du PDF/PCSRA.

Nota : Depuis l'année d'imposition 1993, les organisations communautaires agricoles sont admissibles au Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. On procède à un recensement des organisations communautaires qui ont déclaré un revenu agricole sur leur déclaration de revenus et de renseignements des fiducies (T3). Des estimations qui incluent ou excluent ces organisations peuvent être obtenues sur demande.

Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole — revenus hors ferme

Il existe trois séries statistiques sur les revenus hors ferme : les exploitants agricoles qui exploitent des entreprises agricoles constituées en société ou non constituées en société; les exploitants agricoles qui exploitent une seule entreprise agricole non constituée en société; et les familles qui exploitent une seule entreprise agricole non constituée en société.

Les postes servant au calcul du revenu hors ferme total des exploitants agricoles sont estimés de la même façon que les postes se rapportant au domaine agricole, sauf que dans ce cas-ci le coefficient de pondération n'est pas multiplié par la part des associés de l'exploitation. Toutefois, le coefficient de pondération pour les entités comprises dans plus d'une ferme est divisé par le nombre d'observations. Ces procédures tiennent compte des entreprises agricoles constituées en société qui ne fournissent pas le numéro d'assurance sociale des actionnaires sur leur déclaration d'impôts. Les postes pondérés sur le revenu hors ferme sont additionnés par domaine afin de produire les postes sur le revenu total hors ferme. Ces procédures tiennent compte des enregistrements contenant les données sur le revenu de l'exploitation agricole qui pourrait comprendre des sommes ne devant pas être considérées comme des sommes provenant de la vente de produits agricoles.

Les estimations du revenu hors ferme de la famille résultent de l'appariement d'enregistrements fiscaux. Pour ce motif, les méthodes d'échantillonnage et d'estimation utilisées diffèrent quelque peu de celles des autres variables du PDF/PCSRA. Les enregistrements fiscaux du PDF/PCSRA sont appariés à ceux du fichier de la famille pour produire des estimations totales sur les familles agricoles. Le fichier de la famille est créé par la Division des données régionales et administratives (DDRA) de Statistique Canada. Le fichier d'impôt de la famille (T1FF) de la DDRA réunit les enregistrements fiscaux des particuliers afin de créer des groupes modelés sur la famille de recensement⁴.

En ce qui a trait aux statistiques sur le revenu hors ferme de la famille, seules les familles qui exploitent une seule entreprise agricole non constituée en société constituent la population visée par le PDF/PCSRA. L'échantillon de la famille du PDF/PCSRA est en fait un sous-échantillon de l'échantillon habituel du PDF/PCSRA.

On peut obtenir des renseignements plus détaillés sur l'échantillon et sur les méthodes d'estimation du revenu hors ferme de la famille du PDF/PCSRA dans la publication décrite dans la [section 2.3](#) intitulée **Statistiques sur les revenus des familles agricoles — publication dans Internet**.

4. La famille de recensement correspond à un couple marié ou à un couple en union libre, avec ou sans enfants à la maison, ou à un parent seul de n'importe quel état matrimonial, avec au moins un enfant habitant à la maison. Il n'y a pas de restriction en ce qui concerne l'âge de l'enfant. Les enfants doivent déclarer un état matrimonial autre que « marié » ou « conjoint de fait » et ne pas avoir d'enfants vivant dans le ménage. Avant les données de 1998, les enfants devaient avoir un état matrimonial « célibataire ». À compter des données de 2000, les couples homosexuels sont également inclus.

Enquête nationale sur les fermes

Échantillon

L'Enquête nationale sur les fermes (ENF) a été menée chaque année dans l'ensemble des provinces du Canada jusqu'à l'année de référence 1992. Les trois principales variables qui ont été examinées sont les suivantes : les superficies en culture, les stocks de bétail et certains éléments financiers. Toutes les variables de l'ENF pour lesquelles on suggère d'utiliser les présentations normalisées adoptées aux fins de la BDCEA sont énumérées dans le [tableau 2](#) (page 12). Pour les années de référence 1988 à 1992, un échantillon de plus de 40 000 fermes a été prélevé. On peut obtenir des renseignements sur les données offertes auprès de la Division de l'agriculture de Statistique Canada.

Méthodologie

Deux bases de sondage ont été utilisées dans l'ENF : une liste et une base aréolaire. Le pays a été divisé en trois régions principales : la région relevant de la Commission canadienne du blé (CCB); l'Ontario et le Québec; les Maritimes et le territoire de la Colombie-Britannique qui n'est pas régi par la CCB. Toutes les exploitations dont le chiffre de ventes était d'au moins 250 \$ ont été étudiées dans l'enquête. La base aréolaire est composée de régions géographiques et permet d'inclure les exploitations agricoles qui n'existaient pas lorsque le dernier recensement a été réalisé.

Le processus de collecte des données a débuté à l'aide de questionnaires détaillés, lesquels comprenaient des questions sur la superficie et l'utilisation des terres agricoles, les stocks de bétail et sur certaines variables financières. Les questionnaires ont ensuite fait l'objet d'une vérification approfondie, laquelle comprenait l'imputation dans le cas des questionnaires partiels. Les poids d'échantillonnage ont été ajustés pour tenir compte de la non-réponse puis ces poids ont été appliqués aux questionnaires acceptés à la vérification pour produire les estimations.

Enquête de juin sur les cultures

Échantillon

L'Enquête de juin sur les cultures (EJC) fait partie d'une série d'enquêtes annuelles probabilistes visant la collecte et la diffusion des données sur les intentions d'ensemencement, les superficies ensemencées et récoltées, le rendement, la production et les stocks pour les principales grandes cultures au Canada.

Cette enquête porte sur les superficies des grandes cultures que les producteurs ont ensemencées à la fin de la campagne agricole 2005-2006. Toutes les variables de l'EJC pour lesquelles on suggère d'utiliser les présentations normalisées adoptées aux fins de la BDCEA sont énumérées dans le [tableau 3](#) (page 13).

Méthodologie

Tous les cinq ans, le Recensement de l'agriculture recueille de l'information sur toutes les exploitations agricoles au Canada, y compris les fermes institutionnelles, les pâturages communautaires, les réserves indiennes, etc. Le Recensement de l'agriculture permet d'établir une liste des fermes et de leur superficie en culture à partir de laquelle un échantillon probabiliste est sélectionné pour l'Enquête de juin sur les cultures.

Seule la base de sondage de type « liste » est utilisée pour l'Enquête de juin sur les cultures depuis 1996⁵. En 1998, cette liste représentait toutes les exploitations agricoles du Canada dénombrées au cours du Recensement de l'agriculture, sauf les fermes institutionnelles, les pâturages communautaires, les fermes dans les réserves indiennes et les fermes des territoires. Avant 1998, Terre-Neuve-et-Labrador était exclue de la liste. Cette base est stratifiée en groupes homogènes et repose sur les caractéristiques du recensement (c.-à-d., la taille de la ferme, la superficie en culture et le type d'exploitation) et les frontières géographiques provinciales.

5. L'Enquête aréolaire sur les fermes a eu lieu pour la dernière fois en 1995.

On effectue le processus de collecte des données par l'entremise du système d'interviews téléphoniques assistés par ordinateur (ITAO). Le système ITAO permet d'exécuter des procédures de vérification au moment même de l'interview, réduisant ainsi le besoin d'un suivi téléphonique et diminuant le fardeau des répondants. Aucune imputation n'est effectuée pour les données manquantes. Des facteurs de pondération sont ajustés à l'aide du processus d'ajustement des facteurs de pondération dans les cas de non-réponse partielle ou totale.

Nota : Les données de l'Enquête de juin sur les cultures faisant partie de la BDCEA sont des indicateurs de l'enquête et peuvent ne pas correspondre aux estimations que diffuse la Section des cultures. Les estimations de la BDCEA n'ont pas été rajustées pour tenir compte des données administratives ni pour refléter les résultats des recensements de l'agriculture de 1996, 2001 et 2006.

Enquête de juillet sur le bétail

Échantillon

L'Enquête de juillet sur le bétail (EJB) est une enquête probabiliste menée chaque année. On demande aux exploitations enquêtées de déclarer tous les animaux de l'exploitation agricole, peu importe qui en est le propriétaire.

Les données sont recueillies par l'entremise du système d'interviews téléphoniques assistés par ordinateur (ITAO). Les présentations normalisées adoptées aux fins de la BDCEA sont énumérées dans le [tableau 4](#) (page 14).

Méthodologie

Tous les cinq ans, le Recensement de l'agriculture permet de recueillir des renseignements sur toutes les fermes au Canada. Les fermes de recensement comprennent toutes les exploitations agricoles dont la production est destinée à la vente, y compris les parcs d'engraissement, les fermes institutionnelles, les fermes dans les réserves indiennes, les pâturages communautaires, les réserves de pâturage communautaire, etc.

Seule la base de sondage de type « liste » est utilisée pour l'Enquête de juillet sur le bétail depuis 1996⁶. En 1998, cette liste représentait toutes les fermes dénombrées lors du plus récent recensement, sauf les fermes institutionnelles, les pâturages communautaires, les fermes dans les réserves indiennes et les fermes des territoires. En 1993 et 1994, Terre-Neuve-et-Labrador était exclue de la liste.

On effectue le processus de collecte des données par l'entremise du système ITAO. Le système ITAO permet d'exécuter des procédures de vérification au moment même de l'interview, réduisant ainsi le besoin d'un suivi téléphonique et diminuant le fardeau des répondants. Les exploitants doivent déclarer leurs stocks au 1^{er} juillet. Les questionnaires font l'objet de nombreuses mesures de vérification et d'imputation avant la production des estimations finales.

Nota : Les estimations totales sur les stocks de bovins et de veaux, de porcs, et de moutons et d'agneaux qui proviennent de l'Enquête de juillet sur le bétail et qui font partie de la BDCEA ont été rajustées pour tenir compte des données administratives et pour refléter les résultats des recensements de l'agriculture de 1996, 2001 et 2006.

Enquête financière sur les fermes

Échantillon

Avant 1992, l'Enquête financière sur les fermes (EFF) était connue comme l'Enquête de la Société du crédit agricole (SCA). L'enquête de la SCA a été menée en 1981, 1984, 1988 et 1990 (recueillant les données de 1980, 1983, 1987 et 1989). En 1992, l'EFF a recueilli des renseignements financiers détaillés auprès d'environ

6. L'Enquête aréolaire sur les fermes a eu lieu pour la dernière fois en 1995.

12 000 fermes de partout au Canada. En 1993, en raison de contraintes budgétaires, l'échantillon a été réduit pour inclure seulement les fermes des provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique.

Entre 1994 et 2002, l'enquête a été menée tous les deux ans. En 2003 (année de référence 2002), l'EFF est devenue une enquête annuelle avec un échantillon d'environ 18 000 fermes. En 2007 (année de référence 2006), l'échantillon a été réduit à 14 000 fermes. Même si la taille relativement petite de l'échantillon peut limiter dans une certaine mesure la désagrégation, il est possible d'obtenir des renseignements financiers agricoles fiables. Les présentations normalisées adoptées aux fins de la BDCEA sont énumérées dans le [tableau 5](#) (pages 15 et 16).

Depuis l'année de référence 1997, la population cible de l'Enquête financière sur les fermes (EFF) exclue les fermes ayant des recettes agricoles brutes inférieures à 10 000 \$ lors du recensement ou dans l'EFF (les fermes comprises dans les échantillons de l'EFF sont celles qui ont été identifiées lors du plus récent recensement). Aux fins de comparaison, les données des années de référence antérieures (1991, 1992, 1993 et 1995) ont été rajustées en fonction de la population cible de 1997 par l'exclusion des fermes dont les recettes agricoles brutes étaient inférieures à 10 000 \$ lors du recensement. Ces exclusions ont réduit les totaux quelque peu pour ces années de référence.

Méthodologie

Dans le cadre de l'Enquête financière sur les fermes, seule la base de sondage de type « liste » est utilisée depuis 1996⁷ pour produire des estimations précises pour des variables financières. Par le passé, les fermes fiscales étaient ajoutées à la base de sondage. Toutefois, les fermes fiscales ne sont pas ajoutées depuis l'EFF de 2004. Ce sont plutôt les fermes visées par l'Enquête de dépistage des fermes (EDF) qui sont la principale source de fermes supplémentaires. Les données des questionnaires font l'objet de nombreuses mesures de vérification et d'imputation avant la production des estimations finales.

La publication intitulée Enquête financière sur les fermes contient de plus amples renseignements sur l'échantillon et la méthodologie de l'EFF. (Voir la [section 2.5](#) intitulée **Enquête financière sur les fermes — publication dans Internet.**)

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur la méthodologie du Programme des données fiscales et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, de l'Enquête nationale sur les fermes, de l'Enquête de juin sur les cultures, de l'Enquête de juillet sur le bétail et de l'Enquête financière sur les fermes, communiquez avec la [Division de l'agriculture](#) de Statistique Canada.

7. L'Enquête aréolaire sur les fermes a eu lieu pour la dernière fois en 1995. Il n'y a pas eu de base aréolaire en 1988.

Tableau C.1 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon ¹ enregistrements utilisables		Total
			Secteur non constitué en société (T1) ²	Secteur constitué en société (T2) ³	
Nombre de dossiers fiscaux					
1987	Revenus et dépenses et Acquisition et cession Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes sauf les Prairies	36 301	4 360	40 661
		Toutes sauf les Prairies	34 628	...	34 628
1988 ⁵	Revenus et dépenses et Acquisition et cession Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes sauf les Prairies	25 210	4 568	29 778
		Toutes sauf les Prairies	24 338	...	24 338
1989 ⁵	Revenus et dépenses et Acquisition et cession Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes sauf les Prairies	26 033	4 563	30 596
		Toutes sauf les Prairies	25 034	...	25 034
		Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes sauf les Prairies	20 130	...
1990	Revenus et dépenses et Acquisition et cession Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	39 542	9 161	48 703
		Toutes les provinces	37 294	...	37 294
		Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	29 056	...
1991	Revenus et dépenses et Acquisition et cession Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	48 616	9 804	58 420
		Toutes les provinces	45 964	...	45 964
		Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	35 652	...
1992	Revenus et dépenses et Acquisition et cession Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	49 826	9 504	59 330
		Toutes les provinces	46 780	...	46 780
		Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	36 613	...
1993	Revenus et dépenses et Acquisition et cession Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	56 069	9 495 ⁶	65 564 ⁶
		Toutes les provinces	52 725	...	52 725
		Toutes les provinces	56 069	12 031	68 100
		Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	40 775	...
1994	Revenus et dépenses et Acquisition et cession Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	53 810	10 843 ⁶	64 653 ⁶
		Toutes les provinces	50 164	...	50 164
		Toutes les provinces	53 810	14 204	68 014
		Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	38 615	...
1995	Revenus et dépenses et Acquisition et cession Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	90 584 ⁷	11 865 ⁶	102 449 ⁶
		Toutes les provinces	85 868	...	85 868
		Toutes les provinces	90 584	15 585	106 169
		Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	60 745	...
1996	Revenus et dépenses et Acquisition et cession ⁸ Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	110 315	11 399 ⁶	121 714 ⁶
		Toutes les provinces	104 840	...	104 840
		Toutes les provinces	110 315	15 171	125 486
		Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	72 455	...
1997	Revenus et dépenses et Acquisition et cession ⁸ Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	114 216	11 821 ⁶	126 037 ⁶
		Toutes les provinces	109 483	...	109 483
		Toutes les provinces	114 216	15 476	129 692
		Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	73 807	...

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau C.1 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (fin)

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon ¹ enregistrements utilisables		Total
			Secteur non constitué en société (T1) ²	Secteur constitué en société (T2) ³	
Nombre de dossiers fiscaux					
1998	Revenus et dépenses et Acquisition et cession⁸	Toutes les provinces	129 331	8 826 ⁶	138 157 ⁶
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	123 856	...	123 856
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	129 331	10 986	140 317
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	81 208	...	81 208
1999	Revenus et dépenses et Acquisition et cession⁸	Toutes les provinces	127 564	10 576 ⁶	138 140 ⁶
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	122 009	...	122 009
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	127 564	13 942	141 506
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	79 683	...	79 683
2000	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	132 765	10 082 ⁶	142 847 ⁶
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	127 018	...	127 018
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	132 765	15 042	147 807
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	82 474	...	82 474
2001	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	141 694	11 806 ⁶	153 500 ⁶
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	135 528	...	135 528
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	141 694	19 814	161 508
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	87 296	...	87 296
2002	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	142 207	13 111 ⁶	155 318 ⁶
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	136 027	...	136 027
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	142 207	22 872	165 079
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	87 603	...	87 603
2003	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	133 188	13 484 ⁶	146 672 ⁶
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	126 653	...	126 653
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	133 188	23 749	156 937
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	81 627	...	81 627
2004	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	133 513	13 689 ⁶	147 202 ⁶
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	126 942	...	126 942
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	133 513	24 343	157 856
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	81 804	...	81 804
2005	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	131 949	13 405 ⁶	145 354 ⁶
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	125 824	...	125 824
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	131 949	24 040	155 989
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	81 074	...	81 074
2006	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	131 885	11 581 ⁶	143 466 ⁶
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) ⁴	Toutes les provinces	125 158	...	125 158
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	131 885	20 754	152 639
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Le nombre d'enregistrements utilisables dont le total des revenus d'exploitation est égal ou supérieur à 10 000 \$. Les exploitations du secteur constitué en société ayant des revenus d'exploitation de moins de 25 000 \$ sont exclues des estimations du PDF/PCSRA.

2. Nombre de fermes reliées au formulaire T1 Générale de l'Agence du revenu du Canada — Déclaration de revenus et de prestations.

3. Nombre de fermes reliées au formulaire T2 de l'Agence du revenu du Canada — Déclaration de revenus des sociétés.

4. Revenus hors ferme des exploitants qui exploitent une seule entreprise non constituée en société.

5. Les données relatives à la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique pour les années 1988 et 1989 ne sont pas disponibles.

6. Les organisations communautaires sont incluses. Nombre de fermes reliées au formulaire T3 de l'Agence du revenu du Canada — Déclaration de revenus et de renseignements des fiduciaires.

7. La couverture des déclarations de revenus transmises par voie électronique a été élargie en 1995.

8. De 1996 à 1999, acquisition et cession couvrent les déclarations T2 et T3 seulement.

Tableau C.2 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – Enquête de juin sur les cultures

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon ¹ enregistrements utilisables		Total
			Secteur non constitué en société	Secteur constitué en société	
Nombre d'exploitations agricoles					
1993	Superficies cultivées	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	18 523	2 156	20 679
1994	Superficies cultivées	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	19 676	2 246	21 922
1995	Superficies cultivées	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	18 983	2 235	21 218
1996	Superficies cultivées	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	21 259	2 434	23 693
1997	Superficies cultivées	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	19 440	2 211	21 651
1998	Superficies cultivées	Toutes les provinces	20 737	2 063	22 800
1999	Superficies cultivées	Toutes les provinces	20 995	2 372	23 367
2000	Superficies cultivées	Toutes les provinces	19 722	2 401	22 123
2001	Superficies cultivées	Toutes les provinces	19 487	2 841	22 328
2002	Superficies cultivées	Toutes les provinces	16 981	2 871	19 852
2003	Superficies cultivées	Toutes les provinces	18 570	3 618	22 188
2004	Superficies cultivées	Toutes les provinces	18 498	3 918	22 416
2005	Superficies cultivées	Toutes les provinces	17 984	4 819	22 803
2006	Superficies cultivées	Toutes les provinces	18 196	4 995	23 191

1. Le nombre d'enregistrements utilisables dont le total des revenus d'exploitation est égal ou supérieur à 10 000 \$.

Tableau C.3 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – Enquête de juillet sur le bétail

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon ¹ enregistrements utilisables		Total
			Secteur non constitué en société	Secteur constitué en société	
Nombre d'exploitations agricoles					
1993	Stocks de bétail	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	19 588	2 772	22 360
1994	Stocks de bétail	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	20 082	2 700	22 782
1995	Stocks de bétail	Toutes les provinces	19 020	2 650	21 670
1996	Stocks de bétail	Toutes les provinces	18 524	2 633	21 157
1997	Stocks de bétail	Toutes les provinces	17 796	2 539	20 335
1998	Stocks de bétail	Toutes les provinces	18 850	2 407	21 257
1999	Stocks de bétail	Toutes les provinces	18 807	2 634	21 441
2000	Stocks de bétail	Toutes les provinces	18 288	2 660	20 948
2001	Stocks de bétail	Toutes les provinces	17 908	2 985	20 893
2002	Stocks de bétail	Toutes les provinces	16 982	3 210	20 192
2003	Stocks de bétail	Toutes les provinces	18 347	4 171	22 518
2004	Stocks de bétail	Toutes les provinces	13 002	3 268	16 270
2005	Stocks de bétail	Toutes les provinces	12 611	4 311	16 922
2006	Stocks de bétail	Toutes les provinces	7 140	2 853	9 993

1. Le nombre d'enregistrements utilisables dont le total des revenus d'exploitation est égal ou supérieur à 10 000 \$.

Tableau C.4 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – Enquête financière sur les fermes

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon ¹ enregistrements utilisables		Total
			Secteur non constitué en société	Secteur constitué en société	
Nombre d'exploitations agricoles					
1987	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	4 133	1 148	5 281
1989	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	4 082	1 247	5 329
1991	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	5 769	1 437	7 206
1992	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Provinces des Prairies et C.-B.	3 607	574	4 181
1993	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	6 319	1 202	7 521
1995	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	6 038	1 394	7 432
1997	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	10 364	3 210	13 574
1999	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	9 919	3 539	13 458
2001	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	9 674	3 557	13 231
2002	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	9 492	3 724	13 216
2003	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	10 902	4 521	15 423
2004	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	8 897	3 908	12 805
2005	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	8 445	3 937	12 382
2006	Actif et passif Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	6 417	3 343	9 760

1. Le nombre d'enregistrements utilisables dont le total des revenus d'exploitation est égal ou supérieur à 10 000 \$.

Annexe D Description des codes SCIAN

Descriptions

Les codes et les titres des classes du SCIAN Canada sont présentés avec une description détaillée des activités qui y sont incluses. La description de la classe est suivie de quelques exclusions importantes qui identifient les activités classifiées ailleurs dans le SCIAN avec le code auquel l'activité est associée. Finalement, une liste d'exemples d'activités qui appartiennent à la classe est fournie.

11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la culture agricole, l'élevage, la récolte du bois, la prise de poissons et d'autres animaux dans leur habitat naturel et l'offre de services connexes de soutien.

Sont exclus de ce secteur les établissements dont l'activité principale est la recherche agricole ou les services vétérinaires.

111 Cultures agricoles

Ce sous-secteur comprend les établissements, tels les fermes, vergers, plantations, serres et pépinières, dont l'activité principale est la culture agricole, la culture de plantes, de plantes grimpantes, d'arbres et de leurs semences (à l'exception des établissements qui se consacrent à la foresterie). Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des terres, les conditions climatiques, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'oeuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. En règle générale, le processus de production arrive à terme lorsque le produit brut ou le produit cultivé est prêt à être mis sur le marché, c'est-à-dire lorsqu'il atteint le point de première vente ou de fixation des prix. Un établissement est rangé dans une classe du SCIAN ou dans une classe nationale de ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production agricole est constituée des cultures de la classe en question. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent aux cultures agricoles, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes de culture mixte et figurent à la rubrique 11199, Toutes les autres cultures agricoles, sauf les établissements pour qui les plantes oléagineuses et les céréales constituent 50 % ou plus de la production, qui se retrouvent à la rubrique 11119, Autres cultures céréalières.

1111 Culture de plantes oléagineuses et de céréales

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de céréales et de plantes oléagineuses. Les établissements dont l'activité principale est la production de semences se trouvent dans la classe de la culture appropriée.

11111 Culture du soja

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du soja.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture du soja; Soja, culture du

11110 Culture du soja

Voir la description de la classe 11111, ci-dessus.

11112 Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de plantes fibreuses qui produisent des graines oléagineuses.

Exemple(s) d'activité(s) : Canola (colza), culture du; Graine de lin, culture de la; Moutarde, culture de la graine de; Tournesol, culture de

111120 Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja) (États-Unis)

Voir la description de la classe 11112, ci-dessus.

11113 Culture de pois et de haricots secs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de lentilles, de pois et de haricots secs.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture de haricots et de pois verts (11121, Culture de légumes et de melons).

Exemple(s) d'activité(s) : Féverole à petits grains, culture des; Haricots secs des champs, culture d'; Légumineuses séchées à gousses, culture des; Lentilles sèches, culture de; Pois secs, grande culture

111130 Culture de pois et de haricots secs (États-Unis)

Voir la description de la classe 11113, ci-dessus.

11114 Culture du blé

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du blé.

Exemple(s) d'activité(s) : Blé dur, culture du; Culture du blé

111140 Culture du blé

Voir la description de la classe 11114, ci-dessus.

11115 Culture du maïs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du maïs.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du maïs sucré (11121, Culture de légumes et de melons).

Exemple(s) d'activité(s) : Ferme de culture du maïs-grain; Maïs à éclater, culture du

111150 Culture du maïs (États-Unis)

Voir la description de la classe 11115, ci-dessus.

11116 Culture du riz

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du riz, sauf le riz sauvage.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du riz sauvage (11119, Autres cultures céréalières).

Exemple(s) d'activité(s) : Riz (sauf riz sauvage), culture de

111160 Culture du riz

Voir la description de la classe 11116, ci-dessus.

11119 Autres cultures céréalières

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la culture de céréales. Sont aussi comprises les fermes dont l'activité principale est la culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du blé (11114, Culture du blé);
- la culture du maïs, sauf le maïs sucré (11115, Culture du maïs);
- la culture du riz, sauf le riz sauvage (11116, Culture du riz); et
- la culture du maïs sucré (11121, Culture de légumes et de melons).

Exemple(s) d'activité(s) : Avoine, culture de l'; Culture de graines oléagineuses et céréales, mixte; Graines de l'alpiste des Canaries, culture de; Millet, culture du; Orge, culture de l'; Riz sauvage, culture du; Sarrasin, culture du; Seigle, culture du

111190 Autres cultures céréalières (Canada)

Voir la description de la classe 11119, ci-dessus.

1112 Culture de légumes et de melons

Voir la description de la classe 11121, ci-dessous.

11121 Culture de légumes et de melons

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la production de semences potagères et de semences de melons ainsi que de légumes et melons à repiquer.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du maïs, sauf le maïs sucré (11115, Culture du maïs); et
- la culture de légumes et de melons en serre ou sous abri (11141, Culture vivrière en serre).

111211 Culture de pommes de terre (États-Unis)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de pommes de terre et de pommes de terre de semence, sauf les patates douces.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture de la patate douce, du manioc et de l'igname (111219, Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)).

Exemple(s) d'activité(s) : Culture de la pomme de terre (sauf patates douces et ignames); Pommes de terre de semence, culture des

111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre) (États-Unis)

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la production de semences potagères et de semences de melons, sauf les pommes de terre de semence, ainsi que de légumes et de melons à repiquer.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture d'ignames; Culture de plants de légumes de serre; Cultures légumières; Jardin maraîcher; Maïs sucré, production de; Melon, culture de; Pommes de terre douces, culture de; Semences de légumes, production de

1113 Culture de fruits et de noix

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des fruits et des noix.

11131 Culture d'oranges

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des oranges.

Exemple(s) d'activité(s) : Orangeries, cultures et plantation

111310 Culture d'oranges

Voir la description de la classe 11131, ci-dessus.

11132 Culture d'agrumes (sauf les oranges)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des agrumes, sauf les oranges.

Exemple(s) d'activité(s) : Citrons, cultures et plantations

111320 Culture d'agrumes (sauf les oranges) (États-Unis)

Voir la description de la classe 11132, ci-dessus.

11133 Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des noix et des fruits, sauf les agrumes.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la cueillette de petits fruits et de noix poussant sur des plantes indigènes non cultivées (11321, Pépinières forestières et récolte de produits forestiers).

Exemple(s) d'activité(s) : Baies, production de; Fraises, culture de; Marais de canneberges; Noiseraies, cultures et plantations; Vergers de pommes; Vignobles

111330 Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) (Canada)

Voir la description de la classe 11133, ci-dessus.

1114 Culture en serre et en pépinière et floriculture

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée de toutes sortes, la culture en pépinière et la floriculture. La culture protégée comprend notamment la culture en serre, sous châssis froid, sous un abri en coton ou sous un abri en lattis. Les plantes cultivées en sont retirées lorsqu'elles atteignent divers stades de maturité.

11141 Culture vivrière en serre

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture vivrière en serre ou sous abri.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture de légumes et de melons à repiquer, non sous abris (11121, Culture de légumes et de melons).

111411 Culture de champignons (États-Unis)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée de champignons.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture de champignons; Production de blanc de champignon

111419 Autres cultures vivrières en serre (États-Unis)

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est la culture vivrière en serre ou sous abri.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture d'aliments (sauf champignons) sous abri; Culture d'herbacées, cultivés sous abri; Culture de légumes, cultivés sous abri; Hautes algues marines cultivées sous

abri; Marché de légumes de serre; Récolte vivrière hydroponique cultivé sous abri;
Tomates de serre, culture

11142 Culture en pépinière et floriculture

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture, sous abri ou en plein champ, de produits de pépinière et de floriculture comme le matériel de pépinière, les arbustes, les fleurs coupées, les graines de fleurs, les fleurs et les plantes vertes en pots, les plantes à fleurs à repiquer, les plantes d'ornement, ou une combinaison de ces cultures, et la production de matériel de propagation, par exemple, les mottes de plantation, les boutures et les cultures de tissus. Est également comprise dans cette classe la culture de plantes ligneuses à courte rotation, comme les arbres de Noël coupés et les peupliers deltoïdes destinés à la production de pâte à papier qui, normalement, ont un cycle de croissance de dix ans ou moins.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture de légumes et de melons à repiquer (11121, Culture de légumes et de melons);
- l'exploitation de terres à bois qui ont un cycle de croissance d'une durée supérieure à dix ans (11311, Exploitation de terres à bois);
- la culture d'arbres de semis pour la reforestation (11321, Pépinières forestières et récolte de produits forestiers); et
- la vente au détail de produits de pépinière, d'arbres à replanter et de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (44422, Pépinières et centres de jardinage).

111421 Culture en pépinière et arboriculture (États-Unis)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture, sous abri ou en plein champ, de produits de pépinière et d'arbres, et les plantes ligneuses à courte rotation destinées à la production de pâte et d'arbres à replanter qui, normalement, ont un cycle de croissance de dix ans ou moins.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'exploitation de terres à bois qui ont un cycle de croissance d'une durée supérieure à dix ans (113110, Exploitation de terres à bois); et
- la vente au détail de produits de pépinière, d'arbres à replanter et de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (444220, Pépinières et centres de jardinage).

Exemple(s) d'activité(s) : Arbres de Noël, ferme d'; Culture d'arbres fruitiers de pépinière; Culture d'arbustes ornementaux en pépinière; Culture de plantes en pépinière; Culture de plantes en plate-bande; Culture du gazon; Pépinière (arbres et plantes); Rosiers de pépinière

111422 Floriculture (États-Unis)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée ou en plein champ de produits de floriculture et le matériel de propagation.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la vente au détail de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (444220, Pépinières et centres de jardinage).

Exemple(s) d'activité(s) : Bulbes de fleur, production en serre de; Culture de fleurs en pépinière; Floriculture en serre; Semences de fleurs, culture des

1119 Autres cultures agricoles

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la culture d'autres produits, comme le tabac, les arachides, la betterave à sucre, le coton, la canne à sucre, le foin, l'agave, les herbes et épices, la menthe, le houblon et les semences de foin et de gazon. Les cultures agricoles mixtes et la récolte de l'eau d'érable sont comprises dans ce groupe.

11191 Culture du tabac

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du tabac.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture du tabac

111910 Culture du tabac

Voir la description de la classe 11191, ci-dessus.

11192 Culture du coton

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du coton.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture de coton

111920 Culture du coton

Voir la description de la classe 11192, ci-dessus.

11193 Culture de la canne à sucre

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de la canne à sucre.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture de canne à sucre

111930 Culture de la canne à sucre

Voir la description de la classe 11193, ci-dessus.

11194 Culture du foin

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du foin, de graminées et de mélanges de foin.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du foin de graminées ou de plantes fourragères ou d'ensilage (1111, Culture de plantes oléagineuses et de céréales); et
- la culture de semences de foin et de gazon (11199, Toutes les autres cultures agricoles).

Exemple(s) d'activité(s) : Foin, culture du; Fourrage, culture de (sauf le maïs-grain); Luzerne, culture de la; Trèfle, culture du

111940 Culture du foin (États-Unis)

Voir la description de la classe 11194, ci-dessus.

11199 Toutes les autres cultures agricoles

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la culture d'autres produits, comme les arachides, la betterave à sucre, l'agave, les semences de foin et de gazon, les herbes et épices, la menthe, le houblon et les algues, de même que la récolte du thé et de l'eau d'érable. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la culture agricole générale ou la culture mixte, comme la culture mixte de fruits et de légumes.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du blé, du maïs, du riz, du soja et d'autres céréales et plantes oléagineuses (1111, Culture de plantes oléagineuses et de céréales);
- la culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales (11119, Autres cultures céréalières);
- la culture de légumes et de melons (11121, Culture de légumes et de melons);
- la culture de noix et de fruits (1113, Culture de fruits et de noix);

- la culture des produits de serre, de pépinière et de floriculture (1114, Culture en serre et en pépinière et floriculture);
- la culture du tabac (11191, Culture du tabac);
- la culture du coton (11192, Culture du coton);
- la culture de la canne à sucre (11193, Culture de la canne à sucre); et
- la culture du foin (11194, Culture du foin).

111993 Culture mixte de fruits et de légumes (Canada)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture mixte de fruits et de légumes.

Exemple(s) d'activité(s) : Fruits de verger et légumes, culture mixte de; Fruits et légumes, culture mixte de; Petits fruits et légumes, production mixte de

111999 Toutes les autres cultures agricoles diverses (Canada)

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est la culture d'autres produits, de même que la récolte de l'eau d'érable. Sont également compris dans cette classe canadienne les établissements dont l'activité principale est la culture agricole générale ou la culture mixte (sauf la culture mixte de fruits et de légumes).

Exemple(s) d'activité(s) : Arachides, culture d'; Betterave à sucre, culture de la; Culture de ginseng, sauf culture en serre; Culture de menthe, sauf culture en serre; Cultures agricoles et d'élevage du bétail, ferme mixte de (principalement la culture agricole); Cultures générales; Érablière, exploitation; Ferme de grande culture mixte (sauf pour le grain et les graines d'huile); Houblons, culture de; Légumineuses (fourrage), culture de; Sève d'érable, récolte de; Sirop d'érable et produits dérivés, production

112 Élevage

Ce sous-secteur comprend les établissements, comme les ranchs, les fermes et les parcs d'engraissement, dont l'activité principale est l'élevage, la production de produits d'origine animale et l'engraissement des animaux. Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des pâturages, les bâtiments spécialisés, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'oeuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. Un établissement est rangé dans une classe du SCIAN ou dans une classe nationale de ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production agricole est constituée des produits de la classe en question. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent à l'élevage des animaux, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes d'élevage mixte et figurent à la rubrique 11299, Tous les autres types d'élevage.

1121 Élevage de bovins

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage, la traite et l'engraissement des bovins.

11211 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage et l'engraissement des bovins. Est également compris dans cette classe l'élevage des bovins en vue du renouvellement du troupeau laitier.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la traite des bovins laitiers (11212, Élevage de bovins laitiers et production laitière).

Exemple(s) d'activité(s) : Bovins de boucherie, élevage de; Génisse pour renouvellement de troupeau laitier, élevage; Parc d'engraissement pour bovins

112110 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement (Canada)

Voir la description de la classe 11211, ci-dessus.

11212 Élevage de bovins laitiers et production laitière

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la traite des bovins laitiers.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage, l'affouragement et l'engraissement des bovins (11211, Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement);
- l'élevage de bovins laitiers de remplacement (11211, Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement); et
- la traite des chèvres (11242, Élevage de chèvres).

Exemple(s) d'activité(s) : Lait liquide, cru, production; Vaches laitières et lait, production; Vente de lait

112120 Élevage de bovins laitiers et production laitière

Voir la description de la classe 11212, ci-dessus.

1122 Élevage de porcs

Voir la description de la classe 11221, ci-dessous.

11221 Élevage de porcs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage des porcs.

Exemple(s) d'activité(s) : Élevage de cochons; Élevage de porcs; Élevage de truies pour naissances (ferme); Élevage de verrats; Parc d'engraissement pour porcs; Porcelets sevrés (nourrisseurs), élevage; Porcs, exploitation de ferme de naissance de

112210 Élevage de porcs (États-Unis)

Voir la description de la classe 11221, ci-dessus.

1123 Élevage de volailles et production d'œufs

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la reproduction, l'accoupage et l'élevage de la volaille d'abattage et de pondeuses.

11231 Production d'œufs de poules

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de poules en vue de la production d'œufs, y compris les œufs d'incubation.

Exemple(s) d'activité(s) : Élevage de pondeuses

112310 Production d'œufs de poules (États-Unis)

Voir la description de la classe 11231, ci-dessus.

11232 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de poulets destinés à l'abattage.

Exemple(s) d'activité(s) : Élevage de poulets à griller; Poulets à frire, élevage

112320 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage

Voir la description de la classe 11232, ci-dessus.

11233 Élevage de dindons

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de dindons.

Exemple(s) d'activité(s) : Élevage de dindons; Œufs de dindes, production d'œufs

112330 Élevage de dindons

Voir la description de la classe 11233, ci-dessus.

11234 Couvoirs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'accoupage de volailles de toutes sortes.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (11299, Tous les autres types d'élevage).

Exemple(s) d'activité(s) : Couvoir de poussins, service de; Couvoir pour volailles

112340 Couvoirs

Voir la description de la classe 11234, ci-dessus.

11239 Élevage d'autres volailles

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est l'élevage de volailles comme les canards, les oies, les faisans, les cailles, les autruches et les émeus. Les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte de volailles d'abattage ou de pondeuses rangées dans d'autres classes sont également compris dans cette classe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

112391 Élevage de volailles combiné à la production d'œufs (Canada)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte de volailles pour l'abattage ou la production d'œufs rangées dans d'autres classes sont compris dans cette classe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage de poules en vue de la production d'œufs (112310, Production d'œufs de poules);
- l'élevage de poulets à griller et d'autres poulets d'abattage (112320, Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage);
- l'élevage des dindons (112330, Élevage de dindons);
- l'accoupage de volailles de toutes sortes (112340, Couvoirs);
- l'élevage de toutes autres volailles (112399, Élevage de toutes autres volailles); et
- l'élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (112999, Tous les autres types d'élevage divers).

Exemple(s) d'activité(s) : Ferme de volailles et d'œufs; Volailles, élevage mixte de

112399 Élevage de toutes autres volailles (Canada)

Cette classe canadienne comprend les établissements, qui ne figurent dans aucune autre classe, et dont l'activité principale est l'élevage d'autres volailles, comme les canards, les oies, les faisans, les cailles, les autruches et les émeus.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage de poules en vue de la production d'œufs (112310, Production d'œufs de poules);
- l'élevage de poulets à griller et d'autres poulets d'abattage (112320, Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage);
- l'élevage des dindons (112330, Élevage de dindons);
- l'accoupage de volailles de toutes sortes (112340, Couvoirs);

- l'élevage de volailles combiné à la production d'œufs (112391, Élevage de volailles combiné à la production d'œufs); et
 - l'élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (112999, Tous les autres types d'élevage divers).
- Exemple(s) d'activité(s) : Élevage de cailles; Élevage de canards; Élevage de faisans; Élevage de pigeonneaux; Oies, ferme d'; Pintades, élevage de; Production d'œufs de volaille (sauf de poules et de dindes)

1124 Élevage de moutons et de chèvres

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons et de chèvres ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux.

11241 Élevage de moutons

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons et d'agneaux ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux.

Exemple(s) d'activité(s) : Agneaux, ferme d'; Élevage de moutons; Laine brute, production; Parcs d'engraissement, agneaux

112410 Élevage de moutons (États-Unis)

Voir la description de la classe 11241, ci-dessus.

11242 Élevage de chèvres

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de chèvres.

Exemple(s) d'activité(s) : Ferme d'élevage de chèvres; Production de lait de chèvres; Production de mohair

112420 Élevage de chèvres

Voir la description de la classe 11242, ci-dessus.

1125 Aquaculture animale

Voir la description de la classe 11251, ci-dessous.

11251 Aquaculture animale

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la pisciculture et la culture de mollusques et de crustacés ou de toute autre sorte d'animaux aquatiques. Ces établissements font appel à diverses formes d'intervention dans le processus d'élevage pour accroître la production, notamment la garde en captivité des animaux, l'empoissonnement régulier et l'alimentation des animaux, et la protection des animaux contre les prédateurs.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la prise ou la capture de poissons et d'autres animaux aquatiques dans leur habitat naturel (11411, Pêche).
- Exemple(s) d'activité(s) : Aleviniers de poissons; Crustacés et mollusques, élevage de; Perles de culture, production de; Pisciculture; Production de grenouilles, ferme d'élevage; Saumoneau (poisson de pisciculture), élevage, service de pêche

112510 Aquaculture animale (Canada)

Voir la description de la classe 11251, ci-dessus.

1129 Autres types d'élevage

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux comme les abeilles, les chevaux et autres équidés, les lapins et autres animaux à fourrure, les lamas, les chevreuils, les vers, les grillons, les animaux de laboratoire et les animaux de maison, notamment les chiens, les chats, les oiseaux de compagnie et autres animaux familiers. Est également comprise dans ce groupe la fabrication de produits d'origine animale, comme le miel et d'autres produits d'apiculture. De plus, les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux rangés dans d'autres classes sont compris dans ce groupe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

11291 Apiculture

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'abeilles, la récolte du miel et d'autres travaux d'apiculture.

Exemple(s) d'activité(s) : Apicole, exploitation; Miel et production de cire d'abeilles

112910 Apiculture

Voir la description de la classe 11291, ci-dessus.

11292 Élevage de chevaux et d'autres équidés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de chevaux, de mules, d'ânes et d'autres équidés.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'hébergement des chevaux (11521, Activités de soutien à l'élevage).

Exemple(s) d'activité(s) : Élevage de chevaux; Élevage de mulets; Équidés, élevage; Urine de jument gravide, production

112920 Élevage de chevaux et d'autres équidés

Voir la description de la classe 11292, ci-dessus.

11293 Élevage d'animaux à fourrure et de lapins

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'animaux à fourrure, y compris les lapins.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- le piégeage ou la chasse d'animaux à fourrure sauvages (11421, Chasse et piégeage).

Exemple(s) d'activité(s) : Animaux à fourrure, élevage d'; Élevage de chinchilla; Élevage de lapins; Peaux d'animaux à fourrure (élevage dans un ranch), non apprêtées, production

112930 Élevage d'animaux à fourrure et de lapins

Voir la description de la classe 11293, ci-dessus.

11299 Tous les autres types d'élevage

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux comme les lamas, les bisons, les sangliers, les chevreuils, les élans, les vers, les grillons, les animaux de laboratoire et les animaux de maison, notamment les chiens, les chats, les oiseaux de compagnie et les autres animaux familiers. Les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux rangés dans d'autres classes sont également compris dans cette classe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage de bovins (1121, Élevage de bovins);

- l'élevage de porcs (11221, Élevage de porcs);
- l'élevage de la volaille (1123, Élevage de volailles et production d'oeufs);
- l'élevage de moutons et de chèvres (1124, Élevage de moutons et de chèvres);
- l'élevage d'animaux aquatiques (11251, Aquaculture animale);
- l'apiculture (11291, Apiculture);
- l'élevage de chevaux et d'autres équidés (11292, Élevage de chevaux et d'autres équidés); et
- l'élevage d'animaux à fourrure, y compris les lapins (11293, Élevage d'animaux à fourrure et de lapins).

112991 Élevage mixte d'animaux (Canada)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux rangés dans d'autres classes sans qu'aucun animal ne prédomine.

Exemple(s) d'activité(s) : Bétail et volaille, ferme mixte; Cultures agricoles et d'élevage du bétail, ferme mixte de (principalement l'élevage du bétail); Ferme d'élevage mixte; Ferme spécialisée dans l'élevage du bétail et animaux en général

112999 Tous les autres types d'élevage divers (Canada)

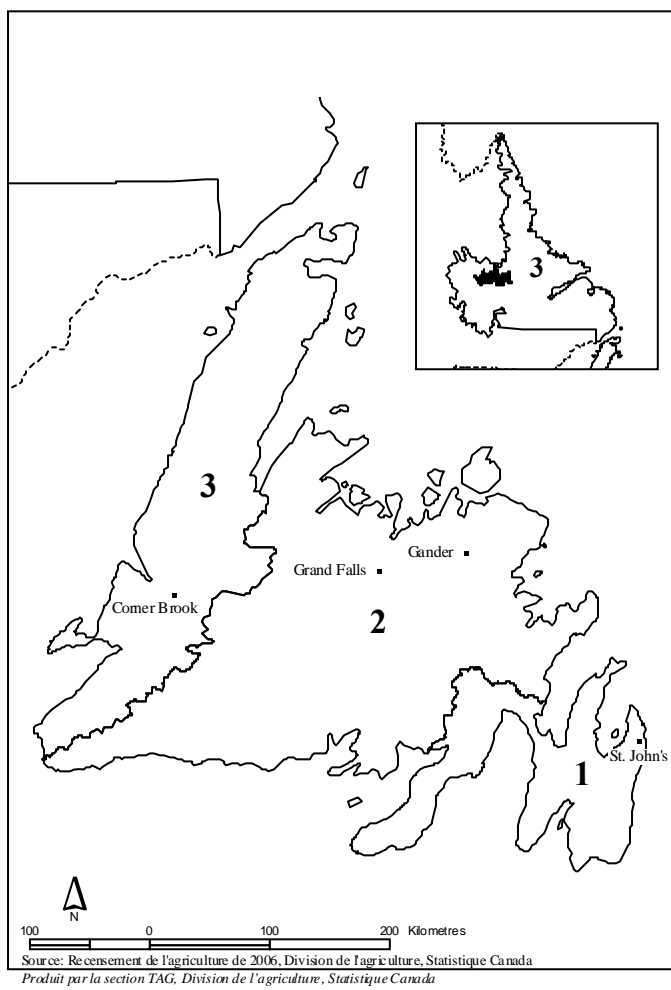
Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux.

Exemple(s) d'activité(s) : Animaux domestiques, élevage d'; Élevage d'animaux de laboratoire (p. ex., rats, souris, cobayes); Élevage de vers; Sanglier, élevage de; Volières (p. ex., perroquets, canaris, inséparables)

Source : Cette information a été obtenue à partir de la publication **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord – SCIAN Canada** (N° 12-501-XPF au catalogue).

Annexe E Cartes du recensement

Carte 1 Régions agricoles de recensement — Terre-Neuve-et-Labrador, 2006



Terre-Neuve-et-Labrador

- 1 Région agricole de recensement
- 2 Région agricole de recensement
- 3 Région agricole de recensement

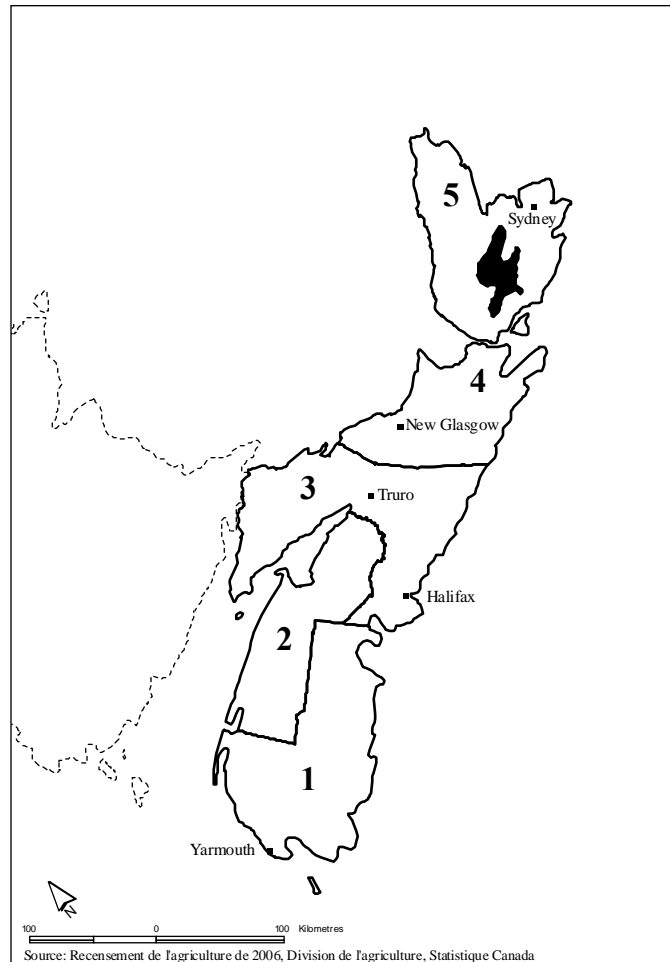
Carte 2 Régions agricoles de recensement — Île-du-Prince-Édouard, 2006

Source: Recensement de l'agriculture de 2006, Division de l'agriculture, Statistique Canada
Produit par la section TAG, Division de l'agriculture, Statistique Canada

Île-du-Prince-Édouard

- 1 Région agricole de recensement
- 2 Région agricole de recensement
- 3 Région agricole de recensement

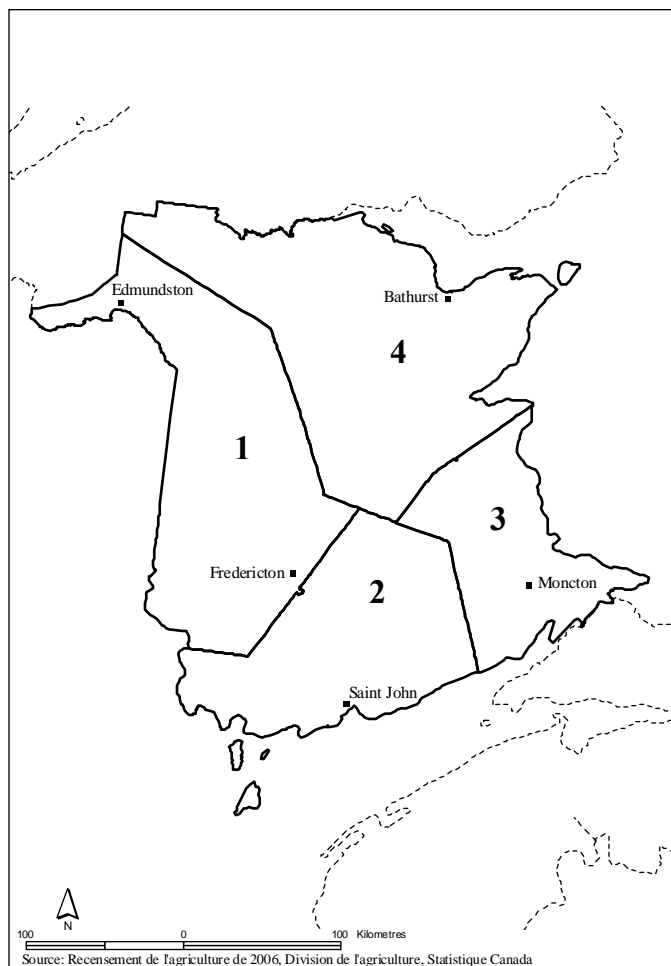
Carte 3 Régions agricoles de recensement — Nouvelle-Écosse, 2006



Nouvelle-Écosse

- 1 Région agricole de recensement
- 2 Région agricole de recensement
- 3 Région agricole de recensement
- 4 Région agricole de recensement
- 5 Région agricole de recensement

Carte 4 Régions agricoles de recensement — Nouveau-Brunswick, 2006

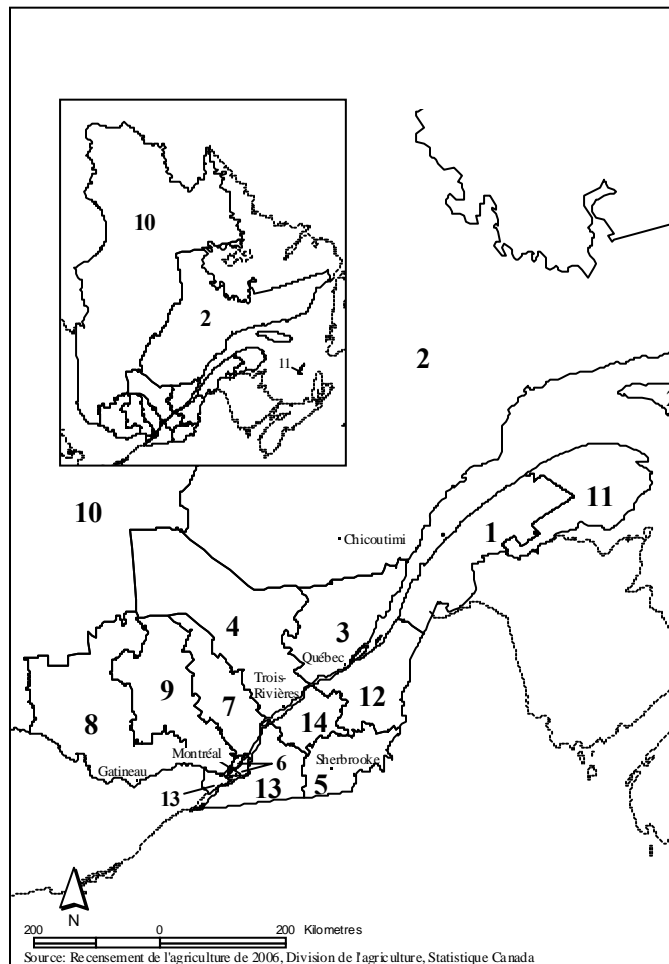


Source: Recensement de l'agriculture de 2006, Division de l'agriculture, Statistique Canada
 Produit par la section TAG, Division de l'agriculture, Statistique Canada

Nouveau-Brunswick

- 1 Région agricole de recensement
- 2 Région agricole de recensement
- 3 Région agricole de recensement
- 4 Région agricole de recensement

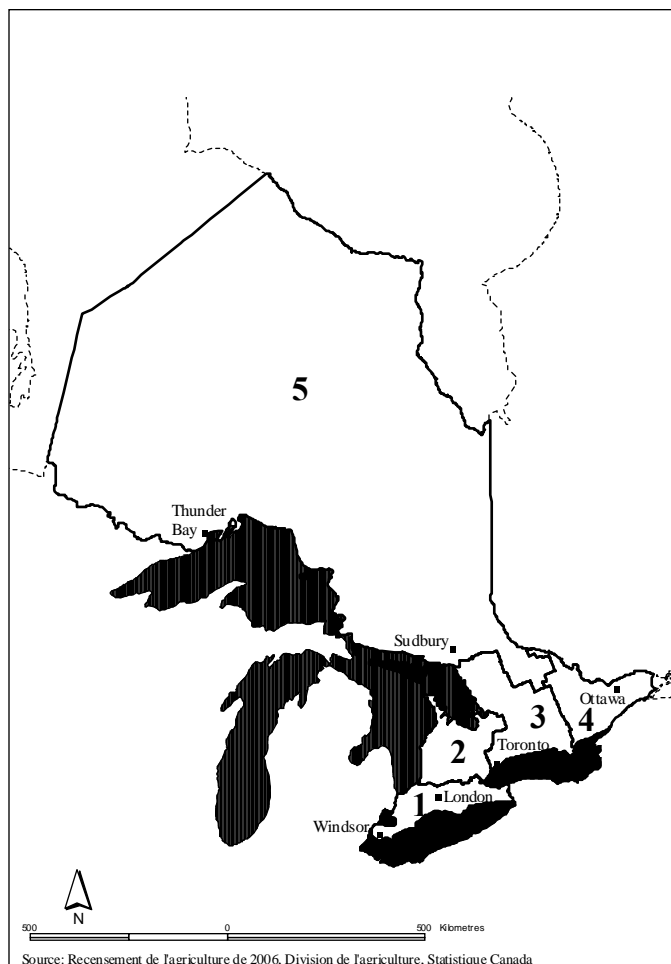
Carte 5 Régions agricoles de recensement — Québec, 2006



Québec

- 1 Bas-Saint-Laurent
- 2 Saguenay, Lac-Saint-Jean, Côte-Nord
- 3 Québec
- 4 Mauricie
- 5 Estrie
- 6 Montréal, Laval
- 7 Lanaudière
- 8 Outaouais
- 9 Laurentides
- 10 Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière, Appalaches
- 13 Montérégie
- 14 Centre-du-Québec

Carte 6 Régions agricoles de recensement — Ontario, 2006

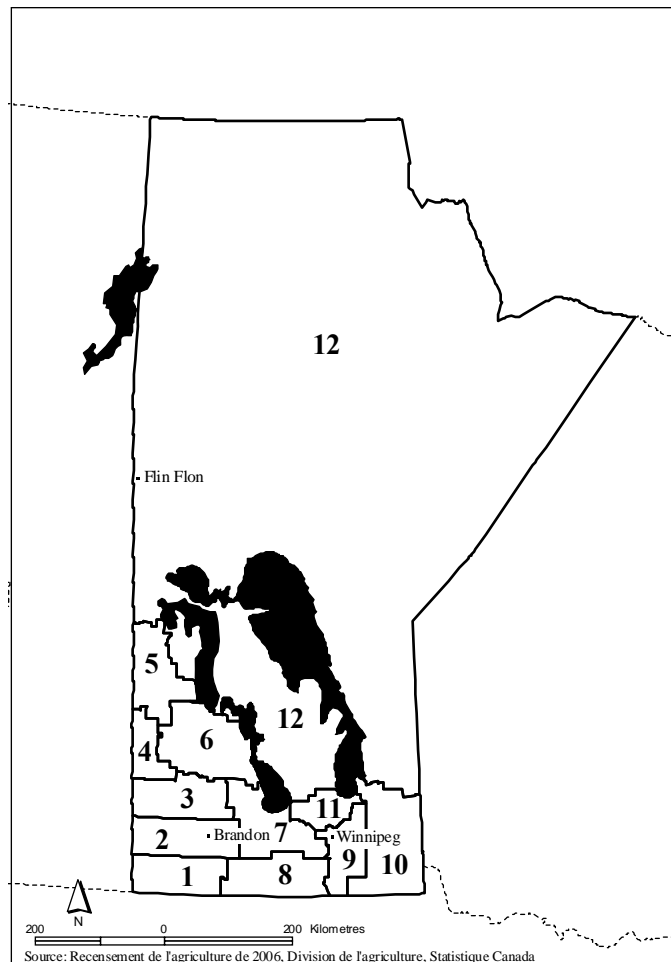


Source: Recensement de l'agriculture de 2006, Division de l'agriculture, Statistique Canada
 Produit par la section TAG, Division de l'agriculture, Statistique Canada

Ontario

- 1 Région du Sud de l'Ontario
- 2 Région de l'Ouest de l'Ontario
- 3 Région du Centre de l'Ontario
- 4 Région de l'Est de l'Ontario
- 5 Région du Nord de l'Ontario

Carte 7 Régions agricoles de recensement — Manitoba, 2006

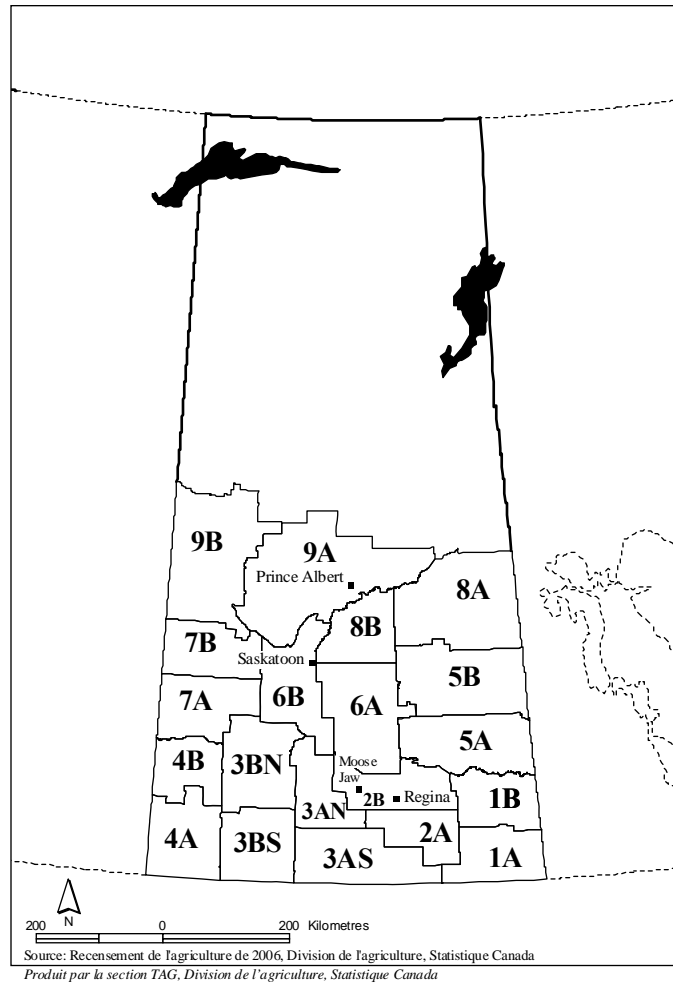


Source: Recensement de l'agriculture de 2006, Division de l'agriculture, Statistique Canada
 Produit par la section TAG, Division de l'agriculture, Statistique Canada

Manitoba

- 1 Région agricole de recensement
- 2 Région agricole de recensement
- 3 Région agricole de recensement
- 4 Région agricole de recensement
- 5 Région agricole de recensement
- 6 Région agricole de recensement
- 7 Région agricole de recensement
- 8 Région agricole de recensement
- 9 Région agricole de recensement
- 10 Région agricole de recensement
- 11 Région agricole de recensement
- 12 Région agricole de recensement

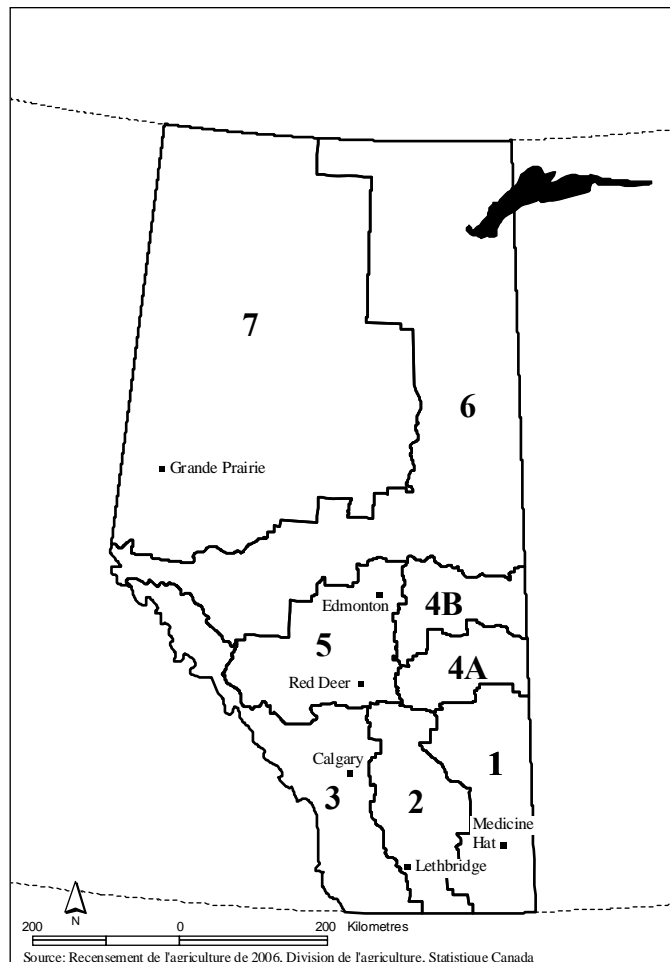
Carte 8 Régions agricoles de recensement — Saskatchewan, 2006



Saskatchewan

- | | | | |
|-----|--------------------------------|----|--------------------------------|
| 1A | Région agricole de recensement | 5A | Région agricole de recensement |
| 1B | Région agricole de recensement | 5B | Région agricole de recensement |
| 2A | Région agricole de recensement | 6A | Région agricole de recensement |
| 2B | Région agricole de recensement | 6B | Région agricole de recensement |
| 3AN | Région agricole de recensement | 7A | Région agricole de recensement |
| 3AS | Région agricole de recensement | 7B | Région agricole de recensement |
| 3BN | Région agricole de recensement | 8A | Région agricole de recensement |
| 3BS | Région agricole de recensement | 8B | Région agricole de recensement |
| 4A | Région agricole de recensement | 9A | Région agricole de recensement |
| 4B | Région agricole de recensement | 9B | Région agricole de recensement |

Carte 9 Régions agricoles de recensement — Alberta, 2006

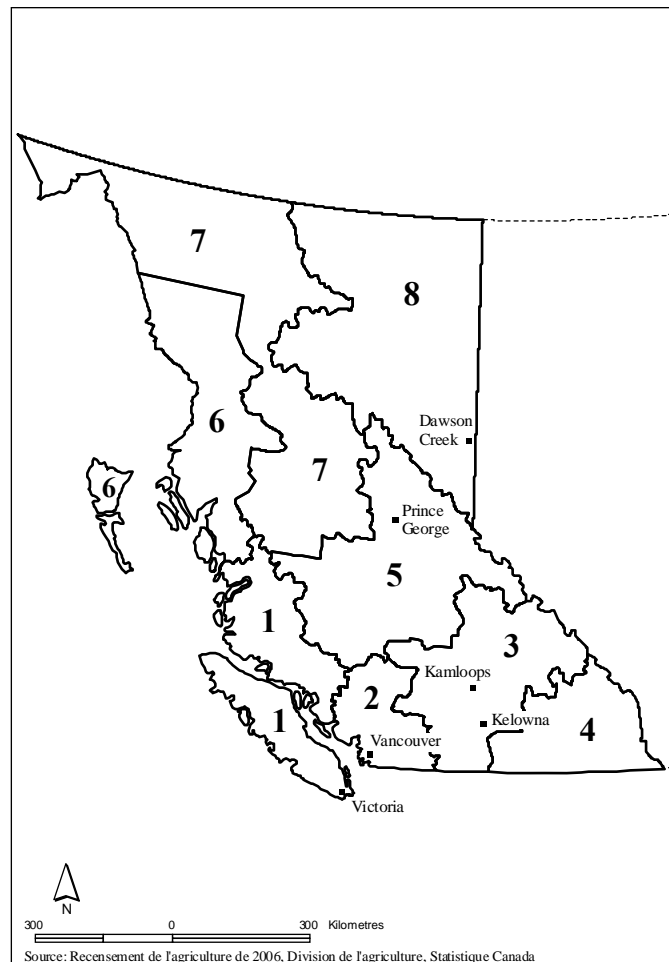


Source: Recensement de l'agriculture de 2006, Division de l'agriculture, Statistique Canada
 Produit par la section TAG, Division de l'agriculture, Statistique Canada

Alberta

- 1 Région agricole de recensement
- 2 Région agricole de recensement
- 3 Région agricole de recensement
- 4A Région agricole de recensement
- 4B Région agricole de recensement
- 5 Région agricole de recensement
- 6 Région agricole de recensement
- 7 Région agricole de recensement

Carte 10 Régions agricoles de recensement — Colombie-Britannique, 2006



Colombie-Britannique

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1 | Région de Vancouver Island, Coast |
| 2 | Région de Lower Mainland, Southwest |
| 3 | Région de Thompson, Okanagan |
| 4 | Région de Kootenay |
| 5 | Région de Cariboo |
| 6 | Région de North Coast |
| 7 | Région de Nechako |
| 8 | Région de Peace River |



Enquête sur les fermes de juin 2006 Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique (nord de Peace River)



CONFIDENTIEL une fois rempli
Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

La présente enquête vise à recueillir des renseignements sur les terres que vous avez ensemencées ou l'intention d'ensemencer cette année ainsi que sur les superficies en foin et en pâturage.

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Réviser l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont erronés ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

FRM				
	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)		Code régional	
NA 1				
	Nom de famille		Téléphone	
	Prénom et initiale			
ADR				
	R.F.	Case postale	Numéro et nom de la rue	
	Code postal	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)		
COU				
	Courriel (s'il y a lieu)			
NA 3				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)		Téléphone	
NA 4				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)		Téléphone	
SPA				
	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)			

Les questions suivantes portent sur TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES.

● **Inclure :** - les superficies louées des autres exploitations et les terres de la Couronne ou les terres publiques servant à l'agriculture.

● **Exclure :** - les superficies louées à d'autres exploitations.

SECTION A BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE

1. Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne 2005?

Oui 095 Non 095 (ALLEZ À LA SECTION B.)

2. Quelles cultures avez-vous semées?

Blé d'hiver Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficieensemencée et votre superficie restante à récolter pour le grain.

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM		Code	Superficie restante à récolter pour le grain
			ac	ha		
a. Blé d'hiver	106	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	206	<input type="checkbox"/>
b. Seigle d'automne	112	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	212	<input type="checkbox"/>
c. Total des superficies restantes à récolter pour le grain (somme de 3a à 3b)			<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		

(ALLEZ À LA SECTION B.)

SECTION B SUPERFICIES ENSEMENCÉES

1. Avez-vous fait ou prévoyez-vous faire des grandes cultures en 2006?

Oui 969 Non 969 (ALLEZ À LA SECTION C.)

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficieensemencée.

Culture	Code	Superficieensemencée	UDM	
			ac	ha
a. Avoine	208	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
b. Betteraves à sucre	232	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
c. Blé blanc de printemps des prairies (inclure les variétés demi-naines mais exclure le blé tendre blanc de printemps)	278	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
d. Blé roux de printemps des prairies (variétés demi-naines)	275	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
e. Blé dur	204	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
f. Blé dur roux de printemps	252	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
g. Blé extra-fort de l'Ouest canadien (CWES) (utilité)	244	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
h. Blé tendre blanc de printemps (exclure le blé blanc de printemps des prairies)	207	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
i. Blé de printemps, autre (variétés non licenciées, incluant le blé Grandin)	287	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
j. Canola	215	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
k. Carthame	239	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
l. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
m. Féveroles (faba / fava beans, gourgane)	235	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
n. Graines de bourrache	273	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
o. Graines de carvi	271	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2

SECTION B SUPERFICIES ENSEMENCÉES - (suite)				
2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficieensemencée. - suite				
Culture	Code	Superficieensemencée	UDM	
			ac	ha
p. Graines de coriandre	272	●	1	2
q. Graines de l'alpiste des Canaries régulières	284	●	1	2
r. Graines de l'alpiste des Canaries sans poils (Canario)	283	●	1	2
s. Graines de moutarde - BRUNES	254	●	1	2
t. Graines de moutarde - JAUNES	251	●	1	2
u. Graines de moutarde - ORIENTALES	253	●	1	2
v. Graines de moutarde - AUTRES ET INCONNUES	240	●	1	2
w. Graines de tournesol (inclure le sunola et les autres variétés naines)	230	●	1	2
x. Haricots secs canneberge (Cranberry, Romano)	257	●	1	2
y. Haricots secs Great Northern	263	●	1	2
z. Haricots secs noirs (Black Turtle, Preto)	246	●	1	2
aa. Haricots secs Pinto	265	●	1	2
ab. Haricots secs rognons rouge foncé	262	●	1	2
ac. Haricots secs rognons rouge pâle	264	●	1	2
ad. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	229	●	1	2
ae. Haricots secs rouges petits (mexicains rouges)	266	●	1	2
af. Haricots secs, autres et inconnus	267	●	1	2
ag. Lentilles - GROSSES VERTES	036	●	1	2
ah. Lentilles - PETITES VERTES	038	●	1	2
ai. Lentilles - ROUGES	268	●	1	2
aj. Lentilles - AUTRES ET INCONNUES	040	●	1	2
ak. Lin	214	●	1	2
al. Linola (solin)	238	●	1	2
am. Maïs fourrager	217	●	1	2
an. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	216	●	1	2
ao. Orge	209	●	1	2
ap. Pois chiches Desi	269	●	1	2
aq. Pois chiches Kabuli	277	●	1	2
ar. Pois chiches, autres et inconnus	279	●	1	2
as. Pois secs de grande culture - JAUNES	042	●	1	2
at. Pois secs de grande culture - VERTS	044	●	1	2
au. Pois secs de grande culture - AUTRES ET INCONNUS	046	●	1	2
av. Pommes de terre	218	●	1	2
aw. Sarrasin	226	●	1	2
ax. Seigle de printemps	210	●	1	2
ay. Soya	228	●	1	2
az. Triticale	248	●	1	2
ba. Autres grandes cultures (inscrivez dans les commentaires)	225	●	1	2
bb. Total des superficiesensemencées (somme de 2a à 2ba)		●	1	2
(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)				

3. De votre superficie totale à être enssemencée en grandes cultures ce printemps, quel pourcentage avez-vous déjà enssemencé?

(ALLEZ À LA SECTION C.)

Code	%
100	<input checked="" type="radio"/>

SECTION C FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

● Luzerne et mélanges de luzerne

Inclure : Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de féole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

● Autres sortes de foin

Inclure : Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de féole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

● Semences de plantes fourragères

Inclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de féole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

1. Aurez-vous du foin ou des semences de plantes fourragères en 2006?

Oui

Non (ALLEZ À LA SECTION D.)

2. Quelles cultures aurez-vous?

Luzerne et mélanges de luzerne

(ALLEZ À LA QUESTION 3.)

Autres sortes de foin

(ALLEZ À LA QUESTION 4.)

Semences de plantes fourragères

(ALLEZ À LA QUESTION 5.)

LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

3. Quelle sera votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Luzerne et mélanges de luzerne	249	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> ac	<input type="radio"/> ha

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

AUTRES SORTES DE FOIN

4. Quelle sera votre superficie totale des autres sortes de foin? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Autres sortes de foin	256	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> ac	<input type="radio"/> ha

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

5. Quelle sera votre superficie totale des semences de plantes fourragères? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Semences de plantes fourragères	247	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> ac	<input type="radio"/> ha

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

6. Total des superficies de foin et de semences de plantes fourragères (somme de C3 à C5)

UDM	
<input checked="" type="radio"/> ac	<input type="radio"/> ha

(ALLEZ À LA SECTION D.)

SECTION D

AUTRES SUPERFICIES

● **Terre en jachère :**

Terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour conserver l'humidité dans le sol ainsi que pour contrôler les mauvaises herbes.

Inclure :

- Jachère chimique : jachère où l'on fait des traitements herbicides sans travailler le sol;
- Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture;
- Les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées;
- Terre en repos : terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou à des fins agricoles l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année.

● **Terre pour le pâturage ou le pacage :**

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage, les pâturages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies et les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

Exclure :

- Les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les semences de plantes fourragères;
- Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

● **Autres terres :**

- La superficie occupée par la ferme : les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins;
- Nouvelles terres enfouies : terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite;
- Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourbiers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation;
- Fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël et gazon.

En 2006, quelle est votre superficie totale des terres en jachère, des terres pour le pâturage ou le pacage et des autres terres?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM	
			ac	ha
1. Terres en jachère	219		1	2
2. Terres pour le pâturage ou le pacage	222		1	2
3. Autres terres	241		1	2
4. Total des autres superficies (somme de D1 + D3)			1	2

(ALLEZ À LA SECTION E.)

SECTION E

SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME

Quelle sera la superficie totale de la ferme en 2006?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM	
			ac	ha
1. Superficie totale de la ferme			1	2
2. Somme de A3c + B2bb + C6 + D4	201		1	2
3. Différence de E1 et E2 (E1-E2) Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires.			1	2

(ALLEZ À LA SECTION F.)



Enquête sur les fermes de juin 2006

Québec, Ontario et Colombie-Britannique

(sud de Peace River)



CONFIDENTIEL une fois rempli
 Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

La présente enquête vise à recueillir des renseignements sur les terres que vous avez ensemencées ou l'intention d'ensemencer cette année ainsi que sur les superficies en foin et en pâturage.

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Réviser l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont erronés ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

FRM							
	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)		Code régional				
NA 1							
	Nom de famille		Téléphone				
	Prénom et initiale						
ADR							
	R.F.	Case postale	Numéro et nom de la rue				
	Code postal	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)					
COU							
	Courriel (s'il y a lieu)						
NA 3							
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)		Téléphone				
NA 4							
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)		Téléphone				
SPA							
	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)						

Les questions suivantes portent sur TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES.

● **Inclure** : - les superficies louées des autres exploitations et les terres de la Couronne ou les terres publiques servant à l'agriculture.

● **Exclure** : - les superficies louées à d'autres exploitations.

SECTION A BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE

1. Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne 2005?

Oui 095 Non 095 (ALLEZ À LA SECTION B.)

2. Quelles cultures avez-vous semées?

Blé d'hiver Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficie ensemencée et votre superficie restante à récolter pour le grain.

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM			Code	Superficie restante à récolter pour le grain
			ac	ha	arp		
a. Blé d'hiver	106	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	206	<input type="checkbox"/>
(Si répondant du Québec, allez à la question 4. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la Section B.)							
b. Seigle d'automne	112	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	212	<input type="checkbox"/>
c. Total des superficies restantes à récolter pour le grain (somme de 3a à 3b)			<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3		<input type="checkbox"/>

(ALLEZ À LA SECTION B.)

QUÉBEC

Répondants du Québec seulement

4. Quel pourcentage de votre blé d'hiver restant à récolter pour le grain est destiné à la consommation humaine?

Code	%
097	<input type="checkbox"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA SECTION B.)

SECTION B SUPERFICIES ENSEMENCÉES

1. Avez-vous fait ou prévoyez-vous faire des grandes cultures en 2006?

Oui

Non

(ALLEZ À LA SECTION C.)

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficieensemencée.

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM		
			ac	ha	arp
a. Avoine	208	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
b. Betteraves à sucre	232	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
c. Blé de printemps	203	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
(Si répondant du Québec, allez à la question 4. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la question 3.)					
d. Canola (inclure le canola d'hiver semé à l'automne 2005)	215	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
e. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
f. Féveroles (faba / fava beans, gourgane)	235	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
g. Haricots secs canneberge (Cranberry, Romano)	257	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
h. Haricots secs Great Northern	263	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
i. Haricots secs noirs (Black Turtle, Preto)	246	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
j. Haricots secs Pinto	265	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
k. Haricots secs rognons rouge foncé	262	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
l. Haricots secs rognons rouge pâle	264	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
m. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	229	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
n. Haricots secs rouges petits (mexicains rouges)	266	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
o. Haricots secs, autres et inconnus	267	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
p. Maïs fourrager	217	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
q. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	216	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
(Allez à la question 5.)					
r. Orge (inclure l'orge d'hiver semée à l'automne 2005)	209	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
s. Pommes de terre	218	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
t. Sarrasin	226	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
u. Seigle de printemps	210	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
v. Soya	228	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
(Allez à la question 6.)					
w. Tabac	227	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
x. Autres grandes cultures (inscrire dans les commentaires)	225	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>
y. Total des superficies ensemencées (somme de 2a à 2x)		<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3. De votre superficie totale à être ensemencée en grandes cultures ce printemps, quel pourcentage avez-vous déjà ensemencé?

Code	%
100	<input type="text"/>

(ALLEZ À LA SECTION C.)

QUÉBEC

Répondants du Québec seulement

4. Quel pourcentage de votre superficie de blé de printemps est destiné à la consommation humaine?

Code	%
603	<input type="text"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION B3.)

SECTION B

MAÏS-GRAIN ET SOYA (suite)

Définitions :

Transgénique : Plante ou animal dont on a introduit un gène par génie génétique.

Gène terminateur : Un gène qui rend des graines de semence stériles.

Semence génétiquement modifiée : Semence dont l'information génétique a récemment été modifiée par une technique du génie génétique ou de la mutagenèse.

Génie génétique : Une technique permettant de transférer un gène spécifique d'un organisme à un autre.

Mutagenèse : Procédé qui consiste à introduire une mutation grâce à l'action de traitements physiques ou d'agents chimiques mutagènes.

Biotechnologie : Ensemble des techniques de la science et du génie appliquées aux organismes vivants.

Autres termes utilisés pour graines de semence génétiquement modifiées :

Soya : Roundup Ready

Maïs-grain : Liberty Link, Roundup Ready, HTH, Maïs Bt (YieldGard, KnockOut, NatureGuard, Xtra, StarLink et Herculex)

5. De vos _____ acres/hectares/arpents de maïs-grain déclarés à la page 3, combien sont ou seront ensemencés avec des semences génétiquement modifiées? (Exclure les variétés produites par méthodes classiques de croisement.)

Code	Superficie ensemencée avec des semences génétiquement modifiées	UDM		
		ac	ha	arp
260		1	2	3

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SUR LA PAGE 3. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION B3.)

6. De vos _____ acres/hectares/arpents de soya déclarés à la page 3, combien sont ou seront ensemencés avec des semences génétiquement modifiées? (Exclure les variétés produites par méthodes classiques de croisement.)

Code	Superficie ensemencée avec des semences génétiquement modifiées	UDM		
		ac	ha	arp
261		1	2	3

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SUR LA PAGE 3. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION B3.)

SECTION C FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

- **Luzerne et mélanges de luzerne**
Inclure : Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.
Exclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.
- **Autres sortes de foin**
Inclure : Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.
Exclure : Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.
- **Semences de plantes fourragères**
Inclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.
Exclure : Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

1. Aurez-vous du foin ou des semences de plantes fourragères en 2006?

Oui Non (ALLEZ À LA SECTION D.)

2. Quelles cultures aurez-vous?

Luzerne et mélanges de luzerne (ALLEZ À LA QUESTION 3.)
 Autres sortes de foin (ALLEZ À LA QUESTION 4.)
 Semences de plantes fourragères (ALLEZ À LA QUESTION 5.)

LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

3. Quelle sera votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Luzerne et mélanges de luzerne	249	<input type="text"/>	<input type="text"/> ac	<input type="text"/> ha	<input type="text"/> arp

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

AUTRES SORTES DE FOIN

4. Quelle sera votre superficie totale des autres sortes de foin? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Autres sortes de foin	256	<input type="text"/>	<input type="text"/> ac	<input type="text"/> ha	<input type="text"/> arp

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

5. Quelle sera votre superficie totale des semences de plantes fourragères? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Semences de plantes fourragères	247	<input type="text"/>	<input type="text"/> ac	<input type="text"/> ha	<input type="text"/> arp

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

6. Total des superficies de foin et de semences de plantes fourragères (somme de C3 à C5)		UDM		
<input type="text"/>		<input type="text"/> ac	<input type="text"/> ha	<input type="text"/> arp

(ALLEZ À LA SECTION D.)

SECTION D

AUTRES SUPERFICIES

● **Terre pour le pâturage ou le pacage :**

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage, les pâturages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies et les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

Exclure : - Les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les semences de plantes fourragères;
- Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

● **Autres terres :**

- La superficie occupée par la ferme : les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins;
- Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture;
- Les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées;
- Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourbiers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation;
- Nouvelles terres enfouies : terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite;
- Terre en jachère : terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour conserver l'humidité dans le sol ainsi que pour contrôler les mauvaises herbes;
- Jachère chimique : jachère où l'on fait des traitements herbicides sans travailler le sol;
- Terre en repos : terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou à des fins agricoles l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année;
- Fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël et gazon.

En 2006, quelle est votre superficie totale des terres pour le pâturage ou le pacage et des autres terres?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
1. Terres pour le pâturage ou le pacage	222		1	2	3
2. Autres terres	241		1	2	3
3. Total des autres superficies (somme de D1 à D2)			1	2	3

(ALLEZ À LA SECTION E.)

SECTION E

SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME

Quelle sera la superficie totale de la ferme en 2006?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
1. Superficie totale de la ferme			1	2	3
2. Somme de A3c + B2y + C6 + D3	201		1	2	3
3. Différence de E1 et E2 (E1-E2) Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires.			1	2	3

(ALLEZ À LA SECTION F.)



Enquête de juillet sur le bétail - 2006

POUR CIRCULATION INTERNE



CONFIDENTIEL une fois rempli

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here

RÉSERVÉ AU BUREAU

005		1		
005		4		
005		2		
005		3	004	2

L'objectif de cette enquête est de recueillir de l'information sur le bétail. Les statistiques produites à l'aide de cette enquête permettent aux utilisateurs d'observer et d'évaluer les changements au sein de l'industrie, de mesurer les performances et d'informer la communauté agricole et le public en général des derniers développements. Les questions de la Section C (Questions supplémentaires sur les bovins) sont commanditées par l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin d'appuyer l'analyse du secteur des bovins et l'administration des programmes de redressement dans le sillage de l'ESB, y compris les programmes d'engraissement prolongé.

Statistique Canada recueille des renseignements relatifs à l'exploitation agricole décrite sur l'étiquette. Si vous exploitez ou si votre associé(e) exploite une autre ferme distincte de celle décrite sur l'étiquette (c'est-à-dire justifiant la tenue de livres distincts de comptabilité), assurez-vous de n'inclure dans le présent questionnaire AUCUNE donnée relative à cette autre ferme.

SECTION A. Lorsque vous répondez aux questions, s'il vous plaît inclure ...

... tout bétail (bovins ou veaux, porcs, et/ou moutons ou agneaux) se trouvant sur votre exploitation en date du 1^{er} juillet 2006, quel qu'en soit le propriétaire, y compris les animaux engraisés à forfait, élevés sous contrat, ou en pacage.

... tout bétail qui est la propriété de l'exploitant et résidant sur une terre de la couronne, un pâturage communautaire ou une association de pâturage/pacage.

... S'il vous plaît ne pas inclure les animaux que vous possédez et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.



SECTION B. BOVINS ET/OU VEAUX

RÉSERVÉ AU BUREAU

400

9

1. Le 1^{er} juillet 2006 aurez-vous/aviez-vous des bovins ou des veaux sur cette exploitation ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui

Non (Passez à la Section D)

2. Gardez-vous des bovins ou des veaux (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui

Non

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2006

403

Aucun

404

Aucune

405

Aucune

409

Aucun

406

Aucune

407

Aucune

402

Aucune

408

Aucun

410

3. **TAUREAUX**, d'un an et plus

4. **VACHES LAITIÈRES**

5. **VACHES D'ÉLEVAGE DE BOUCHERIE**

6. **VEAUX**, de moins d'un an

7. **GÉNISSES**, d'un an et plus { a) pour le remplacement du **troupeau laitier** (d'un an et plus)

b) pour le remplacement du **troupeau de boucherie** (d'un an et plus)

c) pour l'**abattage** ou l'**engraissement** (d'un an et plus)

8. **BOUVILLONS**, d'un an et plus

9. **NOMBRE TOTAL DE BOVINS ET/OU DE VEAUX** (somme des questions 3 à 8)

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

421

Aucun

424

Aucun

10. (Sur cette exploitation) Combien de veaux sont nés vivants au cours des six derniers mois (entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2006) ?

11. (Sur cette exploitation) Combien de vaches et de génisses doivent vêler entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2006 ?

SECTION C. QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES BOVINS

RÉSERVÉ AU BUREAU

400

9

En date du 1^{er} juillet 2006

1. Des vaches laitières déclarées (*case 404, page 2*), indiquez combien vous en auriez réformé si les conditions du marché des bovins avaient été normales ?

461

2. Des vaches laitières que vous auriez réformées (*case 461, page 3*), combien vont vêler en 2006 ?

463

3. Des vaches laitières déclarées (*case 404, page 2*), combien de vaches ont plus de 8 ans ?

465

4. Des vaches d'élevage de boucherie déclarées (*case 405, page 2*), indiquez combien vous en auriez réformé si les conditions du marché des bovins avaient été normales ?

471

5. Des vaches d'élevage de boucherie que vous auriez réformées (*case 471, page 3*), combien vont vêler en 2006 ?

473

6. Des vaches d'élevage de boucherie déclarées (*case 405, page 2*), combien de vaches ont plus de 8 ans ?

475

7. Du nombre de génisses pour l'engraissement déclarées (*case 402, page 2*), indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :

477

a) 1 100 livres (500 kg) et plus

479

b) plus de 900 livres (409 kg) et moins de 1 100 livres (500 kg)

481

c) 900 livres (409 kg) ou moins

8. Du nombre de bouvillons (d'un an et plus) déclarés (*case 408, page 2*), indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :

483

a) 1 250 livres (568 kg) et plus

485

b) plus de 1000 livres (455 kg) et moins de 1 250 livres (568 kg)

487

c) 1000 livres (455 kg) ou moins

9. Des animaux pour l'engraissement (les génisses pour l'engraissement (*case 402, page 2*) et/ou les bouvillons d'un an et plus (*case 408, page 2*)) déclarés en date du 1^{er} juillet, indiquez combien recevaient une ration de finition (surtout des grains).

489

10. Des génisses pour l'engraissement (*case 402, page 2*) et bouvillons (d'un an et plus) (*case 408, page 2*) déclarés en date du 1^{er} juillet, indiquez combien ont moins de 21 mois ?

491

SECTION D. PORCS

RÉSERVÉ AU BUREAU

600		9
------------	--	----------

1. Le 1^{er} juillet 2006 aurez-vous/aviez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation) ?

Oui

600		1
-----	--	---

Non

600		2
-----	--	---

1. (a) Y avait-il des porcs (cochons) (sur cette exploitation) dans les derniers trois mois (avril, mai et juin 2006) ?

Oui

601		1
-----	--	---

 (Complétez les questions 7, 8 et 9)

Non

601		2
-----	--	---

 (Passez à la Section E)

2. Gardez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui

630		1
-----	--	---

Non

630		2
-----	--	---

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2006

605	Aucun <input type="checkbox"/>
606	Aucune <input type="checkbox"/>
607	Aucun <input type="checkbox"/>
608	Aucun <input type="checkbox"/>
609	Aucun <input type="checkbox"/>
610	

3. **VERRATS**, de 6 mois et plus

4. **TRUIES**, de reproduction et jeunes truies pleines

5. **TOUS LES AUTRES PORCS (COCHONS)**

a) moins de 45 livres (-20 kg)
(Comptez les porcelets non sevrés)

b) de 45 à 130 livres (20 à 60 kg)

c) plus de 130 livres (60+ kg)

6. **NOMBRE TOTAL DE PORCS (cochons)** (somme des questions 3 à 5)

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

634	Aucun <input type="checkbox"/>
635	Aucun <input type="checkbox"/>
636	Aucun <input type="checkbox"/>
638	Aucun <input type="checkbox"/>
639	Aucun <input type="checkbox"/>

7. (Sur cette exploitation) Combien de truies et de jeunes truies ont mis bas durant les mois d'avril, mai et juin 2006 ?

8. Combien de porcelets sont nés vivants durant la même période (avril, mai et juin 2006) ?

9. Du nombre des porcelets nés vivants, combien sont morts ou ont été détruits avant le sevrage durant les mois d'avril, mai et juin 2006 ?

10. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois de juillet, août et septembre 2006 ?

11. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2006 ?

SECTION E. MOUTONS ET/OU AGNEAUX ET AGNELLES

RÉSERVÉ AU BUREAU

300

9

1. Le 1^{er} juillet 2006 aurez-vous/aviez-vous des moutons et des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui **300** **1**

Non **300** **2**

1. (a) Y avait-il des moutons, des agneaux ou des agnelles sur cette exploitation entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2006 ?

Oui **320** **1**

(Complétez les questions 8, 9 et 10)

Non **320** **2**

(Passez à la Section F)

2. Gardez-vous des moutons, des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui **330** **1**

Non **330** **2**

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2006

301

Aucun

302

Aucun

303

Aucun

304

Aucun

310

3. **BÉLIERS NON CASTRÉS**, d'un an et plus

4. **BREBIS**

5. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour la reproduction

6. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour l'abattage

7. **TOTAL DE MOUTONS ET AGNEAUX ET AGNELLES** (somme des questions 3 à 6)

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

308

Aucun

307

Aucun

309

Aucun

8. (Sur cette exploitation) Combien d'agneaux et d'agnelles sont nés au cours des six derniers mois (entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2006) ?

9. Combien de moutons, d'agneaux et d'agnelles sont morts, y compris ceux tués par des prédateurs ou par la maladie, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2006 ?

10. (Sur cette exploitation) Combien de naissances d'agneaux et d'agnelles prévoyez-vous entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2006 ?

**SECTION F. ACCORD FÉDÉRAL - PROVINCIAL SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS
NOUVEAU-BRUNSWICK, ONTARIO, MANITOBA, SASKATCHEWAN ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT:**

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec:

- le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Nouveau-Brunswick
- le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario et les Services centraux de statistique de l'Ontario
- le Ministère de l'agriculture du Manitoba
- le Bureau de l'agriculture et de l'alimentation de la Saskatchewan
- le Ministère de l'agriculture et des pêches de la Colombie-Britannique

Les renseignements recueillis et partagés sont confidentiels et ne serviront qu'à des fins statistiques. Tout renseignement partagé avec un ministère provincial de l'agriculture est publié sous forme d'agrégat. Le ministère provincial de l'agriculture doit garantir la confidentialité de toutes les données partagées.

Statistique Canada ne donne ni le nom, ni l'adresse d'un répondant à quelque ministère provincial de l'agriculture que ce soit.

Consentez-vous à partager ces renseignements ?

Oui

05		1
----	--	---

 Non

05		2
----	--	---

QUÉBEC SEULEMENT:

Pour éviter le chevauchement des enquêtes, celle-ci est menée en vertu d'un accord de collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec selon l'article 11 de la Loi sur la statistique. La Loi sur la statistique du Québec renferme les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique fédérale relativement à la protection des données confidentielles et aux sanctions prévues en cas de révélation des renseignements.

COMMENTAIRES :

RÉSERVÉ AU BUREAU

<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>430</td><td></td><td>2</td></tr></table>	400		1	430		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>421</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>424</td><td></td><td>9</td></tr></table>	421		9	424		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>401</td><td></td><td>2</td></tr></table>	400		2	401		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>630</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>634</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>635</td><td></td><td>9</td></tr></table>	600		1	630		2	634		9	635		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>636</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>638</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>639</td><td></td><td>9</td></tr></table>	636		9	638		9	639		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>601</td><td></td><td>2</td></tr></table>	600		2	601		2
400		1																																																
430		2																																																
421		9																																																
424		9																																																
400		2																																																
401		2																																																
600		1																																																
630		2																																																
634		9																																																
635		9																																																
636		9																																																
638		9																																																
639		9																																																
600		2																																																
601		2																																																
<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>330</td><td></td><td>2</td></tr></table>	300		1	330		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>308</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>307</td><td></td><td>9</td></tr></table>	308		9	307		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>320</td><td></td><td>2</td></tr></table>	300		2	320		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>663</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>664</td><td></td><td>9</td></tr></table>	663		9	664		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>695</td><td></td><td>9</td></tr></table>	695		9																			
300		1																																																
330		2																																																
308		9																																																
307		9																																																
300		2																																																
320		2																																																
663		9																																																
664		9																																																
695		9																																																



Enquête financière sur les fermes



POUR LES RÉPONDANTS :

Le présent questionnaire a pour but de vous aider à répondre à une enquête téléphonique. Veuillez le remplir et le garder près de votre téléphone. Un intervieweur de Statistique Canada vous téléphonera **entre avril et la mi-mai** pour recueillir vos réponses.

NE PAS METTRE ce questionnaire **À LA POSTE**. À conserver dans vos dossiers.

Si possible, consultez vos dossiers. Autrement, donnez une estimation aussi précise que possible.

En vertu de la *Loi sur la statistique*, des mesures sont prises pour assurer la confidentialité des renseignements.

Les questions se rapportent à l'année civile 2006.

Si vous n'avez pas les renseignements pour l'année civile, déclarez les chiffres pour le dernier exercice financier terminé.

Dans tous les cas, indiquez la date qui correspond à la fin de l'année pour l'information financière que vous déclarez. →

CONFIDENTIEL une fois rempli

English version available.

009				
	Jour	Mois	Année	

Cette enquête est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la *Loi sur la statistique*, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

	Nom de la corporation (compagnie)																								Indicatif régional		
NA 2	Nom de l'exploitation																								Téléphone		
NA 1	Nom de la personne-ressource																								Téléphone		
ADR	R.R.	Case postale						Numéro et nom de rue																			
	Code postal						Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)																				

CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITANT/EXPLOITATION

- Répondre aux questions 1 à 6 en date du **31 décembre 2006**

Un EXPLOITANT AGRICOLE est une personne qui exploite la ferme au quotidien et qui participe aux décisions relatives aux emprunts, à la location, à l'achat ou à la vente de biens et à la réduction des dettes. Il peut y avoir plus d'un exploitant pour une même exploitation agricole, mais un seul questionnaire doit être rempli pour chaque exploitation.

1. Combien d'exploitants âgés de 18 ans et plus étaient responsables de cette ferme?
2. Quel était l'âge de :
- a) l'exploitant le plus âgé
- b) l'exploitant le plus jeune (*âge minimum de 18 ans*) (*s'il y a un seul exploitant, indiquer l'âge dans la case de l'exploitant le plus âgé*)
3. Pendant combien d'années l'exploitant ayant le plus d'expérience dans cette ferme a-t-il géré une exploitation agricole?
4. Lequel des termes suivants décrit le mieux le type d'exploitation? (*faire un «X» dans un seul cercle*)
- Déclarer les exploitations familiales et les fermes d'agrément aux points 4 a) à 4 c)
- a) Entreprise à propriétaire unique 3

Dans l'Enquête financière sur les fermes, la **FAMILLE** se compose de l'exploitant, du conjoint de l'exploitant et des enfants qui n'ont jamais été mariés et qui habitent dans la même maison. Dans le cas des corporations, veuillez répondre pour un exploitant et sa **FAMILLE**.
- b) Corporation (Itée/inc.) 4 — Quelle proportion de cette exploitation appartient à votre **FAMILLE**? %
- c) Société en nom collectif 5 — Quelle proportion de cette exploitation appartient à votre **FAMILLE**? %
- d) Coopérative et exploitations communautaires (p. ex., les colonies huttérites) 6 — (*PASSEZ À LA PAGE 3*)
- e) Autre (*veuillez préciser*) 7
5. La **FAMILLE** de l'exploitant est composée de combien de membres?

UTILISATION DES TERRES

- Arrondir au nombre entier le plus près

1. Quelle unité de mesure utiliserez-vous pour déclarer la superficie des terres? (faire un «X» dans un seul cercle)
- 199** 1 acre
 2 hectare
 3 arpent (Québec seulement)

2. De la superficie **totale des terres utilisées** par cette exploitation au **31 décembre 2006** (incluant toutes les terres comme les terres en culture, les boisés, les pâturages améliorés et les pâturages non améliorés, les terres en jachère, etc.), quelle superficie était :

Les terres en culture incluent le foin, les grandes cultures, les fruits ou les noix, les petits fruits ou le raisin, les légumes, les graines de semence, le gazon, les produits de serre ou de pépinière, les champignons et les arbres de Noël.

- a) possédée
 • **Exclure** les terres louées **AUX AUTRES** avec ou sans bail
- b) louée **DES AUTRES** (avec ou sans entente écrite)
 • **Inclure** les terres louées des gouvernements et d'autres sources
- c) **Superficie totale des terres exploitées** (somme de 2 a) et 2 b))
 • **Exclure** les terres louées **AUX AUTRES** avec ou sans bail

Superficie totale au 31 décembre 2006	Superficie totale des terres en culture au 31 décembre 2006
121	115
102	116
195	194

3. De la superficie totale des **terres en culture** (superficie déclarée à la case 194 ci-dessus), quelle était la superficie totale enssemencée en céréales et légumineux?

192

4. Quelle surface de la superficie **totale des terres en culture** (superficie déclarée à la case 194 ci-dessus) était **ASSURÉE** en vertu d'un régime **provincial** d'assurance-récolte?

114

5. **PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT** : De la superficie totale des terres exploitées (superficie déclarée à la case 195 ci-dessus), quelle était la superficie totale en jachère?

104

6. De la superficie appartenant à cette exploitation, quelle superficie était louée **AUX AUTRES** avec ou sans bail, au **31 décembre 2006**?

103

7. De la superficie totale des terres en culture **POSSÉDÉES** (superficie déclarée à la case 115 ci-dessus), quelle est votre meilleure estimation du prix moyen par acre (hectare ou arpent)?

Prix par acre (hectare ou arpent)	
133	Dollars
	,00

- **Utiliser la valeur marchande courante**
- **Exclure** la valeur des bâtiments

8. Les terres en culture que vous avez louées des autres (déclarées à la case 116 ci-dessus) ont-elles été payées comptant?

134 OUI 1 NON 3 (PASSEZ À LA PAGE 4)

9. De la superficie totale des terres en culture louées **DES AUTRES** (superficie déclarée à la case 116 ci-dessus) en vertu d'une entente au comptant, quel était le prix moyen de location par acre (hectare ou arpent) en **2006**?

135	Dollars
	,00

- **Exclure** la valeur des bâtiments

BÉTAIL ET VOLAILLE

1. Le **31 décembre 2006**, l'exploitation a-t-elle engraisé à forfait ou élevé sous contrat du bétail pour les autres?

- **Exclure** tous les animaux qui APPARTIENNENT à votre exploitation

676

OUI 1

NON 3

(PASSEZ À LA QUESTION 2 CI-DESSOUS)

(veuillez préciser le(s) type(s) et le nombre d'animaux engraisés à forfait ou élevés sous contrat)

S676

677

2. L'exploitation **POSSÉDAIT-ELLE** du bétail ou de la volaille le **31 décembre 2006**?

- **Inclure** tous les animaux APPARTENANT à cette exploitation, qu'ils se trouvent sur votre terre ou sur des terres qui **ne** vous appartiennent **pas**
- **Exclure** tous les animaux sur votre terre qui ne vous appartiennent pas (case 677 ci-dessus)

170

OUI 1

NON 3

(PASSEZ À LA PAGE 5)

Inscrire le nombre d'animaux que cette exploitation possédait le **31 décembre 2006** pour chacune des catégories suivantes :

**Nombre total le
31 décembre 2006**

PARTIE I. BOVINS

- a) taureaux, 1 an et plus
- b) vaches, principalement pour la production laitière
 - **Inclure** les génisses pour le remplacement de bovins laitiers
- c) vaches, principalement pour la boucherie
 - **Inclure** les génisses pour le remplacement de bovins de boucherie
- d) bouvillons et génisses, 1 an et plus pour la boucherie ou l'engraissement
- e) veaux, moins de 1 an

674

172

173

174

175

PARTIE II. PORCS

- f) verrats, 6 mois et plus
- g) truies de reproduction et truies pleines
- h) tous les autres porcs

675

179

176

PARTIE III. MOUTONS ET AGNEAUX

- i) moutons et agneaux

182

PARTIE IV. VOLAILLE

- j) pondeuses
- k) poulets à griller
- l) autres volailles (p. ex., reproducteurs, dindons et dindes, poulettes)

188

189

198

(veuillez préciser)

080

PARTIE V. CHEVAUX

- m) chevaux et poneys

187

PARTIE VI. AUTRES ANIMAUX

- n) autres animaux (veuillez préciser)

081

184

ACTIFS

1. Quelle était la valeur des éléments d'actif suivants de cette exploitation le 31 décembre 2006?

- Utiliser la valeur marchande courante
- Arrondir au 1 000 \$ le plus près
- Exclure les actifs n'appartenant pas à cette exploitation (déclarer ces actifs à la case 694, page 11, question 2)

BÉTAIL

- a) animaux pour la boucherie et l'engraissement
- Inclure les génisses, les bouvillons, les veaux, les porcs, les agneaux, toutes les volailles, les chèvres pour la viande, les animaux de réforme et les autres animaux pour la boucherie et l'engraissement
 - Exclure les verrats, les truies et le bétail élevé sous contrat
 - Déclarer les animaux de reproduction et de remplacement ci-dessous
- b) animaux de reproduction et de remplacement et autres animaux non destinés à la boucherie ou à l'engraissement
- Inclure tout le bétail et tous les animaux à fourrure aux fins de reproduction et de remplacement (p. ex., les vaches, les truies, les brebis, les chevaux pour obtenir l'urine de jument gravide, les abeilles domestiques, les bisons, les lamas, les autruches, les chevaux de course et de selle)

Valeur des éléments d'actif le 31 décembre 2006	
308	000
662	000

ACTIFS À COURT TERME (POUR UNE DURÉE DE MOINS DE 12 MOIS)

- c) comptes à recevoir (la somme DUE À cette exploitation)
- Inclure les sommes non encaissées pour la vente de biens (p. ex., grain et bétail), les services (p. ex., travail à forfait), les paiements de programmes et les bons de paiement différés pour le grain et l'assurance-récolte différée
 - Exclure la somme due à l'exploitation pour les hypothèques et les prêts personnels (à être déclarée dans la section réservée aux autres éléments d'actif à long terme)
- d) stocks
- i) fournitures en main (intrants) telles que les aliments pour animaux, les fournitures, les engrais, le carburant, les semences, les produits chimiques, etc.
- ii) récoltes à vendre
- Inclure tous les produits récoltés qui sont destinés à la vente
- e) liquidités et placements à court terme de cette exploitation (pour une durée de moins de 12 mois)
- f) autres éléments de l'actif agricole à court terme tels que les dépenses payées d'avance pour les aliments pour animaux, les engrais, les semences, les produits chimiques, etc.
(veuillez préciser) **094**

305	000
306	000
661	000
658	000
659	000
094	000

ACTIFS À LONG TERME

- g) valeur marchande courante des terres et bâtiments possédés
- Inclure les terres agricoles possédées, la maison de ferme, les hangars d'entreposage, les silos, les granges, les cellules d'entreposage des céréales, les ateliers d'usinage et les boisés
 - Exclure les terres et bâtiments agricoles loués
- h) toutes les machines et tout le matériel agricoles possédés
- Inclure les automobiles et les camions utilisés pour les activités agricoles, les tracteurs, les cultivateurs, les moissonneuses-batteuses, le matériel d'irrigation mobile, les petits outils, les ordinateurs et le matériel de bureau, etc.
 - Exclure les machines louées à long terme
- i) contingent (quota) (valeur marchande, si non calculée dans la valeur des terres et bâtiments agricoles)
- j) placements à long terme de cette exploitation (pour une durée de 12 mois ou plus) (p. ex., les actions, les obligations, les certificats de placement garanti à long terme, les fonds communs de placement, les actions de coopératives)
- k) autres éléments de l'actif agricole immobilisé (p. ex., les entrepôts éloignés de la ferme, les copropriétés pour l'entreposage des céréales et autres bâtiments que possède cette exploitation)
- Exclure les REER
 - Exclure le CSRN et le CSRA (déclarer ces programmes à la page 10)

301	000
317	000
304	000
673	000
663	000
084	000

(veuillez préciser) **084**

DETTES ET EMPRUNTS À LONG TERME

- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. Cette exploitation agricole avait-elle des dettes le **31 décembre 2006** ou a-t-elle fait des emprunts en **2006**?
- **Inclure** le solde dû sur des marges de crédit d'exploitation et les sommes empruntées à des membres de la famille
 - **Inclure** la participation au Programme de paiements anticipés ou au Programme d'avance de crédit printanière
 - **Exclure** les dettes qui n'ont pas été contractées par cette exploitation (*les déclarer à la case 696, page 11, question 3*)

230

OUI 1

NON 3

(PASSEZ À LA PAGE 7)

	Dettes le 31 décembre 2006		Emprunts à long terme en 2006	
	Court terme : échéance initiale inférieure à 12 mois (Inclure LE SOLDE DÛ sur des marges de crédit d'exploitation)	Long terme : échéance initiale de 12 mois ou plus	Pour les prêts à long terme, quel montant a été emprunté en 2006? (échéance de 12 mois ou plus)	
2. Le 31 décembre 2006 , quel était le montant d'argent dû :				
• Inclure LE SOLDE DÛ sur des marges de crédit d'exploitation - NE PAS INSCRIRE LA LIMITE DE CRÉDIT				
a) aux banques à charte, sociétés de fiducie et succursales régionales du trésor	410	480	580	
				000
b) aux coopératives de crédit et caisses populaires	405	485	585	
				000
c) à Financement agricole Canada (organisme fédéral)	401	481	581	
				000
d) au Programme de paiements anticipés	436			
				000
e) aux vendeurs de machines agricoles et aux fournisseurs, aux marchands d'aliments pour animaux • Exclure les machines louées à long terme	407	487	587	
				000
f) aux particuliers, membres de la famille, actionnaires	408	488	588	
				000
g) au gouvernement provincial	403	483	583	
				000
h) aux autres (p. ex., comptes fournisseurs, abattoirs, municipalité) (<i>veuillez préciser</i>)	409	489	589	
085				000
Total	441	491	590	000

3. Quel montant de tous les emprunts à **long terme** obtenus en **2006** (*case 590 ci-dessus*) a servi à financer des prêts antérieurs?

543

000

4. En **2006**, cette exploitation a-t-elle participé au Programme de paiements anticipés?
• **Inclure** le Programme d'avance de crédit printanière

541

OUI 1

NON 3

(PASSEZ À LA PAGE 7)

5. En **2006**, quel a été le montant total emprunté dans le cadre du Programme de paiements anticipés?

542

000

PAIEMENTS DE PROGRAMMES

- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. Cette exploitation agricole a-t-elle participé au régime provincial d'assurance-récolte en 2006?

642 OUI 1 NON 3

Québec - PASSEZ À LA QUESTION 3
Atlantique, Ontario, Prairies et C.-B.,
PASSEZ À LA QUESTION 4

2. En 2006, quel était le montant des recettes brutes reçues du régime provincial d'assurance-récolte?

644 000

3. Québec seulement :
En 2006, quel montant provenait d'ASRA (Assurance stabilisation des revenus agricoles)?

494 000

4. Cette exploitation a-t-elle participé au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRSA)?

577 OUI 1 NON 3 (PASSEZ À LA QUESTION 6 CI-DESSOUS)

5. En 2006, quel montant du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRSA) provenait du gouvernement (consulter le relevé des paiements de soutien agricoles, AGR-1, case 14)?

639 000

- Exclure le Programme de paiements pour les productions de céréales et d'oléagineux (PPPCO)

6. Quel montant provenait du Programme de paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux (PPPCO) en 2006?

493 000

7. En 2006, quel était le montant de l'indemnité pour les récoltes endommagées par la faune ou pour laisser la terre dans son état naturel pour la faune?

- Inclure les paiements pour la faune reçus du gouvernement ou du secteur privé
- Inclure la compensation financière reçue pour la conservation des habitats fauniques, pour l'accès public aux habitats fauniques, pour la prévention de la pollution des eaux, etc.
- Exclure les subventions gouvernementales reçues pour les achats de biens en immobilisation
- Exclure les paiements liés à la sécheresse et à l'assurance-récolte et les paiements reçus de la vente des terres achetées par des organismes de conservation de la faune

(veuillez préciser) **S687**

687 000

8. En 2006, quel montant provenait des autres paiements directs de programmes qui n'ont pas été déclarés précédemment?

- Inclure : - l'assurance privée contre la grêle;
- les remboursements de taxe (p. ex., taxes sur le carburant, impôts fonciers);
- Gestion des risques de l'entreprise (GRE);
- Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PRA);
- maladie de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine)

- Exclure les retraits du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) et le Programme canadien d'options pour les familles agricoles (Options) (déclarer ces programmes à la page 10)

(veuillez préciser) **S688**

688 000

Total des paiements de programmes

9. Total des paiements de programmes (somme de 2 à 8)
Veuillez transcrire le montant de la case 604 à la case 689, page 8, question 2 a)

604 000

REVENUS ET DÉPENSES

Quelle méthode de comptabilité utiliserez-vous pour déclarer les revenus et dépenses de votre exploitation agricole : la comptabilité de caisse ou la comptabilité d'exercice?

611

Comptabilité de caisse 1

Comptabilité d'exercice 2

Ne sais pas 9

REVENUS

- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. En 2006, quel a été le revenu agricole **brut total** de cette exploitation, avant les dépenses?

- **Inclure** les revenus provenant de la vente d'animaux de reproduction et de remplacement, les paiements directs de programmes (*case 604, page 7, question 9*) et les revenus de travaux agricoles à forfait
- **Exclure** les retraits du **CSRN** et du **CSRA**, le Programme canadien d'options pour les familles agricoles (**Options**) (*déclarer ces programmes à la page 10*), la valeur des rajustements des stocks, la vente de terres, de bâtiments, de machines, de matériel et de contingents (quotas)

Revenu agricole brut en 2006	
601	000

LA SOMME DES REVENUS SUIVANTS DEVRAIT CORRESPONDRE À LA CASE 601.

2. En 2006, quel montant du revenu agricole brut total (*case 601 ci-dessus*) provenait :

- des paiements de programmes totaux, veuillez transcrire le montant de la case 604, page 7, question 9**
- des ventes de céréales, d'oléagineux, de légumineuses à grains et de petites graines
 - **Inclure** les paiements de la commission du blé
- des ventes de produits horticoles
 - **Inclure** les pommes de terre, les fruits, les légumes, les produits de serre et de pépinière, le gazon, les champignons, etc.
- des ventes de bovins
 - **Inclure** les animaux de reproduction et de remplacement
- des ventes de porcs
 - **Inclure** les animaux de reproduction et de remplacement
- des ventes de volailles
 - **Inclure** les œufs
- des ventes de lait, de crème et d'autres produits laitiers
- du travail à forfait et à contrat et de la location de la machinerie
- de tous les autres revenus agricoles (p. ex., foin, ventes de chevaux, urine de jument grvide, moutons, visons, betteraves à sucre, tabac, produits de l'érable, semences de plantes fourragères, bois, arbres de Noël, frais de location des terres, etc.)

689	000
623	000
624	000
625	000
626	000
627	000
628	000
621	000
679	000

DÉPENSES D'EXPLOITATION AGRICOLES

- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

Dépenses totales en 2006	
606	000

1. En 2006, quel était le montant des dépenses d'exploitation agricoles **totales**?

- **Exclure** l'amortissement ou la déduction pour amortissement
- **Exclure** la valeur des rajustements des stocks

LA SOMME DES DÉPENSES SUIVANTES DEVRAIT CORRESPONDRE À LA CASE 606.

2. Des dépenses d'exploitation agricoles **totales** en 2006 (case 606 ci-dessus), quel montant a été consacré :

a) aux engrais et chaux	560	000
b) aux herbicides, insecticides, fongicides, etc.	561	000
c) aux semences et plants	562	000
• Exclure les produits achetés pour la revente		
d) aux aliments pour animaux, compléments et foin	566	000
e) aux achats d'animaux et de volaille	563	000
• Inclure les bovins, les porcs et la volaille seulement		
f) aux services vétérinaires, médicaments, droits de reproduction, semence animale, etc.	567	000
g) au travail à forfait et travail à contrat	571	000
• Exclure l'amélioration des immobilisations comme le défrichage et la construction de bâtiments, lorsque les retombées sont étalées sur plusieurs années		
h) au transport et à l'envoi	596	000
i) aux traitements et salaires totaux	572	000
• Inclure toutes les contributions aux avantages sociaux des employés		
j) au carburant pour machines, camions et automobiles	568	000
• Inclure seulement les sommes versées pour couvrir la part détenue par cette exploitation agricole		
• Exclure le combustible de chauffage		
k) aux réparations et entretien de la machinerie, du matériel, de l'équipement et des véhicules agricoles	569	000
• Inclure seulement les sommes versées pour couvrir la part détenue par cette exploitation agricole		
l) au combustible de chauffage	597	000
m) aux frais de location pour la machinerie, le matériel, l'équipement et les véhicules agricoles	570	000
• Inclure seulement les sommes versées pour couvrir la part détenue par cette exploitation agricole		
n) à l'électricité, au téléphone et à tous les autres services de télécommunications	598	000
o) aux frais d'intérêts sur la dette de l'exploitation agricole	605	000
• Exclure le remboursement du capital		
p) au total des primes versées au régime provincial d'assurance-récolte	643	000
q) à toutes les autres dépenses (p. ex. location des terres, impôts fonciers, frais de bureau, petit outillage)	574	000
• Exclure l'amortissement ou la déduction pour amortissement		
• Exclure la valeur des rajustements des stocks		

3. Du montant total des salaires et des traitements (déclaré à la case 572 ci-dessus), quel montant a été versé :

a) à la **FAMILLE** (se compose de l'exploitant, du conjoint de l'exploitant et des enfants qui n'ont jamais été mariés et qui habitent dans la même maison. Dans le cas des corporations, veuillez répondre pour un exploitant et sa **FAMILLE**.)

666	000
-----	-----

b) aux employés agricoles

- **Exclure** le montant déclaré à la case 666 ci-dessus

573	000
-----	-----

PROGRAMME CANADIEN D'OPTIONS POUR LES FAMILLES AGRICOLES (OPTIONS)

Dans l'Enquête financière sur les fermes, la **FAMILLE** se compose de l'exploitant, du conjoint de l'exploitant et des enfants qui n'ont jamais été mariés et qui habitent dans la même maison. Dans le cas des corporations, veuillez répondre pour un exploitant et sa **FAMILLE**.

• Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. Est-ce que cette **FAMILLE** a fait une demande pour prendre part au Programme canadien d'options pour les familles agricoles (Options)?

502 OUI 1 NON 3 (PASSEZ À LA SECTION SUIVANTE)

Paiements totaux d'options	
503	000

2. En **2006**, quel montant cette **FAMILLE** a-t-elle reçu du Programme canadien d'options pour les familles agricoles (Options)?

3. Est-ce que le montant déclaré à la case 503 inclut le revenu agricole brut total, case 601, page 8?

504 OUI 1 NON 3

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET (CSRN)

• Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. Est-ce que cette **FAMILLE** a déjà pris part au programme du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)?

636 OUI 1 NON 3

Québec - PASSEZ À LA SECTION SUIVANTE
Atlantique, Ontario, Prairies et C.-B., PASSEZ À LA PAGE 11

Retraits totaux du CSRN	
697	000

- a) Quel était le montant total retiré du **FONDS 1** et du **FONDS 2** des comptes du CSRN au cours de l'année civile **2006**?

• Inclure les retraits de tous les membres de la **FAMILLE** qui ont retiré un montant

- b) Au **31 décembre 2006**, quel était le solde total de tous les comptes du CSRN de cette **FAMILLE**?

• Inclure les soldes de tous les membres de la **FAMILLE**
• Inclure **FONDS 1** (non imposables : dépôts des producteurs) et **FONDS 2** (imposables : contributions gouvernementales et intérêts)

Solde total du CSRN	
698	000

QUÉBEC SEULEMENT - COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE (CSRA)

• Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. Est-ce que cette **FAMILLE** a déjà pris part au programme du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)?

682 OUI 1 NON 3 (PASSEZ À LA PAGE 11)

Retraits totaux du CSRA	
684	000

- a) Quel montant a été retiré des comptes du CSRA au cours de l'année civile **2006**?

• Inclure les retraits de tous les membres de la **FAMILLE** qui ont retiré un montant

- b) Au **31 décembre 2006**, quel était le solde de tous les comptes du CSRA de cette **FAMILLE**?

• Inclure les soldes de tous les membres de la **FAMILLE**

Solde total du CSRA	
685	000

AUTRE INFORMATION FINANCIÈRE NON LIÉE À CETTE EXPLOITATION

Dans l'Enquête financière sur les fermes, la **FAMILLE** se compose de l'exploitant, du conjoint de l'exploitant et des enfants qui n'ont jamais été mariés et qui habitent dans la même maison. Dans le cas des corporations, veuillez répondre pour un exploitant et sa **FAMILLE**.

- **ARRONDIR AU 1 000 \$ LE PLUS PRÈS**

REVENUS NE PROVENANT PAS DE CETTE EXPLOITATION

1. En **2006**, quels revenus cette **FAMILLE** a-t-elle tirés des sources suivantes :

- a) Le revenu net provenant d'un travail autonome fait référence à la page 2 de la Déclaration de revenus et de prestations (T1) de 2006 (*entreprise [case 135], profession libérale [case 137], travail à commission [case 139] ou activités de pêche [case 143]*).....
- b) revenus d'emploi provenant d'autres sources que cette exploitation comme les salaires et les traitements bruts (avant retenues)
• Déclarer les revenus inscrits sur les T4
- c) revenus de placement comme les intérêts, les dividendes (réellement reçus) provenant d'autres sources que cette exploitation
• **Inclure** les revenus de location nets provenant d'autres biens immobiliers, les gains en capital imposables et les autres revenus de placement
• **Exclure** les retraits du **CSRN** et du **CSRA** et les paiements du Programme canadien d'options pour les familles agricoles (**Options**)
- d) pensions
• **Inclure** le RPC, le RRQ, la Sécurité de la vieillesse, les régimes de retraite agréés, les retraits d'un REER, le FRR
- e) autres revenus provenant des programmes **gouvernementaux** pour les familles ou pour les particuliers
• **Inclure** l'assurance-emploi, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la Prestation universelle pour la garde d'enfants, le crédit des familles pour la TPS/TVH
• **Exclure** tout autre paiement reçu en vertu des programmes pour les exploitations agricoles et le Programme canadien d'options pour les familles agricoles (**Options**)
(veuillez préciser) **S691**
- f) autres revenus **ne provenant pas** de cette exploitation agricole
• Déclarer le revenu net (moins les dépenses)
• **Inclure** les revenus de travaux non agricoles à forfait, les revenus provenant d'autres exploitations agricoles et les autres revenus d'entreprise
• **Exclure** les retraits du **CSRN** et du **CSRA** et les paiements du Programme canadien d'options pour les familles agricoles (**Options**)
(veuillez préciser) **S693**

Revenus ne provenant pas de cette exploitation en 2006	
691	000
693	000
669	000
670	000
690	000
(veuillez préciser) S691 <input type="text"/>	000
692	000

ACTIFS N'APPARTENANT PAS À CETTE EXPLOITATION

2. À l'exclusion des actifs de cette exploitation, quelle était la valeur des éléments d'actif de cette **FAMILLE** le **31 décembre 2006**?
- **Inclure** - l'argent comptant, actions, obligations, REER;
 - les éléments d'actif d'autres exploitations agricoles;
 - les actifs commerciaux non agricoles, logements hors ferme;
 - la part des automobiles, camions, machinerie et équipement utilisés à des fins personnelles et non liée à l'exploitation agricole, véhicules récréatifs
 - **Exclure** les actifs de cette exploitation que vous avez déjà déclarés (*page 5, ACTIFS*) ...

Actifs n'appartenant pas à cette exploitation le 31 décembre 2006	
694	000

DETTES NON LIÉES À CETTE EXPLOITATION

3. À l'exclusion des dettes de cette exploitation, quel était le montant des dettes de cette **FAMILLE** le **31 décembre 2006** (p. ex., hypothèques non agricoles, prêts personnels)?
- **Exclure** les dettes de cette exploitation que vous avez déjà déclarées (*page 6, DETTES*)

Dettes non liées à cette exploitation le 31 décembre 2006	
696	000

ENTENTE DE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS

Nous vous remercions de prendre le temps de répondre à notre enquête. Pour alléger le fardeau des répondants et assurer l'uniformité des données statistiques, Statistique Canada a conclu une entente avec Agriculture et Agroalimentaire Canada. Cette entente établie en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* vise à partager les données recueillies dans le cadre de la présente enquête.

Les renseignements partagés ne comprendront ni le nom, ni l'adresse des répondants et ce ministère est tenu de protéger la confidentialité des renseignements, ceux-ci ne pouvant servir qu'à des fins statistiques et de recherche.

Êtes-vous d'accord à ce que vos renseignements de cette enquête soient partagés avec Agriculture et Agroalimentaire Canada?

900

OUI 1

NON 3

COMMENTAIRES :

090

POUR INFORMATION SEULEMENT